



REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

CELLULE D'ANALYSE DES POLITIQUES DE
DÉVELOPPEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**FRIEDRICH
EBERT** 
STIFTUNG

FEMMES ET POUVOIR POLITIQUE AU BENIN DES ORIGINES DAHOMEENNES A NOS JOURS

MARIE-ODILE ATTANASSO
CONSULTANTE

DÉCEMBRE 2012

© FES, Bénin

Les Cocotiers

08 B.P. 0620 Tri Postal

Cotonou - Bénin

Tél. : +229 21 30 27 89 / 21 30 28 84

Fax : +229 21 30 32 27

E-mail : cotonou@fes-westafrica.org

www.fes-benin.org

Coordination :

M. Rufin B. GODJO

Caludia Y. Togbé

Relecture, critique et correction :

- M. Omer SASSE

Dépot Légal N° 6732 du 13 / 06 / 2013

2ème Trimestre / Bibliothèque Nationale

ISBN :978-99919-1-411-4

Mise en page et impression :

Imprimerie COPEF (Cotonou - Bénin)

01 BP 2507

Tél. : 21 30 16 04 / 90 03 93 32

E-mail : imprimerie_copef2006@yahoo.fr

«Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich-Ebert-Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich-Ebert-Stiftung».

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations	5
Liste des tableaux	11
Liste des encadrés	14
AVANT PROPOS	15
RESUME	17
INTRODUCTION	23
Chapitre I : Etat des lieux de la participation de la femme à la vie politique en Afrique et dans le monde	27
I. Démarche méthodologique	27
II. Les difficultés	27
III. Reines-mères et régentes	28
IV. Histoire contemporaine des femmes dans la vie politique	32
Chapitre II : Les femmes dans la vie politique au Bénin (ex Dahomey)	49
I. Avant la colonisation	49
II. Historique des femmes dans le militantisme politique	51
III. L'éclosion d'organisations féminines: espoir pour les femmes en politique ?	142
Chapitre III : Cadre sociologique, économique et juridique de la prise en compte de l'approche genre dans l'évolution de l'espace politique national	153

I.	Les facteurs favorables à la participation des femmes à la sphère politique nationale	153
II.	Les facteurs handicapant la participation des femmes à la sphère politique nationale	157
	170
III.	Recommandations	175
	Conclusion	177
	Références bibliographiques	183
	ANNEXES	184
	Annexe 1 : tableaux 21 à 27	213
	Annexe 2 : les Termes De Références de la consultation	

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AUDA	Association pour l'Unification du Droit en Afrique
ACC	Alliance Cauris pour le Changement
ADC	Alliance pour la Défense du Changement
ADD	Alliance pour une dynamique Démocratique
AEC	Alliance Ensemble pour le Changement
AFACEB	Association des Femmes d'Affaires et Chefs d'entreprises
AFAMO	Aide aux Familles Monoparentales
AFJB	Association des Femmes Juristes du Bénin
AFP	Alliance des Forces du Progrès
ALL.KEKEREKE	Alliance KEKEREKE
ALL.Renov	Alliance du Renouveau
ALL.REVEIL	Alliance le Réveil
ANC	Alliance Nationale pour le Changement
ASFB	Association des Sages-femmes du Bénin
CAR-DUNYA	Congrès africain pour le renouveau Dunya
CBE	Coalition pour un Bénin Emergent
CCIB	Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin
CEFA	Centre d'Etudes sur la Famille Africaine
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CFV Irédé	Convergence des Forces Vives Irédé
CFVN	Conférence des Forces Vives de la Nation
CIEVRA	Centre International d'Expérimentation et de Valorisation des Ressources Africaines

CMSF	Commission Mondiale pour la Santé des Femmes
CNCB	Conseil National des Chargeurs du Bénin
CNF/CGTB	Commission Nationale des femmes de la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin
CNR	Conseil National de la Révolution
COF	Comités d'Organisation des Femmes
COJ	Comité d'Organisation des Jeunes
COSI-Bénin	Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin
CPP	Congrès du Peuple pour le Progrès
CPP	Convention Peoples Party
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DFR	Détachement des Femmes Révolutionnaires
DHPD	Droit de l'Homme, Paix et Développement
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
FARD –ALAFIA	Front d'Action pour le Renouveau Démocratique
FC	Force Clé
FCBE	Force Cauris pour un Bénin Emergent
FCC	Force Cauris pour le Changement modifié et devenu Forces Coalisées pour le Changement
FDDM	Forum pour le Développement, la Démocratie et la Moralité
FE	Force Espoir
FED	Front d'Eveil pour le Développement
FRAP	Front Républicain pour une Alternative Patriotique

GFD	Groupement des Femmes Dahoméennes
IDEF	Institut International de Droit d'Expression et d'Inspiration Française
IPD	Impulsion pour le Progrès et la Démocratie
IPS	International Press Service
IREDE	Parti Convergence des Forces Vives
JAE	Jeune Afrique Economique
MADEP	Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès
MAP	Mouvement pour une Alternative du Peuple
MB-LCP	Mouvement du Bénin-Lutte Contre la Pauvreté
MDD	Mouvement Démocratique Dahoméen
MDDC	Mouvement pour la Démocratie et le Développement dans le Changement
MERCI	Mouvement pour l'Engagement et le Réveil du Citoyen
MGF	Mutilations Génitales Féminines
NEP-MIXALODO	Nouvel Elan pour la Patrie-Mixalodo
NCC	Notre Cause Commune
NCP-Les Abeilles	Notre Patrie Commune (Les Abeilles)
NV	Nouvelle Vision
OFRB	l'Organisation des femmes révolutionnaires du Bénin
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONIP	Office National d'imprimerie et de Presse
PCB	Parti Communiste du Bénin
PDD	Parti Démocratique Dahoméen

PDPS	Parti pour la Démocratie et le Progrès Social
PDU	Parti Dahoméen de l'Unité
PDU	Parti Démocratique de l'Unité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	Parti du Renouveau Démocratique
PRD	Parti Républicain du Dahomey
PRD-NG	Parti du Renouveau Démocratique Nouvelle Génération
PRES PCB	Alliance pour une République Démocratique Indépendante et Moderne près PCB
PRPB	Parti de la Révolution Populaire du Bénin
PSD	Parti Social Démocrate
PSD-BELIER	Parti Social Démocrate le Bélier
RB	Renaissance du Bénin
RDD- NASSARA	Rassemblement Démocratique pour le Développement-NASSARA
RDL VIVOTEN	Rassemblement des Démocrates Libéraux-Vivoten-Action Solidarité
RDS	Rassemblement pour le Développement Social
RE	Restaurer l'Espoir
REFAMP	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
RIFONGA-Bénin	Réseau pour l'Intégration des Femmes des ONG et Associations Africaines
RPR	Rassemblement pour le Progrès et le Renouveau
SAP	Secrétariat Administratif Permanent
SNIA	Syndicat National des Institutrices et Instituteurs

UDBN	Union de Développement pour le Benin Nouveau
UDD	Union Démocratique Dahoméenne
UFC	Union des Forces Citoyennes
UFED	Union des Forces Engagées pour le Développement
UGEED	l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey
UNACOBÉ	l'Union Nationale des Commerçantes du Bénin
UNDP	Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNSTB	Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin
UPD	Union Progressiste Dahoméenne
UPD-GAMESU	Union pour le Progrès et la Démocratie-GAMESU
UPR	Union Pour la Relève
UTD	Union pour le Travail et la Démocratie
WILDAF	Women in Law and Development in Africa

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des femmes au sein du parlement européen selon le pays (novembre 2009)	34
Tableau 2 : Répartition des femmes et des hommes selon leur représentativité dans les instances politiques et de décision au Burkina Faso (2003)	40
Tableau 3 : Répartition du nombre de femmes dans les instances de décision selon certains pays africains ...	42
Tableau 4 : Répartition des partis politiques dirigés par les femmes selon le premier responsable	86
Tableau 5 : Répartition de la représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles de quelques partis représentés à l'Assemblée en 2003-2007 selon le parti	88
Tableau 6 : Répartition des membres des bureaux de certains partis selon le sexe	89
Tableau 7 : Répartition des conseillers communaux par sexe et par département, selon l'élection de 2002	92
Tableau 8 : Répartition des femmes inscrites aux élections communales selon la mandature	94
Tableau 9 : Proportion de femmes élues aux élections communales de 2003 par parti	95

Tableau 10 : Proportion de femmes élues aux élections communales de 2008 par parti	95
Tableau 11 : Répartition de la participation des femmes aux différents scrutins législatifs	98
Tableau 12 : Répartition des femmes selon le poste occupé aux élections législatives de 2007 et le parti d'appartenance	100
Tableau 13 : Répartition des postes de titulaires selon le sexe et la législature	101
Tableau 14 : Répartition des femmes suppléantes sur les listes électorales des deux dernières élections législatives (2007-2011) et (2011-2015)	102
Tableau 15 : Répartition des femmes membres du parlement selon la législature	103
Tableau 16 : Répartition des membres des différentes commissions techniques du parlement du Bénin de 1991 à 20012 selon le sexe	105
Tableau 17 : Effectif désagrégé par sexe des bureaux des différentes commissions techniques du parlement du Bénin 1991 à 2012	108
Tableau 18 : Répartition des candidats aux élections présidentielles selon l'année et le sexe	112
Tableau 19 : Effectif désagrégé par sexe des conseillers à la Cour Constitutionnelle	118

- Tableau 20 :** Répartition des membres de la Haute Cour de Justice désagregés par sexe selon la mandature .. 118
- Tableau 21 :** Répartition des membres du Conseil Economique et Social désagregé par sexe, selon la mandature 119
- Tableau 22 :** Récapitulation des instruments internationaux et régionaux en faveur de la promotion du genre ... 155
- Tableau 23 :** Répartition des femmes élues aux élections communales de 2003 selon leur parti d'appartenance 184
- Tableau 24 :** Répartition des femmes élues aux élections communales de 2008 selon leur parti d'appartenance 188
- Tableaux 25 :** Répartition des femmes candidates en 2008 aux élections des membres des conseils communaux selon les partis politiques 191
- Tableau 26 :** Répartition des femmes élues à l'Assemblée Nationale selon le parti d'appartenance et la législature (1^{ère} et 2^{ème} législature) 194
- Tableau 27 :** Répartition des femmes élues à l'Assemblée Nationale selon le parti d'appartenance et la législature (3^{ème} et 4^{ème} législature) 195
- Tableau 28 :** Répartition des femmes élues à l'Assemblée Nationale selon le parti d'appartenance et la législature (5^{ème} et 6^{ème} législature) 196
- Tableau 29 :** Répartition des membres des gouvernements selon le sexe depuis 1990 198

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Verbatim de Mme Gangbo, 1ère partie	66
Encadré 2 : Verbatim de Mme Gangbo, 2ème partie	68
Encadré 3 : Récit d'une candidate non élue	164
Encadré 4 : Récit d'une autre candidate non élue	169
Encadré 5 : Les difficultés liées aux moyens financiers	169

AVANT PROPOS

Le Bénin poursuit inexorablement sa marche vers la consolidation de son processus démocratique. Si depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, des avancées notables ont été enregistrées, par la mise en place des institutions de la République et leur fonctionnement régulier, l'implication des femmes dans la gestion des affaires publiques demeure en perspective.

Pourtant, il est généralement admis qu'au delà de leur supériorité numérique, les femmes contribuent substantiellement au développement socio-économique de la nation. C'est dire que leur faible représentation dans l'arène publique pose un problème d'équité.

S'il paraît imprudent de considérer la participation des femmes à vie publique comme une panacée, il serait tout de même judicieux de poser les bases d'une réflexion collective et profonde sur cette délicate question.

C'est cette préoccupation qui a certainement conduit l'Assemblée Nationale du Bénin à initier en 2005 une première étude sur les freins à la participation des femmes à la vie publique. Les principaux résultats de cette étude avaient alors mis en exergue comme facteurs de blocages le faible niveau d'instruction de la majorité des femmes béninoises, les pesanteurs sociologiques, le manque de moyens financiers, mais surtout le manque de confiance en elles-mêmes, ceci, depuis les prémises du renouveau démocratique béninois.

En se fondant sur les constats précités, la Cellule d'Analyse des Politiques de Développement de l'Assemblée Nationale (CAPAN) a, avec le soutien de l'Ambassade Royale du Danemark commandité l'étude dont les résultats sont publiés dans le présent ouvrage.

Cette étude a l'ambition de contribuer à une meilleure prise en compte de l'approche genre par le Parlement et les autres institutions, dans l'encadrement et le suivi de l'évolution de la vie politique.

Si une telle démarche conduisait à un bond qualitatif, on serait autorisé à rêver d'une nouvelle donne pour les nombreuses femmes béninoises qui sont techniquement compétentes, mais paradoxalement timorées à s'engager en politique. Ainsi, ces dernières pourraient utilement s'inspirer des expériences de leurs prédécesseurs comme ferment d'un engagement durable. En effet, l'histoire du Bénin offre de multiples exemples de femmes qui ont marqué l'histoire politique du pays par leur engagement et la qualité de leurs actions dans l'arène publique.

Le présent ouvrage est la résultante de plusieurs mois de recherche. Je voudrais remercier la consultante, Madame Marie-Odile Attanasso pour l'originalité et la densité du travail abattu. J'exprime également ma vive gratitude à la CAPAN et à l'Ambassade Royale du Danemark pour leur soutien de premier plan à la conduite de l'étude.

Vivement que cet ouvrage contribue au déclic nécessaire à une participation significative des femmes à la gestion des affaires publiques.

Agréable lecture !

Constantin Grund
Représentant Résident

RESUME

Plus de cinquante ans après l'indépendance de 1960, cette étude a pour ambition d'évaluer le rôle des femmes dans la vie politique en les citant nommément. C'est une recherche historique sur le rôle de la femme dans la vie politique. Elle permet de mesurer l'importance de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement et le rôle que devrait jouer le parlement pour que cette approche soit institutionnalisée.

Plusieurs étapes vont marquer la participation de la femme béninoise à la vie politique. De la période avant la colonisation jusqu'à nos jours, sa participation à la vie politique a évolué en dents de scie. Avant la colonisation, elle n'était pas à l'avant-garde, mais elle apportait de toutes manières sa contribution à la construction du pays. Ce fut le cas dans le royaume d'Abomey.

En ce temps, la femme s'affichait très peu, mais un certain nombre de décisions importantes étaient prises avec son concours.

L'histoire politique du Bénin mentionne la participation des femmes à la vie publique et politique depuis le 19ème siècle, précisément sous le règne du roi Guézo¹. Ainsi les amazones, corps d'armée féminine brave et intrépide ont permis de gagner des guerres et étendre l'hégémonie du royaume de «Daxomè» sur les contrées avoisinantes. Mais cette présence dans la vie politique s'est progressivement réduite à une portion congrue à l'avènement de la colonisation. C'est ainsi qu'on a noté seulement une femme, Madame Poisson, au sein du Conseil Général du Dahomey de 1946 qui comptait 30 membres.

¹Roi Ghézo

Au lendemain de l'indépendance jusqu'à nos jours, la situation a évolué : les femmes qui ne jouaient que des rôles secondaires d'entretien biologique des militants s'engagent de plus en plus dans la politique et se décident à assumer leur responsabilité. Mais de 1960 à 1972, la politique est devenue tant synonyme de contre-valeurs et de pratiques aliénantes et rebutantes que certaines d'entre elles préfèrent en être exclues. En effet, de 1960 à 1972, 14 régimes politiques se sont succédés en République du Bénin. La dissolution des partis politiques et l'interdiction de leurs activités par les militaires au pouvoir entre 1965 et 1968 coïncident avec la faible participation des femmes à la vie politique.

La situation de la femme s'est améliorée peu à peu après les années 1970. En effet, c'est la création le 14 septembre 1973, du Conseil National de la Révolution (CNR) et de ses instances locales qui a ouvert aux femmes des voies d'accès au pouvoir politique. La naissance de ces instances politiques permet au Bénin d'inscrire dans son histoire, après plus d'une décennie d'indépendance, le déclin le plus significatif à l'émergence des femmes dans la vie politique aux différents échelons.

La Loi Fondamentale de 1977 de la République Populaire du Bénin inscrit à son article 124 pour la première fois au Bénin le principe de l'égalité juridique de l'homme et de la femme. Au cours de la période révolutionnaire, le parti unique au pouvoir a créé des "organisations de masse" qui ont également œuvré pour l'émancipation politique des femmes. Ainsi, l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB), créée le 23 décembre 1983, a eu comme principale mission d'unir les femmes, de toutes conditions socioprofessionnelles, autour du combat pour leur éducation politique et leur émancipation.

Le gouvernement marxiste-léniniste a institué des quotas pour permettre aux femmes, aux artisans, aux enseignants, aux ouvriers, aux paysans, etc., d'avoir des représentants à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR). C'est au cours de la période 1975-1985 que les Nations Unies ont proclamé la « décennie de la femme » et ont organisé en 1975 la première Conférence Mondiale des femmes.

Au cours des trois premières décennies d'indépendance, les partis politiques se sont servis des femmes comme moyens de mobilisation des masses. «Les associations féminines étaient fortement politisées. Elles servaient de porte-parole aux partis politiques et véhiculaient leurs idéaux». Il faut reconnaître que la période révolutionnaire a contribué à l'émancipation politique des femmes et à l'émergence du combat politique

A l'ère du renouveau démocratique de 1990, les femmes vont créer des partis politiques. Mais de 1990 à 2003, il n'y a seulement que six femmes qui sont chefs de partis politiques sur les 105 régulièrement enregistrés. Dans aucun des bureaux de parti, la proportion de femme n'atteint 25%, soit une femme sur quatre. C'est seulement au niveau du parti la Renaissance du Bénin, présidée par une femme, qu'environ une femme sur cinq (23,8 %) est membre du bureau. De 2003 à 2007, deux nouveaux partis ont été dirigés par des femmes, soit au total sept (7) partis, sur un total de cent sept (107) régulièrement inscrits au ministère de l'Intérieur entre 1990 et 2007.

Au-delà du nombre de femmes présidentes de partis politiques on peut recenser en 2003 un total de 327 personnes membres des bureaux des partis politiques dont seulement quarante sept sont des femmes, soit 14,4 %. L'implication des femmes dans la vie politique est donc négligeable. Mais la période de 2006 à 2010 a connu un nouveau dynamisme dans la vie politique. C'est surtout dans le

camp de la majorité présidentielle, que les partis vont éclore au rythme de 2 à 3 partis ou associations chaque fin de semaine. Les femmes ne sont pas restées en marge de l'inflation de partis depuis 2006. Toutefois, elles se retrouvent difficilement en grand nombre à l'Assemblée Nationale à cause de leur mauvais positionnement sur les listes électorales, du manque de moyens financiers, de la démagogie et de la mauvaise foi des hommes, puis des calomnies.

Les femmes sont très faiblement représentées dans les instances de prise de décisions nationales et également dans les instances communales et municipales. Cette dernière représentativité a connu une légère augmentation entre les élections communales de 2002 et celles de 2008, faisant croître le nombre de conseillères de 3,66 % en 2002 à 4,60 % en 2008, soit 44 femmes sur 1 199 élus en 2002 contre 66 sur 1 435 en 2008.

Au delà de ces postes électifs, les femmes se sont retrouvées dans les plus hautes institutions de l'Etat telles que la Cour Constitutionnelle, le Conseil Economique et Social, la Haute Autorité de l'Audio-visuel, la Haute Cour de Justice et la Cour Suprême. Dans ces instances aussi, leur représentativité est remarquablement faible. Au niveau de l'exécutif, la situation n'est pas meilleure. La participation des femmes aux différents gouvernements a évolué en dents de scie avec un niveau plancher de 6,66 % en 1989 et un niveau plafond de 30,76 % en 2011, les proportions variant en fonction de la volonté politique du Chef de l'Etat en exercice.

La volonté politique du Chef de l'Etat peut améliorer le nombre de femmes dans l'exécutif mais pas celui des femmes aux postes électifs. A ce niveau, il est important de relever les nombreux facteurs de blocage de la participation des femmes à la vie politique. Ces facteurs vont des facteurs structurels (pesanteurs socioculturelles),

intermédiaires, (le faible moyen financier des femmes, leur faible niveau d'instruction) à ceux immédiats (division du travail, travaux de soins non rémunérés, manque de moyen, etc.) ; entravant la prise en compte des femmes à toutes les étapes de sélection par les partis politiques.

Somme toute, on peut affirmer que 50 ans après l'indépendance, qu'il n'y a pas eu une réelle volonté politique de corriger cette inégalité en dépit des recommandations de la VIème Conférence régionale africaine sur les femmes qui propose de veiller à l'application de la recommandation du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Le rôle de l'Assemblée Nationale est capital pour faire évoluer les indicateurs de participation des femmes à la vie politique à travers la prise de lois favorables aux femmes, lois qui peuvent instituer l'obligation d'instruire la jeune fille jusqu'à un certain niveau. Ces textes peuvent être appuyés de mesures répressives ainsi que d'une loi sur les quotas accompagnée de mesures coercitives.

En définitive, on peut retenir que :

- de 1946 à 1960 : les femmes faisaient de la politique pour soutenir leurs époux ou leurs pères. Le premier parti qui va naître dans la colonie du Dahomey en 1946 est l'Union Progressiste du Dahomey ;
- de 1960 à 1972, elles ont continué à être membres des partis politiques mais l'instabilité politique a été à la base de la dissolution du Parti Démocratique Dahoméen et a eu pour conséquence une réduction de la participation des femmes à la vie politique ;
- de 1972 à 1989 on note **l'émergence numérique la plus significative des femmes sur la scène politique aux différents échelons de la vie publique ;**

- mais entre 1980 et 1989, il y a eu la suppression du système de quota, ce qui a réduit le nombre de femmes aux élections législatives ;
- de 1990 à 2006, le renouveau démocratique a induit le multipartisme intégral mais très peu de femmes ont dirigé les nouveaux partis créés ;
- c'est seulement en 1995 qu'il a été recensé deux nouveaux partis sur dix dirigés par des femmes ;
- la période 2006 à 2011 est caractérisée par une inflation des partis mais aussi par une réduction du nombre de femmes dans l'exécutif.

Dans plusieurs pays africains, la situation politique de la femme est relativement meilleure. On note une volonté politique affichée et inscrite dans les textes de la Constitution soit par l'instauration d'un quota d'au moins 30 % de présence des femmes dans les instances de prise de décisions soit par l'obligation de respecter la parité homme femme. C'est le cas du Rwanda et du Sénégal qui font partie des pays qui ont les meilleurs indicateurs sur le plan international en matière de représentativité des femmes dans les instances de décisions.

INTRODUCTION

Comprendre et mesurer la mobilisation politique des femmes demeure encore une gageure dans le contexte actuel. Cette mobilisation se quantifie, généralement pour les hommes, en termes de militantisme au sein des partis et de participation au pouvoir politique. Une telle approche est complexe pour les femmes, en raison de la masculinité des rouages de l'État et des affaires politiques.

Parler de la femme dans la vie politique apparaît pour l'homme contemporain un fait nouveau. Pourtant l'émancipation de la femme a évolué au cours des siècles pour atteindre son apogée durant les deux dernières guerres mondiales où elle était obligée de prendre des responsabilités dans la conduite de la vie sociale. La femme africaine avait-elle attendu cette période pour prendre part à la vie politique de son pays ?

Piliers solides, architectes inlassables des consciences et des actes humains dans le corps social, la plupart des femmes africaines avaient choisi d'œuvrer dans l'antichambre, loin des tapages, des délibérations publiques que les hommes menaient souverainement. En effet, les femmes préféraient être de grandes discrètes qui savaient influencer les faits historiques et respectueuses de la psychologie de l'homme africain, acceptaient librement de s'éclipser pour lui donner l'impression d'être le grand «manitou»². Mais, avec le développement de l'instruction et l'avènement de la démocratie, les femmes joueront des rôles plus ou moins importants.

D'après Fernanda Nissen (1862-1920), féministe et femme politique norvégienne, « pour que les femmes aient leur mot à dire dans la vie

²Houéto C., 1972 in Colloque d'Abidjan 3-8 juillet 1972, Présence Africaine – 606 pages

qu'elles mènent, il faut qu'elles fassent de la politique ». Ajoutons qu'une démocratie pluraliste forte, représentative et participative ne peut exister que s'il y a une inclusion à part entière des citoyens qu'elle représente - et les femmes comptent pour plus de la moitié de cette population.

L'HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME À LA VIE POLITIQUE AU BÉNIN PEUT ÊTRE DÉCLINÉE EN TROIS GRANDES PÉRIODES :

De la Royauté à la Révolution de 1972

La période d'avant les indépendances a permis de constater la bravoure des femmes dans leur implication dans la vie politique. Les femmes avaient un idéal qui est celui de défendre le Roi et le royaume. C'est la période au cours de laquelle les femmes amazones du royaume d'Abomey ont montré leur détermination à servir la royauté. Ainsi, est né ce corps d'élite militaire qui ne reculera devant rien pour accompagner les rois dans leur conquête de l'espace territorial.

Abordant des sociétés extrêmement diversifiées, les colonisateurs cherchèrent rarement à adapter leur politique en fonction des structures sociopolitiques antérieures. Ils restèrent aveugles face aux difficultés du pouvoir qui concernaient certaines catégories de femmes en fonction de leur âge, leur statut social ou leur poids économique. Les rôles politiques des femmes furent ainsi dénigrés dans le cadre de la sujétion coloniale, qu'il s'agisse de leurs institutions spécifiques telles les sociétés d'initiation ou les associations de marchandes, de leur participation à des organismes collectifs (conseils de village par exemple) ou du rôle de personnalités statutaires (reine-mère, épouses de chef). Les rares exceptions dans ce domaine découlent de l'intérêt bien compris des colonisateurs, qui concédèrent un rôle officiel à une poignée de femmes parce qu'il servait leurs propres objectifs.

La période de 1960 à 1972 peut être considérée comme celle où elles ont été actives en politique en partenariat avec leurs époux. Elles militaient en appui aux hommes et non pour se mettre au-devant de la scène. Elles étaient des conseillères de l'ombre et pensaient qu'elles étaient peu nombreuses pour pouvoir rivaliser avec les hommes. Au cours de cette période, très peu de femmes étaient instruites, donc il y avait une prégnance des pesanteurs socioculturelles qui n'encourageaient pas les femmes à prendre le devant en politique. Cette période a été marquée par une formation à la vie politique des femmes par celles qui étaient les plus instruites ou les plus en vue, comme la femme du Président Maga qui s'est donné comme mission de sensibiliser et d'éduquer des femmes d'homéennes, de faire de l'alphabétisation politique. Elle a également connu la dissolution d'un des partis politiques dans lequel les femmes jouaient un rôle d'arrière garde.

De 1972 à 1990

L'histoire de la femme dans la vie politique va se faire plus active avec l'organisation des femmes révolutionnaires. Cette période verra la nomination de la première femme ministre et la pleine participation des femmes à l'animation de la vie politique, à travers le Comité d'Organisation des Femmes (COF), le Comité d'Organisation des Jeunes (COJ) et l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB). Cette période sera celle de l'élaboration de la loi fondamentale qui, en son article 124 consacra l'égalité de la femme et de l'homme.

De 1990 à nos jours.

C'est la période du renouveau démocratique avec le multipartisme intégral et le foisonnement des Organisations Non Gouvernementales, notamment celles où les femmes sont au premier plan, pour la

défense de leurs droits. C'est aussi la période qui marque l'achat des votes par l'introduction massive de l'argent dans le jeu politique. Ce fait a provoqué une forte aversion pour les valeurs que sont l'éthique et la morale. Les femmes vont de plus en plus militer dans les partis politiques et chercher à exercer des responsabilités. Depuis la conférence de Beijing en 1995, on note une implication progressive des femmes dans les instances de prise de décisions. Les femmes sont progressivement impliquées dans l'exécutif de 1990 à 2006.

De 2006 à 2011, on note une régression de l'implication, mais une recrudescence de nouvelles associations et nouveaux mouvements dirigés par des femmes. De nouveaux partis seront créés par d'anciens ministres ou des ministres en poste. La plupart des femmes qui étaient à la base des mouvements de soutien à l'avènement de l'actuel chef de l'Etat ³ au pouvoir vont créer des partis politiques pour ne pas être éjectées du système et pouvoir conserver une entrée au sein de la coalition « Union pour la Majorité Présidentielle Plurielle ».

La présente étude est conçue autour de trois grands axes :

- le premier chapitre fait l'état des lieux de la participation de la femme à la vie politique en Afrique et dans le monde ;
- le deuxième chapitre est consacré aux femmes dans la vie politique au Bénin (ex Dahomey) ;
- le troisième chapitre détaillera le cadre sociologique, économique et juridique de la prise en compte de l'approche genre dans l'évolution de l'espace politique national. Une section est consacrée aux recommandations.

³ Le président Yayi Boni

Chapitre I :

ETAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME À LA VIE POLITIQUE EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE

Ce chapitre fait l'historique de l'action de la femme au sein des instances de prise de décisions afin de mieux comprendre sa place dans la vie publique aujourd'hui. Les comportements actuels de la femme vis-à-vis de la vie politique doivent pouvoir trouver leurs origines dans les périodes précédant 1960, raison pour laquelle il a fallu remonter aussi loin que possible pour comprendre la participation de la femme à la vie publique.

I. Démarche méthodologique

L'étude repose sur l'exploitation des documents en rapport avec l'organisation de la vie politique du pays. Elle a parcouru le temps en vue de mieux comprendre la participation de la femme à la vie politique. L'histoire de la femme dans la vie politique renseigne sur le rôle qu'elle avait joué et permet de comprendre les évolutions actuelles.

Le document a également exploité les résultats de données d'enquêtes sur les freins à la participation des femmes à la vie publique.

En vue de mettre en exergue les femmes dans la vie politique, plusieurs outils de communication tels que internet, les revues de presse, les messages électroniques ont été exploités permettant de reconstituer la biographie de certaines femmes. Beaucoup d'informations ont été collectées à partir de différents sites sur Internet.

II. Les difficultés

De nombreuses difficultés ont jalonné la rédaction de ce rapport. Il a été quasi impossible d'avoir des informations sur les partis politiques au

Ministère de l'Intérieur en dépit de toutes les démarches faites ; surtout que ces informations sont relatives à la composition des bureaux des partis politiques. Les données collectées sont issues de revues documentaire, soin a été pris, dans un souci de fiabilité des chiffres, de confronter de nombreux documents. Cette confrontation révèle des différences d'informations et de données quantitatives relatives à un même phénomène.

Une autre difficulté de taille a été celle de pouvoir déterminer le genre des candidats aux différentes élections. En effet, les listes électorales conçues pour les législatives, communales et municipales ne renseignent pas sur le sexe des candidates. Pour contourner cette difficulté il a fallu se baser sur la connaissance des prénoms. C'est le lieu d'émettre des réserves quant à cette désagrégation des données par sexe.

Les recherches menant à la présente étude n'ont pas pu permettre d'avoir accès à la biographie de toutes les femmes ayant contribué à l'animation de la vie politique depuis 1960. La liste des personnes citées n'est donc pas exhaustive, elle pourrait être complétée par les personnes concernées ou d'autres plus averties.

III. Reines-mères et régentes

Pendant l'esclavage, les hommes étaient déportés vers l'extérieur et les femmes laissées dans leurs familles. Les hommes dotés d'une bonne santé et physiquement bien constitués étaient les plus recherchés par le colonisateur pour servir de main d'œuvre dans les plantations. Des femmes étaient également sélectionnées pour la reproduction, pour être servantes et dames de compagnie, mais il faut préciser que la valeur marchande de l'homme était supérieure à celle de la femme. Cette ségrégation du colonisateur dans le choix des esclaves a engendré des effets sur le plan démographique, social et économique : beaucoup de bras valides ont été soustraits de

l'Afrique. Par conséquent, nombre de femmes sont devenues chefs de ménages, responsables de l'éducation, gardiennes des valeurs, essayant de faire face à cette nouvelle contrainte.

Le rôle important joué par les reines-mères ou par leurs équivalents, que l'on soit en régime matri ou patrilineaire, est le signe évident d'un réel pouvoir féminin. Un certain nombre de femmes assumèrent le rôle de régente, en Afrique comme ailleurs.

La Reine HANGBE (1708 – 1711), fille du Roi HOUGBADJA et sœur jumelle du Roi AKABA, accéda au pouvoir après la mort de son frère et régna trois ans dans son palais. Elle créa le célèbre corps des amazones, continua la guerre entreprise par son frère et défendit le royaume du « Danxomè ». Sous la pression énorme de la dynastie royale, qui ne voulait pas d'une femme sur le trône, elle abdiqua. Les amazones en assurant la sécurité de la cour royale, ont joué un rôle important dans l'espionnage et les attaques finales des guerres. Le roi GUEZO (1818 – 1858) a réorganisé cette armée. La cour, plus grande sous GUEZO qu'aujourd'hui, abritait 200 AMAZONES. Elles représentaient 30% de l'armée. Elles étaient recrutées entre 12 et 14 ans et sélectionnées suivant leur corpulence physique dans les villages et centres urbains parmi des captives de guerre. Leur entraînement se déroulait à Zassa dans un ancien palais.

La « Na Wanjile⁴ » du Danxomè, aurait soutenu à la cour, la faction hostile au roi Agonglo et aurait contribué à l'assassiner en 1797 parce qu'il s'appêtait à se convertir au christianisme pour accroître son commerce avec les portugais. Ceci avait entraîné une guerre civile mais les troupes du Roi Agonglo ont eu le dessus. Elle fut brulée vive avec les autres conspirateurs, et ce fut le fils du défunt⁵, Adandozan, qu'on couronna.

⁴ Mark R. Lipschutz, R. Kent Rasmussen, 1986 books.google.com.gh/books?isbn=0520066111

⁵ Le Roi Agonglo

On trouve une institution féminine originale chez certains groupes Ibo de l'Ouest (Nigeria méridional), dans un système politique rural éclaté ; l'Omu ou reine du village ou d'un groupe de villages qui jouait un rôle parallèle à celui du roi ou Obi. Elle représentait l'équivalent féminin du pouvoir mâle dans la communauté. Comme le roi, elle porte le couvre-chef caractéristique de son pouvoir, qui est suivant les cas, un feutre blanc ou un bonnet rouge, elle choisit ses aides et ses conseillères et leur donne des titres analogues à ceux de leurs alter ego masculins.

Chez les Oyo en pays Yoruba, le pouvoir était construit autour de l'Alafin (ou roi), dont l'administration comprenait une hiérarchie complexe de prêtres, de chefs militaires et de juges. Le contrôle en était assuré par les nombreuses femmes de l'Oba ou dames du palais. Elles étaient ses « yeux » et ses « oreilles » et espionnaient tout au long de leurs déplacements pour le commerce.

Chez les Edo⁶, on retrouve le même rôle éminent des femmes Yoruba. Chez les Haussa⁷, la plupart des mythes d'origine politique attribuent un rôle déterminant aux reines ou à certaines princesses royales. A Zazzau⁸, par exemple, la Magajiya ou mère du roi aurait géré le palais et assisté aux audiences du souverain. On connaît aussi le rôle important joué par la reine-mère du Kabaka, nom du souverain des Ganda, petit royaume inter lacustre d'Afrique Centrale qui s'affirma surtout au XIXème siècle. Mais ce sont les Ashanti du Ghana et les Fons du Danxomè, peuples aux institutions analogues, qui ont donné aux reines-mères un rôle considérable.

⁶ Les Edo sont les habitants de l'actuel État d'Edo est un État du sud-ouest du Nigeria. Il était au cœur de l'ancien royaume du Bénin

⁷ Au Xie siècle, quelques États Haoussa comme Kano, Katsina et Gobir s'étaient développés en villes fortifiées actives dans le commerce et la production de biens. Jusqu'au XVe siècle, ces petits États étaient à la périphérie des grands empires soudanais de l'époque.

⁸ Zazzua était l'une des villes de l'État d'Hausa qui dominait le commerce avec le transport saharien après l'effondrement de l'empire de Songhai à l'ouest.(www.shenoc.com/Reines%20d'Afrique.htm)

Chez les Ashanti, en effet, la succession d'un chef se fait de façon ouverte : tous les fils de toutes les femmes appartenant à un lignage royal sont candidats légitimes. Dans ces conditions, les reines mères ont une grande influence, elles peuvent tirer parti des structures politiques particulières de la société Ashanti. De nombreuses reines-mères du XIX^{ème} siècle ont su par ailleurs se servir de leur richesse personnelle liée au commerce à longue distance, à la possession d'esclaves à des fins politiques, etc⁹.

Sur la scène politique, même si bien souvent son rôle n'était pas de premier plan, elle était toujours consultée pour la prise de grandes décisions : nomination d'un chef, acte d'alliance, acte de guerre, destitution, etc. Son rôle dans le développement de la conscience politique traditionnelle a laissé des empreintes indélébiles. Elle forgeait le moral du guerrier en l'exhortant par des chansons poétiques et pleines de signification, valorisant le courage et reléguant la mort à l'arrière-plan. La femme africaine, traditionnelle, loin d'être effacée, sans personnalité, avait un rôle prépondérant dans l'organisation de nos sociétés.

De nos jours, on constate de plus en plus une participation de la femme à la vie publique. En un demi-siècle, la proportion de femmes participant aux instances de décision, à la société civile et à la vie politique a augmenté. Les femmes ont accompli de grands progrès aussi bien au Nord qu'au Sud dans le droit de participer aux élections, même si les progrès relatifs à leur pleine participation à la vie démocratique restent mitigés.

⁹ Groupe Afrique Noire, Cahier n° 11, 1988: L'Histoire des femmes en Afrique, Edition l'Harmattan UA 363 Tiers-Monde-Afrique Paris VII/C.N.R.S, 164 pages.

IV. Histoire contemporaine des femmes dans la vie politique

IV.1. Dans quelques pays du Nord

Le processus de démocratisation se traduit par un accroissement spectaculaire des institutions parlementaires après la seconde guerre mondiale. En un demi-siècle, la proportion de femmes parlementaires a quadruplé, passant de 2,8% en 1945 à 11,3% en 1995¹⁰. D'autres exemples de progression rapide sont donnés par les Pays-Bas (de 9,3% en 1972 à 31,3% en 1994), l'Espagne (de 0,8% en 1971 à 16% en 1995), l'Autriche (de 7,7% en 1975 à 23,5% en 1995) et le Luxembourg (de 0% en 1965 à 20% en 1994).

Toutefois, à l'heure actuelle, la participation effective des femmes aux élections est menacée par deux faits nouveaux :

- en ce qui concerne le droit de vote, dans plusieurs pays européens, des pratiques antidémocratiques telles que le « vote familial » empêchent certaines femmes d'exprimer librement leur suffrage. Certains hommes poussent le contrôle du vote familial en accompagnant aussi bien les enfants adultes que les épouses au lieu de vote ;
- en ce qui concerne le droit d'éligibilité, les femmes continuent, presque dans le monde entier à être sous-représentées dans l'exercice des fonctions électives.

La présence des femmes au sein des parlements et des autres assemblées élues est une nécessité de la démocratie. L'augmentation du pourcentage de femmes exerçant des fonctions électives irait efficacement dans le sens d'une évolution sociale et démocratique qui profiterait aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

¹⁰ Union Interparlementaire, Les femmes dans les parlements 1945-1995, Etude statistique mondiale, Série «Rapports et documents», n°23, Genève, 1995, p.3.1

Etant donné que « la représentation des femmes au parlement est l'un des indicateurs les plus révélateurs de la participation des femmes aux processus politiques », en améliorant la proportion des femmes au parlement, on ouvre la voie à des changements sociaux et démocratiques.

On remarque dans les pays du Nord qu'il n'y a que quatre pays qui ont des résultats notables en matière de participation des femmes aux instances politiques. Il s'agit de la Suède, du Danemark, de la Finlande et des Pays-Bas. La France n'est qu'à 12 % occupant ainsi la 27^{ème} place sur 41 pays.

Le taux moyen de représentation féminine aux chambres basses des parlements nationaux de tout le territoire couvert par le Conseil de l'Europe s'élève à 18,77% allant de 4,4 % (Turquie) à 45,3 % (Suède). En France, la participation des femmes au parlement est restée pendant longtemps constante. En effet, 6,7% des femmes siégeaient au Sénat et 5,6% à l'Assemblée Nationale en 1946. En 1992, le taux de présence avait à peine changé : il était de 5% au Sénat et de 6,4% à l'Assemblée. La faible représentation des femmes au parlement français (actuellement 12,3%) est influencée par le système de scrutin uninominal, semblable à celui du Royaume-Uni, avec des candidats individuels choisis par chaque parti local.

Dans les Parlements, les hautes fonctions exécutives (Ministres, Secrétaires d'Etat, gouverneurs, ...) et les partis politiques, les femmes restent encore trop souvent sous-représentées. En France, il a fallu le gouvernement de Juppé en 1995 pour avoir 4 femmes ministres sur 25 ; soit 16 % ; 7 femmes sur 14 étaient Secrétaires d'Etat. Mais ce gouvernement n'a duré que 7 mois : du 17 mai 1995 au 7 novembre 1995. Les femmes ont été sorties du gouvernement pour être remplacées par des hommes.

Le tableau suivant fait le point du nombre de femmes députées au Parlement Européen par pays.

Tableau 1 : Répartition des femmes au sein du parlement européen selon le pays (novembre 2009)

Rang	État membre	Nombre de députés européens	Nombre de femmes	%
1	Finlande	13	8	61,54
2	Suède	18	10	55,56
3	Estonie	6	3	50,00
4	Pays-Bas	25	12	48,00
5	Danemark	13	6	46,15
6	France	72	33	45,83
7	Autriche	17	7	41,18
8	Slovaquie	13	5	38,46
9	Lettonie	8	3	37,50
10	Allemagne	99	37	37,37
11	Belgique	22	8	36,36
12	Hongrie	22	8	36,36
13	Portugal	22	8	36,36
14	Roumanie	33	12	36,36
15	Espagne	50	18	36,00
16	Bulgarie	17	6	35,29
17	Chypre	6	2	33,33
18	Royaume-Uni	72	24	33,33
19	Grèce	22	7	31,82

20	Slovénie	7	2	28,57
21	Irlande	12	3	25,00
22	Lituanie	12	3	25,00
23	Italie	72	16	22,22
24	Pologne	50	11	22,00
25	République tchèque	22	4	18,18
26	Luxembourg	6	1	16,67
27	Malte	5	0	0,00
	TOTAL	736	257	<u>34,92</u>

Source : Union Interparlementaire, *Les femmes dans les parlements en 2009*, recherche Internet.

La faible représentativité des femmes dans la vie politique se ressent également dans la participation aux instances de décision et au niveau des fonctions de direction aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Ce n'est qu'en Suisse qu'une direction sur cinq est occupée par une femme ; la participation la plus faible se constate en Syrie où il n'y a que 2,9 % des postes de direction qui sont occupés par des femmes. Cette situation est encore pire dans les pays africains.

IV.2. En Afrique

L'histoire regorge d'exemples d'actions de femmes ayant influencé la décision de l'autorité politique. De nombreux travaux ont révélé la résistance des femmes, lors de la conquête ou pendant la période coloniale en Afrique. Souvent déclenchées par des décisions de l'autorité coloniale qui empiétaient sur leurs intérêts économiques, les révoltes des femmes ont conduit à des remises en cause de décisions politiques. En Afrique de l'Ouest, les femmes commerçantes

ont combattu au Togo, au Ghana, au Nigeria, au Sénégal ou en Côte-d'Ivoire, à diverses occasions, de telles décisions : ce furent en général des réactions contre des créations d'impôts ou taxes, l'institution de péages ou d'autres décisions économiques qu'elles jugeaient insupportables.

Il en a été ainsi des légendaires commerçantes du Golfe du Bénin qui d'Accra à Lagos, de Cotonou à Lomé, ont combattu les règles coercitives inhibant leurs affaires et imposées par l'administration coloniale tant britannique que française. Elles ont soutenu et financé à leur début les futurs leaders qu'étaient Kwame Nkrumah, Sylvanus Olympio et bien d'autres. On se souvient également du rôle des femmes au sein des guérillas d'Algérie, de Guinée Bissau, d'Angola ou du Mozambique, tout aussi significatif que celui des militantes des grands partis politiques, notamment le RDA pour l'Afrique occidentale française, le Convention Peoples Party (CPP) du Ghana, etc. Les femmes ont organisé des marches à Bamako pour libérer le directeur et le rédacteur en chef du journal l'Essor (1945), à Grand Bassam contre la répression politique (1946) ou à Thiès, pour soutenir les grévistes des syndicats très politisés (1945). Des Togolaises ont renoué, en février 2005, avec cette tradition, en organisant des marches, les unes pour, les autres contre, la dévolution du pouvoir à Gnassingbé fils. On se rappelle la prise de position des Guinéennes, contre Sékou Touré, en 1976, face à l'adoption de mesures économiques notablement impopulaires et pour le rétablissement de la liberté du commerce. C'était la première fois que le régime guinéen était ébranlé de manière aussi ouverte. Ce fut aussi la marche des femmes de Bamako qui constitua un véritable tonus à la contestation ayant abouti à la chute du Président malien Moussa Traoré, en 1991, et balisa le chemin à un retour progressif à la démocratie. On peut de même citer celle des Casamançaises, lors de la grève scolaire qui, à Ziguinchor (Sénégal), avait viré à l'émeute populaire. Les intellectuelles ont sans doute été les moins engagées, face à un ordre colonial peu tolérant .

Le milieu rural offre également des témoignages de résistances. Ainsi, a-t-on noté en 1982, la révolte des paysannes du Kivu (RDC, ex-Zaïre) déclenchée en réaction contre les trop lourdes taxes qui leur étaient imposées. Cet acte d'insoumission inattendu provoqua d'ailleurs chez ces femmes une prise de conscience de leur force politique, puisqu'aux élections locales qui suivirent ces troubles, elles votèrent pour les candidats prêts à défendre leurs intérêts. En défendant ainsi leurs droits et intérêts économiques, les femmes ont joué indirectement un rôle politique. Mais elles ont aussi entrepris, de manière plus consciente et autonome, des actions décisives sur le champ politique : la révolte des femmes à Lomé au Togo en 1933, la marche des femmes ivoiriennes sur Grand-Bassam en 1949, celle des Sénégalaises, en 1947-1948, en sont des illustrations. Leur contribution déterminante aux luttes pour l'indépendance politique en Afrique subsaharienne comme dans le Maghreb est établie mais, malheureusement le fait est qu'elles ont été ensuite, contrairement à leurs espérances, à nouveau reléguées au domestique et écartées de la vie politique .

C'est la prudence, la délicatesse, le doigté et l'intuition des femmes qui ont permis à nos ancêtres de les associer à la conduite des affaires du pays. L'extirpation de la femme de la vie politique par les missionnaires catholiques précurseurs de la colonisation, et le service de l'église donnant accès à l'école, sont une méconnaissance des coutumes de l'Afrique et une transplantation de la politique européenne. L'autorité appartient à la femme. Elle est dépositaire de tous les pouvoirs spirituels et temporels. On peut dire aussi qu'elle est à l'origine du droit à l'équité et de la justice. En dépit de tout ce dont elles sont capables, elles étaient très faiblement représentées dans les instances de prise de décisions dans la plupart des pays d'Afrique, notamment en Afrique au sud du Sahara.

Sur les 490 membres élus à l'Assemblée nationale et au Sénat (devenu le Conseil national des provinces) en avril 1994, 117 à l'Assemblée et 8 au Sénat étaient des femmes. Ces chiffres illustrent le changement radical qui a eu lieu depuis l'apartheid où les femmes ne représentaient que 2,8 % du corps législatif. Aux élections nationales de 1999, 29,8% des représentants nationaux étaient des femmes; ce pourcentage place l'Afrique du Sud parmi les dix pays du monde où la représentation des femmes est la plus significative et à la deuxième place parmi les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) .

Le Burkina Faso est indépendant depuis 1960. Le suffrage universel a été obtenu en 1956 et les femmes ont été engagées très tôt dans la vie politique, surtout comme force d'appoint pour soutenir les luttes anticoloniales. Les femmes ont eu accès au suffrage universel en 1956, année de prise d'effet de la loi Cadre . Cependant, l'accès des femmes au Parlement a été un processus lent et demeure limité depuis l'indépendance : une seule femme a été élue en 1977, quatre en 1992 (3,7%), dix en 1997 (9,0%) et onze en 2002 (9,9%). Pour ce qui concerne les positions de pouvoir au Parlement, il faut attendre 1992 pour que la vice-présidence de l'Assemblée soit attribuée à une femme (sauf au cours de la période 1999-2000). Quant aux présidences de commission, ce n'est qu'en 2000 qu'une commission a été confiée à une femme : celle de l'Emploi, des Affaires sociales et culturelles. Les femmes burkinabè dans le processus de prise de décision sont restées très marginales jusqu'à l'avènement de la Révolution démocratique et populaire de 1983. Auparavant, les femmes n'avaient même pas droit à la parole dans les assemblées publiques du village.

La Révolution de 1983 entendait réserver une place de choix aux femmes et elles devaient être associées à tous les niveaux, de la conception à la mise en pratique de décisions.

La Constitution de 1991, en son article 12, précise : « tous les Burkinabè sans distinction aucune, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi ». Les codes électoraux ne comprennent aucune barrière juridique empêchant les femmes de militer dans les partis politiques, de voter et d'être élues. Entre 1960 et 2003, le pourcentage de femmes ministres est difficilement passé à 13%. En outre, lorsqu'elles occupent des postes gouvernementaux, elles sont souvent exclues des ministères stratégiques. Il y a eu des exceptions de courte durée pour le ministère des Finances, celui du Budget, de la Justice, et de la Fonction publique. Par ailleurs, des postes de Hauts-Commissaires de province ont été confiés à des femmes. Aujourd'hui, des femmes sont à la tête de trois provinces au Burkina Faso. Au niveau local, le processus d'accès des femmes à des postes électifs, a été lent mais des engagements ont été pris en faveur de l'égalité des sexes. Une loi électorale prévoit désormais trois conseillers municipaux au lieu de deux par secteur afin qu'il y ait au moins une femme. Le parlement du Burkina Faso a adopté une loi sur les quotas, qui permettra une meilleure représentativité des femmes sur les listes des élections locales et législatives. Selon la loi adoptée par la majorité des 111 députés, chaque sexe doit avoir au moins 30 pour cent de représentants sur les listes électorales. Selon la loi, tout parti ou regroupement de partis politiques, dont les listes ne respectent pas ces dispositions, perd 50 pour cent du financement public pour les campagnes électorales .

Le tableau suivant donne une récapitulation de la participation des femmes à la vie publique en 2003 au Burkina Faso.

Tableau 2 : Répartition des femmes et des hommes selon leur représentativité dans les instances politiques et de décision au Burkina Faso (2003)

Instances politiques et de décision	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre total	Pourcentage de femmes
Ministres	26	4	30	13,3
Ambassadeurs	20	5	25	20,0
Présidents d'Institutions	3	0	3	0
Députés	98	13	111	11,7
Membres du Conseil Economique et Social	76	17	93	18,3
Gouverneurs (2004)	10	03	13	33,33
Hauts – Commissaires	40	5	45	11,1
Communes et Structures décentralisées	54	3	57	5,3
Secrétaires généraux de provinces	41	4	45	08,9
Maires	57	03	54	05,3

Source : CSLP, 2004

En 2000, la fonction publique comptait environ 11 206 femmes fonctionnaires sur 44 316, soit 25,3%.

Au Niger, on recense en 2003 : 9 % des directeurs, 15 % des Ambassadeurs, 35 % des médecins et 24 % de ministres femmes. Il faut signaler que dans ce pays, des dispositions ont été prises pour inciter les femmes à intégrer la vie publique : il s'agit de la loi sur les quotas. Cette loi impose à l'Assemblée d'avoir 10 % de femmes parmi les élus à l'Assemblée et 25 % de femmes dans l'exécutif. L'application de la loi sur les quotas a permis selon les observateurs, une entrée fulgurante des femmes dans les conseils municipaux lors des élections de juillet 2004 au Niger. Sur les 3747 sièges à pourvoir lors de ces élections, pour l'ensemble des 265 communes, les femmes en ont remporté 661, soit environ 17%. Le nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale était passé d'une représentante à 14 sur un total de 113 députées. Au niveau de l'exécutif, la proportion n'est pas encore atteinte ; ceci confirme la difficulté des femmes à accéder aux fonctions importantes dans la gestion de la société, même si une femme, Aïcha Midaoudou, a passé 11 ans au poste de Ministre des Affaires Etrangères chargée de la coopération et de l'intégration africaine.

Au Mali, les avancées rejoignent celles du Niger. On recense en 2004 : 23 % de femmes au Gouvernement, 10 % à l'Assemblée Nationale, 2 % qui sont responsables de départements et 22 % à la Cour Constitutionnelle. En Côte d'Ivoire en 1997, seulement 4 % de postes de responsabilités et de décisions sont occupés par les femmes. Toutefois, loin d'atteindre la parité, la proportion de sièges au parlement occupée par les femmes est en nette progression. Elle a quasiment doublé depuis 1991, passant de 4,6 % à 8,5 % en 2001.

Le cas du Nigeria est également intéressant. Pendant la première République du Nigeria (1960-1966), il y a eu une femme au pouvoir,

au Sénat. Aux élections de 1987, les femmes étaient plus nombreuses à occuper les hautes fonctions : trois candidates ont obtenu trois sièges de gouverneur particulièrement convoités, notamment à Abeokuta et à l'extrême nord musulman (Etat de Katsina). D'autres s'illustrèrent en obtenant un mandat de conseiller ordinaire, mais la proportion de femmes élues reste très faible en 1987 : à peine 1 %, soit une cinquantaine de femmes sur 5200 .

En dehors de l'expérience du Nigéria, il y a les cas de quelques autres pays où les femmes ont pris une part active au gouvernement et à l'Assemblée. Le constat est que dans certains pays la participation des femmes aux instances de décision est appréciable. On peut noter à Sao Tome et Principe 5 femmes sur 13 au Gouvernement ; soit 38,5 %.

Tableau 3 : Répartition du nombre de femmes dans les instances de décision selon certains pays africains

Pays	Gouvernement			Assemblée Nationale		
	Femmes	Hommes	Pourcentage	Femmes	Hommes	Pourcentage
CAP VERT	5	14	36	-	-	-
GAMBIE	3	11	27	7	63	11,11
GHANA	8	70	11,4	18	200	9
RWAN-DA	-	-	-	17	74	55
SAO TOME & PRIN- CIPE	5	13	38,5	-	-	-

Source : PNUD 2003, document de travail

Cependant, certains pays africains se démarquent nettement avec une représentativité assez forte des femmes dans les instances de décision en 2005. Il s'agit :

- de l'Afrique du Sud et du Mozambique qui ont atteint l'objectif fixé dans le cadre du plan de Beijing : 30 % des femmes au gouvernement.
- du Rwanda qui détient pour sa part un record : il est le premier pays au monde à avoir 49 % de femmes à l'Assemblée Nationale et 34,6% à la Chambre Haute. Avec 55% de députées, le Rwanda est toujours en tête mondiale de la représentation politique des femmes en 2009.

Le cas du Rwanda reflète les mesures prises dans un certain nombre de pays en situation post conflit pour assurer la participation des femmes aux instances de décision. La Constitution du Rwanda fixe un seuil de 30% pour les femmes au Parlement et au Gouvernement. D'autres pays eux aussi en situation d'après conflit (Burundi, Afghanistan et Iraq) lui ont emboîté le pas, en concevant des mécanismes qui permettent à un nombre minimum de femmes de siéger dans les instances de décision. Le Parlement suédois, où les résultats se sont eux aussi améliorés depuis 2000, vient désormais au deuxième rang, suivi de près par les autres pays nordiques. La paire Rwanda-Suède illustre un autre élément qui ressort de la carte mise à jour : les pays en développement - Rwanda, Cuba, Costa Rica, Mozambique, Argentine, Afrique du Sud et Guyana - ont presque autant de chance que les pays développés de figurer en bonne place.

Dix ans après la Quatrième conférence mondiale sur les femmes (Beijing), les progrès ont certes été constants, mais lents. Entre 2000 et 2005, la proportion des femmes parlementaires dans le monde est passée de 13,4 à 15,7%, franchissant pour la première fois le seuil des 15%. Changement majeur depuis 2000 : c'est aujourd'hui

le Rwanda qui occupe la première place avec 48,8% de femmes à la Chambre basse du Parlement et 34,6% à la Chambre haute. Cette représentation qui était déjà une performance a été portée après les élections de 2008 à 56% à la chambre basse et 34,6% au Sénat. Au Rwanda, l'introduction d'un quota a permis d'avoir le plus grand nombre de femmes parlementaires au monde.

Seule une cinquantaine de femmes de par le monde ont été élues ou nommées Président ou Premier Ministre, avec légitimité électorale. La moitié le devrait à une caution patriarcale, inconsciente ou sociale, que ce soit par filiation, mariage, conflits armés ou formation scientifique¹⁹. Pourtant, d'autres ont réussi à s'imposer et à donner la preuve que les femmes ont elles aussi la capacité de gouverner. Partout dans le monde, en Asie (Pakistan), en Europe (Allemagne), en Afrique (Liberia), en Amérique (Argentine), des femmes ont su se faire une place auprès du peuple, car chaque nation appartient à son peuple mais des fois des hommes (dictateurs) prennent le pouvoir illégalement et dirigent par leur propre gré. La façon dont gouverne la femme reste égalitaire à celle dont gouverne l'homme²⁰.

Un certain nombre de femmes positionnées au plus haut sommet de leur pays devaient passer leurs mandats en 2011 :

- **Dilma Rousseff** (63 ans) est la présidente du Brésil, 36e présidente de la République fédérative du Brésil et première femme à accéder au pouvoir depuis le 1er janvier 2011.
- **Christina Fernandez de Kichner** est la présidente de l'Argentine, 55e présidente de la Nation argentine et première femme à avoir été au pouvoir; elle a été élue au premier tour par suffrage universel le 28 octobre 2007.

¹⁹ CESSÉ Philippe : Femmes Président et Premier Ministre : premières leçons et présentation des 47 principales dirigeantes 1960-2007 ; artslivres.com/ShowArticle.php?id=1400

²⁰ Eme' Golden Empress, 2011 Femmes présidentes en fonction en 2011 milkchocolateandsugar.wordpress.com/.../femmes-presidente..

- **Laura Chinchilla** (51 ans) est la 49e présidente de la république du Costa Rica et la première femme à accéder à ce poste. Elle a aussi été vice-présidente et ministre de la justice ;
- **Tarja Halonen** (67 ans) est la présidente de la Finlande depuis mars 2000 au suffrage universel, elle fut réélue en en janvier 2006, elle est membre du parti social-démocrate de Finlande ;
- **Pratibha Patil** (76 ans) est la présidente de l'Inde depuis juillet 2007, elle est la première femme à accéder à cette fonction; son rôle de présidente est essentiellement représentatif, le pouvoir exécutif étant du ressort du Cabinet que dirige le Premier ministre ;
- **Mary McAleese** (60ans) est la présidente de la République d'Irlande depuis novembre 1997. Dès 1979 elle dirige une chaîne de télévision et la compagnie d'électricité d'Irlande du Nord. A ce jour, elle est la seule femme Président à avoir succédé à une autre. Juriste et spécialiste en criminologie et droit pénal, Sa réélection en 2004 se fit par défaut, aucun autre candidat ne s'étant présenté contre elle.
- **Roza Otounbaieva** (60 ans) est la présidente du Kirghizistan depuis juillet 2010, elle a été présidente du gouvernement provisoire, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères.
- **Angela Merkel** (56 ans) est la chancelière fédérale allemande depuis novembre 2005, Elle débute sa carrière dans la politique en 1989; elle est la première femme à être élue à ce poste. Angela Merkel a su s'imposer surtout au sein l'Union Européenne.

- **Portia Simpson Miller** (66 ans) est la présidente de la Jamaïque : Premier Ministre. Elue députée en 1976, elle fut deux fois Ministre, de 1989 à 1993 et de 2002 à 2006.
- **Helen Johnson Sirleaf** (72 ans), est la première femme élue Présidente depuis 2006 en Afrique janvier. Diplômée en économie à l'Université du Colorado et titulaire d'un Master en Administration Publique à Harvard, elle a longtemps travaillé aux Etats-Unis pour Citibank et la Banque Mondiale. Elle est connue aussi comme «dame de fer», parce que forte de caractère.

Dans le Tiers-Monde, les femmes d'Afrique comptent parmi celles nommées Premier Ministre, généralement inconnues de l'opinion occidentale malgré des parcours exemplaires, sinon tragiques.

- **Sylvie Kinigi** (59 ans), Premier Ministre au Burundi de 1993-1994, nommée par le Président Melchior Ndadaye (Hutu) dans le but de réconcilier les deux ethnies Tutsi et Hutu. Au début de la guerre civile, Ndadaye et six de ses ministres ayant été assassinés, elle tenta de former une nouvelle administration, agissant comme Président de fait. Son action fut décuplée par la caution que lui apportèrent deux anciens Présidents, Pierre Buyoya et Jean-Baptiste Bagaza, mais son rôle à la tête du Burundi se termina en 1995. Elle a depuis travaillé dans le secteur bancaire et au PNUD.
- **Elisabeth Domitien** (50 ans), première femme Premier Ministre d'Afrique. Nommée à ce poste par Jean-Bédél Bokassa, en 1975-1976 en Centrafrique elle fut renvoyée quinze mois plus tard pour s'être opposée à l'instauration d'un pouvoir monarchique. Arrêtée et traduite en justice sur accusation de corruption, elle fut brièvement emprisonnée avant d'être bannie de la scène politique.

- **Agathe Uwilingiyimana** (40 ans) (1953-1994), Premier Ministre, nommée par le président Juvénal Habyarimana en 1993-1994 au Rwanda. Ayant étudié les mathématiques et la chimie, qu'elle enseigna entre 1983 et 1989, devint Ministre du Commerce en 1989, puis Ministre de l'Éducation en 1992. L'abolition du système de l'éducation selon des quotas ethniques qu'elle obtint et son appui à l'octroi de bourses au mérite lui attirèrent l'inimitié des partis extrémistes Hutu. Le 17 juillet 1993, soit une semaine après la nomination d'une autre femme au Burundi, bien que Habyarimana l'ait démise 18 jours après, elle continua de fait d'exercer ces fonctions jusqu'au 6 avril 1994, quand l'avion du Président fut abattu par une roquette. Elle-même et son mari furent assassinés le lendemain par la Garde Présidentielle du Rwanda censée les protéger.

- **Mame Madior Boye** née en 1940 a été Premier Ministre de 2001 à 2002 au Sénégal. Elle a été nommée en mars 2001 par le Président Abdoulaye Wade, avant que celui-ci ne la renvoie en novembre 2002 pour sa gestion de la catastrophe nationale du chavirement du ferry Joola, seul navire à relier Dakar à la Casamance. Elle avait auparavant été Ministre de la Justice en 2000.

- **Maria das Neves Ceita Baptista de Sousa** (née en 1958) fut Premier Ministre de 2002 à 2004 à Saint Thomas et Prince. Economiste, Ministre de l'Économie en 1999-2001 puis Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Sports en 2002 ;

- **Luísa Dias Diogo** (née en 1958), a été Premier Ministre en 2004 au Mozambique. Economiste de formation, elle entra au Ministère de l'Économie en 1980, avant d'obtenir un Master en Finances à l'Université de Londres (1992) : elle a aussi travaillé pour la Banque Mondiale.

- **Maria do Carmo Silveira** née en 1960 a été Premier Ministre de 2005 à 2006 à Saint Thomas et Prince. Premier Ministre et Ministre de l'Economie, elle fut gouverneur de la Banque Centrale du pays de 1999 à 2005. Elle a été battue aux élections de 2006.
- **Cissé Mariam Kaïdama Sidibé**, haut fonctionnaire de 62 ans, a été nommée le 3 avril 2011 à la tête du gouvernement malien. Une première dans l'histoire du pays, où les femmes ont longtemps été exclues de la vie politique. Contre toute attente, le président Amadou Toumani Touré, a promu Mariam Kaïdama Cissé Sidibé à la tête du gouvernement après la démission du Premier ministre, Modibo Sidibé, le 30 mars.

Ci-dessous la liste des femmes qui ont assuré par intérim la présidence et le poste de premier ministre, chef de gouvernement d'un pays africain :

- Bénin : **Valentine Gangbo** : 3 fois Présidente par intérim entre 1979 et 1984 ;
- Burundi : **Sylvie Kinigi** : Présidente par intérim du 27 octobre 1993 au 5 février 1994 ;
- Gabon : **Rose-Francine Rogombé** : Présidente par intérim du 10 juin au 16 octobre 2009 ;
- Guinée-Bissau : **Carmen Pereira** : Présidente par intérim du 14 au 16 mai 1984 ;
- Libéria : **Ruth Perry** : Présidente par intérim du 3 septembre 1996 au 2 août 1997 ;
- Madagascar : **Cécile Manoroanta** a assuré l'intérim du Premier Ministre du 18 décembre au 20 décembre 2009.

Chapitre II :

LES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE AU BÉNIN

Plusieurs épisodes vont marquer la participation de la femme béninoise aux instances de prise de décisions. De la période avant la colonisation jusqu'à nos jours, les femmes ont participé de manière variée à la vie politique. Elles n'étaient pas en avant-garde mais elles ont apporté leur contribution à la construction de l'Etat béninois actuel.

I. Avant la colonisation jusqu'en 1946

La littérature africaine a fortement renseigné sur la situation de la femme africaine et particulièrement la béninoise de cette époque. Selon Jean Pliya, la femme était une figure de proue, celle qui était respectée, épanouie et qui avait pleinement sa place dans les décisions prises au sein de sa société. Elle était consultée dans le cas du mariage de ses filles, pour l'éducation de ses enfants.

En ces temps, les femmes étaient beaucoup plus étudiées du point de vue de leur féminité, de leur douceur, de leur souplesse, et de leur beauté.

Son rôle au sein de la société était assez diffus. Mais la littérature orale de ces temps nous renseigne sur l'organisation de la cour royale, en indiquant que la mère du roi avait un grand regard sur les décisions prises au niveau de la cour royale. Elle représentait aussi une autorité de rang magistral et était bien écoutée. De même, à la mort de la mère du roi, des cérémonies spécifiques sont organisées pour des hommages de classe exceptionnelle. Un certain nombre de postes non moins importants étaient destinés aux femmes de la cour royale.

Bien qu'aucune recherche spécifique n'ait été effectuée pour comprendre la position de la femme du point de vue des rapports sociaux du genre en ce moment, beaucoup d'auteurs pensent que les femmes de cette période étaient socialement plus considérées au sein de leur société. La femme s'affichait très peu, mais un certain nombre de décisions étaient prises avec son concours. L'adage populaire qui dit que « derrière un grand homme il y a toujours une grande femme » était la règle d'or. La femme jouait des rôles importants lorsqu'elle a atteint un certain âge (à la fin de sa période féconde). En effet, selon certaines croyances, la femme n'est pas constamment pure et ne peut occuper certaines fonctions que lorsqu'elle est ménopausée. En ce moment, elle devient « tangninon » appellation dans la langue nationale fon.

Le roi guerrier Guézo avait une armée puissante, dotée de fusils et même d'artillerie, estimée en 1876 par M. Régis à « 6 000 hommes de troupes régulières, 4 000 amazones et environ 12 à 15 000 nègres armés par les provinces... tous pourvus d'anciens fusils à silex ». Le corps féminin des amazones était réputé pour son courage et sa férocité. Un témoignage anglais de 1863 estime également leur nombre à plus de 4000. On précise également qu'elles sont fortement organisées et ont leurs femmes-officiers, qui portent des titres comme leurs homologues masculins. Elles disent : nous sommes des hommes et des femmes »²¹. Cette période, les Amazones étaient devenues « l'un des fers de lance de l'armée de Guézo.

Abomey avait ses chasseresses d'éléphants et ses célèbres troupes amazones, Porto-Novo eut également ses guerrières. Aussi redoutées que les hommes peut-être plus téméraires qu'eux, les femmes - leurs anciens chants le révèlent - non seulement prétendaient pouvoir faire ce qu'accomplissaient les hommes mais même rivaliser avec eux et les dépasser.

²¹ Nigeria Demain, 1970 cité par Codjia-Crinot, 1996

Mais cette présence des femmes dans les différentes armées s'est progressivement réduite à une portion congrue depuis l'installation du système colonial par la France. Suite à la conquête coloniale française, les Établissements du Bénin, qui étaient rattachés à la colonie du Sénégal depuis juillet 1886, deviennent une colonie autonome en 1893, avant de prendre le nom de **Colonie du Dahomey** par un décret du 22 juin 1894. On note seulement une femme dans le Conseil Général du Territoire Dahomey de 1946 qui comptait 30 membres²².

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'émancipation des peuples colonisés qui y ont participé aux cotés de la métropole a été très rapide. Cet éveil politique des peuples colonisés qui très tôt se constituent en groupes pour libérer leur pays du joug colonial et du sous-développement a été surtout l'œuvre des hommes. Les femmes, ayant été absentes au front, peu ou pas initiées, sont presque absentes de la scène politique.

L'ouverture de la colonie du Dahomey à la vie politique au lendemain de la seconde guerre mondiale l'a conduite très tôt à la création de partis. Le premier parti : Union Progressiste Dahoméenne (UPD) dont les statuts ont été publiés au Journal Officiel d'Août 1946 est le seul rassemblement dans lequel les gens se retrouvent pour parler et faire valoir les aspirations communes du peuple²³.

II. Historique des femmes dans le militantisme politique²⁴

La vocation d'un parti politique est de conquérir le pouvoir et de l'exercer. Pour y parvenir, il anime la vie politique par son organisa-

²² Anniversaire des indépendances africaines - Article publié le : samedi 31 juillet 2010 - Dernière modification le lundi 23 août 2010

²³ CODJIA-CRINOT Sabine, 1996 : La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute du PDD (1955-1965), Mémoire de maitrise, 103 pages

²⁴ Cette section a été rédigée à partir du mémoire de Mme Codjia-Crinot Sabine, 1996 : La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute du PDD (1955-1965), Mémoire de maitrise, 103 pages.

tion pour prendre part aux différentes activités de gestion de la cité. Les partis politiques utilisent à cette fin leurs membres, notamment les femmes instruites ou non instruites. D'une manière générale entre 1950 et 1954, s'il est vrai que la gestion quotidienne quasi entière du ménage revenait aux femmes, très peu d'entre elles influencent les décisions de leur époux et beaucoup n'ont pas voix au chapitre lorsqu'il s'agit de prendre d'importantes décisions.

En effet, pendant longtemps, les anciens partis politiques (UDD, PRD, etc.) ont utilisé les femmes de leur parti pour haranguer les masses, convoier les populations vers les rassemblements politiques. Leurs talents de cuisinière étaient mis à contribution pour l'entretien de la foule déplacée. Les femmes de ces temps-là n'étaient pas ambitieuses au point de vouloir «jouer un rôle de premier plan» comme les hommes ou alors n'arrivaient pas à satisfaire leur ambition de leadership. Il en est autrement aujourd'hui des femmes qui s'engagent dans la politique. Elles ne veulent plus jouer les figurantes ni uniquement les pourvoyeuses de populations vers les lieux de meeting, pas plus que les « marmitones »; elles veulent assumer leur part de responsabilité. Mais qu'en est-il en réalité ? Deux points retiennent notre attention : la représentativité des femmes dans les bureaux exécutifs des partis et la participation des femmes aux élections, par suite de leur inscription sur les listes de leur parti.

L'Union Démocratique Dahoméenne créée le 8 juillet 1955, dont le secrétaire général était alors Justin Ahomadégbé s'est distingué très tôt des autres par sa structuration et l'existence des instances spécifiques aux femmes et à la jeunesse d'avant-garde (J.A.G). Cette architecture de l'UDD montre bien qu'une place de choix est faite à la femme afin qu'elle participe effectivement aux affaires publiques et s'épanouisse vraiment. C'est là une autre originalité de cette formation politique dahoméenne. L'UDD a éveillé à la politique les femmes qui se révélèrent plus militantes que certains hommes parce que vraiment convaincues et acquises à la cause du parti.

Avec l'avènement de l'UDD, les femmes ont fait véritablement leur entrée dans la vie politique au Dahomey. Plusieurs autres formations telles que le PRD et le RDD lui emboîteront le pas, de sorte que certaines lui contesteront son titre de premier parti à associer réellement et à éveiller les femmes à la vie politique au Dahomey.

La plupart des femmes adhèrent par affinité (parce qu'elles y comptent des parents ou des amis) ou pour des intérêts économiques (vente de tissus aux membres lors des manifestations, recherche d'emploi). D'une manière générale, les femmes s'intéressent à la politique plus par l'effet d'entraînement que par conviction, toutefois, la conviction l'emportait sur l'argent. La famille est aussi une source de militantisme. Pour ces dernières leur militantisme s'explique par le besoin de flambeau à relayer.

Les professions exercées par les femmes: enseignement, santé leur confèrent une certaine audience auprès de la population et une certaine aptitude à défendre et à parler au nom de la population. Ce qui favorise leur engagement, quoique timide dans le militantisme et par conséquent, dans le militantisme politique. Les commerçantes n'étaient pas du reste, elles ont énormément contribué à drainer vers l'UDD un grand nombre de personnes.

Très tôt la nécessité s'est fait sentir d'assurer à ces femmes, une formation politique en vue de leur permettre de prendre conscience de leur égalité avec les hommes sur le plan politique, tout en reconnaissant la primauté de l'homme sur le plan familial. Il résulte de cette égalité de la femme qu'elle peut adhérer au parti de son choix et voter pour le candidat qu'elle veut. Ce statut de la femme modifie de manière sensible le comportement des femmes vis-à-vis de la politique. D'autre part, cette formation leur confère une aptitude à prendre la parole en public, à diriger des débats et à organiser des meetings.

De manière spécifique, il sera analysé le rôle des femmes dans chaque parti politique.

Ce rôle est surtout joué par les femmes les plus influentes du parti parmi lesquelles on peut citer : dames Elisabeth Martin, Jeanne FALADE, Euphrasie TANIFEANI, Marie FIDEGNON et d'autres²⁵.

II.1. Les actions des femmes au sein des partis politiques de 1946 à 1972

II.1.1. Les femmes dans le parti Union Progressiste Dahoméenne (UPD)

Vers la fin du mois de novembre 1946 est né le premier grand parti dahoméen : Union Progressiste Dahoméenne, (UPD) avec Sourou Migan Apithy. Un second groupe influent, le Bloc Populaire Africain (BPA) s'installe aussi sur l'échiquier politique mené par Emile Poisson et Justin Ahomadégbé Tométin, dès le mois de décembre 1946. Justine Béhanzin, qui militait déjà dans des organisations syndicales, a participé à la création de l'UPD. Mais le colon était aux aguets pour décourager les femmes militantes. « Les femmes ne pouvaient pas se réunir ouvertement. Elles craignaient les mutations. Il fallait sauvegarder son travail. Nous discussions souvent de comment nous battre pour être comme les hommes »²⁶. Des scissions apparaîtront au sein de l'UPD et marqueront à jamais la vie politique de ce futur Etat. En mai 1951, les élections à l'Assemblée Nationale Française révèlent une profonde rupture. L'UPD implose. Le leader légendaire Apithy est contesté. Il va aux élections avec une liste « Union française ». Les natifs du nord du Dahomey auxquels le comité directeur

²⁵ Codjia-Crinot, S., 1996 op cit.

²⁶ Verbatim de Justine Béhanzin, cité par Zantou Pascal Assogba, 2001 : Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maîtrise, 122 pages

de l'UPD avait refusé une seconde place sur la liste claquent la porte et fondent le Groupement Ethnique du Nord du Dahomey (GEND) qui deviendra plus tard le Mouvement Démocratique Dahoméen (MDD). Son leader, Hubert Maga est élu. Une fois les sièges attribués, Apithy crée son parti : le Parti Républicain du Dahomey (PRD)²⁷.

II.1.2. La place des femmes dans l'UDD

Conscientes du fait que les gouvernements sont plus sensibles aux « lamentations » des femmes et hésitent à réprimer leurs manifestations, l'UDD les met au premier plan dans les mouvements de protestation. Les femmes participent de jour comme de nuit aux campagnes électorales, au même titre que les hommes, campagnes au cours desquelles elles mobilisent les populations à l'aide de slogans. L'action politique des femmes consiste surtout à tenir des réunions publiques, à faire la propagande du parti mais aussi et surtout à soutenir l'action des hommes.

Les femmes participent à la vie politique pour hisser les hommes sur l'échiquier national. Cet état de chose a constitué le plus grand handicap des mouvements féminins de l'époque. A ce propos, Yvette ROUDY citée par Codjia-Crinot S. (1996) a fait d'ailleurs remarquer que « les femmes du parti – les rares qui ont le courage et la possibilité d'y rester – ne se méfient jamais assez de ce rôle de figuration qu'on leur fait facilement jouer en les exhibant à une même tribune. Il faut néanmoins reconnaître à ce parti le mérite d'une certaine originalité : l'éveil de la conscience féminine à la vie politique.

²⁷ Anniversaire des indépendances africaines - Article publié le : samedi 31 juillet 2010 - Dernière modification le : lundi 23 août 2010

Au Dahomey, le droit de vote a été accordé à la femme en 1956²⁸, bien avant beaucoup de pays africains qui sont en avance sur le Bénin dans le domaine d'implication de la femme aux instances de prise de décisions comme le Rwanda dont le droit de vote des femmes date de 1961. Au Portugal, ce n'est qu'en 1976 que toutes les femmes ont eu le droit de vote. En effet, en 1931, le droit de vote n'a été accordé qu'aux femmes de l'enseignement supérieur.

Selon les circonstances et les colonies, c'est donc en dépit ou grâce aux pouvoirs coloniaux que certaines catégories de femmes acquièrent certains droits politiques, généralement plus tardivement que les hommes. L'accès au droit de vote, modalité occidentale d'expression politique, fut une des facettes, encore peu explorée, de la participation des femmes aux luttes politiques et économiques. Elles utilisèrent parallèlement d'autres moyens d'action, souvent de façon plus efficace ou innovatrice (coopératives, manifestations culturelles, associations d'entraide...).

L'instauration d'un suffrage large, incluant donc éventuellement les femmes, fut considérée comme un atout, soit pour le maintien du contrôle par les colonisateurs du pays en voie d'indépendance et de ses élites nouvelles, soit pour l'accession au pouvoir de certains colonisés au détriment des anciens maîtres ou des militants de la première heure. On chercha alors à s'allier les femmes dans la lutte qui opposait non seulement des tendances politiques mais aussi des générations de nationalistes. On généralisa les associations féminines parallèles aux partis ou on s'assura la collaboration des organisations de femmes existantes. Liées aux stratégies des colonisateurs et de certains colonisés, ces données internes rendent compte de la chronologie de l'accès au vote des femmes.

²⁷ : Année des droits de vote des femmes: Union Interparlementaire /2005, internet

A partir de cette date, les femmes dahoméennes peuvent peser de tout leur poids sur les événements par leur vote pour tel ou tel autre candidat. Ainsi, en associant les femmes à la politique, l'UDD était convaincue que leur participation serait un facteur déterminant pour la prise de pouvoir par lui et d'inverser la tendance. C'est d'ailleurs dans ce même but que les autres formations de l'époque vont s'efforcer d'allier un plus grand nombre de femmes à leur cause, afin de conquérir le pouvoir.

Il faut reconnaître à l'UDD le mérite d'avoir contribué à l'éveil de la conscience de plus de la moitié de la population dahoméenne à la vie politique. L'UDD en associant les femmes à la vie politique a d'abord eu pour unique dessein leur exploitation lors des consultations électorales. La promotion de la femme à tous les niveaux qui doit sous-tendre et dynamiser son action d'éveil de la conscience féminine à la politique n'a pas été prise en compte. De ce fait, l'UDD, tout en contribuant à l'éveil politique des femmes, les a relégués au rang de citoyens de deuxième classe. En effet, au cours de cette période, les femmes ont été des masses de manœuvre au profit des hommes qui n'ont pas cru devoir leur confier des postes de responsabilité dans les institutions de l'Etat. Aucune militante de l'UDD ou d'un autre parti n'a été promue au poste de maire ou de député par exemple.

Certaines femmes se feront remarquer dans ce parti par leur militantisme. Il s'agit notamment de : Euphrasie TANIFEANI née NICOUE qui a hérité d'une tradition politique familiale. Son père Augustin NICOUE faisait partie des précurseurs de l'UPD, le premier parti politique créé en 1945. Dès sa naissance, elle a vécu dans l'environnement politique de son père, délégué du Gouverneur à Cotonou et directeur du Phare du Dahomey. « Je ne peux pas dire que j'ai décidé d'entrer en politique. Je suis née dans la politique. J'ai trouvé la

politique dans ma maison »²⁹. Les femmes qui ont hérité de la pratique politique au sein du creuset familial ne sont pas nombreuses.

Membre influente de l'Union Démocratique Dahoméenne (UDD) de Justin Ahomadégbé, Tomètin. Madame Euphrasie Taniféani ne songeait pas non plus à l'exercice du pouvoir. Elle affirme « les femmes ne pensaient pas à se faire élire à quelque poste que ce soit ». Dans les années 1960, il y avait peu de femmes lettrées. Mais il y en avait qui pouvaient occuper de hautes fonctions politiques. « Dans l'Union Démocratique Dahoméenne, en dehors de Elisabeth Martin et moi-même, il y avait d'autres femmes ministrables. Mais l'envie n'existait pas ». Leur lutte ne visait donc pas à occuper des fonctions politiques. M^{me} Tanifeani ignore les raisons pour lesquelles les femmes n'envisageaient pas d'occuper des fonctions politiques, elle déclare que les « femmes voulaient aider les hommes ». Toutefois, l'élite intellectuelle, peu nombreuse et quelques femmes illetrées mais éclairées, militaient pour une prise de conscience collective par les femmes de leur rôle politique.

II.1.3. Les femmes dans le parti du PRD 1955-1965

Les femmes du Parti Républicain du Dahomey ont eu à leur tête Conforte ADIN, Justine BEHANZIN, etc. Cette dernière apparaît comme l'une des plus expérimentées parce que s'étant intéressée très tôt aux questions politiques. C'est ainsi qu'elle a été membre actif de l'UPD, premier parti du Dahomey. Contrairement à l'UDD, les femmes du PRD militent ensemble avec les hommes. Il n'y a pas de structure spécifique qui leur soit réservée.

Justine Béhanzin a été initiée à la politique par son père qui l'amena à sa première réunion secrète alors qu'elle n'avait que 12 ans. A

²⁹ : Verbatim d'Euphrasie, citée par ZANTOU Pascal Assogba, 2001: Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maîtrise, 122 pages

cette époque (les années 1920 et 1930) où les velléités nationalistes étaient réprimées, son père et ses camarades militants avaient fait d'elle un émissaire. Elle transmettait à Abomey, Lokossa ou Porto-Novo, des messages qui étaient publiés dans la voix du Dahomey, un journal nationaliste. Justine Béhanzin a bénéficié aussi du soutien de son jeune frère Louis Sènaïnon Béhanzin. Dans sa lutte en tant que femme, elle a associé les dahoméennes en vue de leur émancipation.

En 1961 Justine Béhanzin avait refusé le poste de ministre de la santé que lui avait été proposé par le président Hubert Maga. Justine Béhanzin appréciant la proposition, a estimé elle-même que « ce n'était pas le bon moment... » J'ai repoussé cette offre car je m'étais assignée une mission essentielle : aider d'abord à la formation des femmes afin qu'elles puissent se rassembler pour parler d'une seule voix. Cet objectif n'étant pas atteint, ce n'était pas encore mon heure »³⁰. Elle considère qu'en acceptant ce poste, elle se coupait automatiquement de sa base. « J'ai préféré vivre dans la masse, le temps de faire émerger au plan national la voix des femmes ». En réalité, Justine Béhanzin est une opposante au régime du Président Hubert Maga. Cette militante de la cause des femmes épouse plutôt les idées politiques de Sourou Migan Apithy, Vice-présidente de la République, et allié de circonstance du Président Maga³¹.

En définitive, très peu de femmes du PRD étaient mûres politiquement et acquises réellement à la cause du parti. Ces femmes n'ont pas posé des actes spectaculaires qui méritent qu'on s'y attarde ; mais elles se sont beaucoup investies dans le social pour aider la société. Par le truchement de la politique, beaucoup de femmes membres de l'UDD sont devenues des syndicalistes.

³⁰ ZANTOU Pascal Assogba, 2001: Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maîtrise, 122 pages.

³¹ Idem.

II.1.4. Les femmes du Rassemblement Démocratique Dahoméen (RDD)

Ce parti a eu moins de femmes que les deux autres. En majorité illettrées, elles proviennent de toutes les catégories socioprofessionnelles de la société dahoméenne de l'époque. Certaines d'entre elles telles que : Alice BAKE, Amina BIGA, Marie AJAVON et autres sont très actives et assistent fréquemment aux réunions du parti. Ici aussi, les femmes militent ensemble avec les hommes et n'ont pas non plus une structure spécifique à elles où elles peuvent se regrouper pour discuter des problèmes relatifs à leur statut. Le RDD de Hubert Maga, créé en 1957 est le seul parti politique à prévoir dans ses statuts des comités de femmes chargés d'aider les sections locales dans les tâches politiques en milieu féminin.

Bien qu'elles soient consultées sur tous les problèmes, les femmes du RDD n'ont joué qu'un rôle de second plan et se contentent souvent d'acclamer les hommes. La prise de conscience de l'importance des femmes comme masse électorale conduisit souvent à leur exploitation à des fins politiciennes.

II.1.5. Les femmes et le Parti Dahoméen de l'Unité (PDU)

La naissance du PDU marque la marginalisation de l'UDD qui ne peut plus faire partie de la coalition au pouvoir. Tout en étant un instrument de marginalisation de l'UDD, le PDU a favorisé l'émergence d'une minorité de femmes du RDD et du PRD, la grande majorité ayant été écartée en même temps que leur parti. Toutes les institutions étaient aux mains des hommes. Toutefois, selon certaines personnes le PDU, est le parti qui a mieux organisé les femmes. Pourtant les statuts font très peu allusion aux femmes. Seul l'article 25 dispose : « Il sera organisé auprès de chaque sous-section, un comité de femmes. Les comités de femmes à raison d'un nombre

par sous-section. Ce conseil se réunira sous le contrôle de la section qu'il aidera dans les tâches politiques en milieu femmes. Toutefois, les femmes du parti militent dans les mêmes organisations que les hommes »³² .

Il est important de souligner que les partis politiques n'ont jamais positionné des femmes sur les listes des candidats aux élections législatives avant la révolution du 26 octobre 1972. Ni le Parti Dahoméen de l'Unité (PDU), ni l'Union Démocratique Dahoméenne (UDD) n'ont présenté de femmes aux élections législatives de 1960 et 1964 ; même pas des suppléantes. Aucune femme n'a siégé au bureau des législatures qui vont se succéder.

Les Africaines n'ont pas attendu l'avènement de la pensée féministe et des décennies mondiales de 1975 à 2005 pour participer à l'action politique. Lorsqu'elles s'y sont investies, elles ont soutenu les nouveaux leaders et pères des indépendances. Ici, femmes de l'élite, des classes moyennes et populaires, rurales et urbaines ont constitué, ensemble, l'arrière-garde des partis politiques.

Pendant longtemps, les anciens partis politiques (UDD, PRD, etc.) ont utilisé les femmes membres de leur parti pour haranguer les masses, convoier les populations vers les rassemblements politiques. Leurs talents de cuisinière servait à « entretenir sommairement » la foule déplacée. Les femmes ces années n'étaient pas ambitieuses au point de vouloir « jouer un rôle de premier plan » comme les hommes. Il en est autrement aujourd'hui des femmes qui s'engagent dans la politique ; elles ne veulent plus jouer les figurantes ni uniquement les pourvoyeuses de populations vers les lieux de meeting, pas plus que les « marmitones » du parti pour l'entretien des citoyens venus aux meetings ; elles veulent assumer leur part de responsabilité.

³² Glèlè cité ZANTOU Pascal Assogba, 2001 : Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maîtrise, 122 pages

Même si elles étaient présentes, les femmes politiques tenaient l'arrière garde. Depuis l'accession du Dahomey à l'indépendance en 1960 jusqu'à en 1972, les femmes ont milité dans les partis politiques mais n'ont pas occupé des postes importants de responsabilité. Le premier combat de l'élite féminine politique a consisté à éduquer les femmes en vue d'une prise de conscience de leur force socioéconomique et de leur rôle politique. Dans ce cadre, le Groupement des Femmes Dahoméennes (GFD), créé en 1961 et dirigé par Marie do Régo, épouse du président Hubert Maga, va se lancer dans la sensibilisation et l'éducation des dahoméennes, en se fixant comme mission de réveiller les femmes pour leur faire comprendre leur rôle tant politique que social, une sorte d'alphabétisation politique de la femme de l'époque. Le groupement des femmes dahoméennes a eu pour objectif de mobiliser les femmes autour des intérêts du parti. Les responsables du groupement ont fait, à travers le pays, des voyages de propagande et d'étude.

Pour ce faire, une délégation du groupement a sillonné du 25 septembre au 1er octobre 1961, Allada, Abomey, Bohicon, Savè, Parakou, Djougou, Natitingou, Kandi, etc. A chaque étape, la délégation a mobilisé fonctionnaires, commerçantes de toutes conditions.

De 1960 à 1972, 14 régimes politiques se sont succédés en République du Dahomey. La durée des régimes était trop courte (la plus courte avait eu une durée de 24h) pour permettre vraiment d'atteindre un niveau de stabilité politique, économique, puis social. Cette succession de coups d'Etat n'a pas vraiment facilité l'ascension des femmes dans la sphère publique et dans certaines instances de prise de décision.

La dissolution du Parti Démocratique Dahoméen et l'interdiction de ses activités par les militaires au pouvoir entre 1965 et 1968 coïncident avec la disparition des femmes de la vie politique. Justine

Béhanzin qui s'était retirée en 1964, va revenir après cette période de turbulence. Les partis politiques n'étaient plus actifs, les femmes ne pouvaient plus signaler leur présence sur la scène politique. Le retrait des femmes de la vie politique révèle leur faible niveau d'engagement.

En 1969, Mme Justine Béhanzin a été membre de l'Assemblée Nationale du pays. Beaucoup de femmes, épouses des autorités politiques de cette période ont fait remarquer qu'elles ont influencé, sans être en avant-garde, certaines décisions prises par les hommes. Il s'agit notamment de Madame Ahomadégbé et de Madame Pascaline de Souza, née Quenum, femme du Président Paul Emile de Souza³³.

De 1960 à 1972, au niveau des cabinets ministériels, peu de femmes ont assumé de hautes fonctions. Avant la révolution d'octobre 1972, une seule femme a été nommée attachée de cabinet d'un ministre ; Euphrasie Tanifeani qui a été sollicitée en 1964 par Gabriel Lozès, alors ministre des affaires étrangères.

II.1.6. La période de 1972 à 1980

Le statut de la femme était marqué par une dualité du droit applicable avec coexistence des dispositions du Code Civil Napoléonien et des normes coutumières transcrites dans le « Droit Coutumier » du 19 mars 1931. La prédominance revenait au droit coutumier, hostile aux objectifs de reconnaissance et de protection des droits et intérêts des femmes. En effet, le droit coutumier élaboré pendant la colonisation faisait de la femme un être plus sujet que titulaire de droits, un mineur toujours placé, dans les rapports sociaux sous la tutelle de l'homme, fût-il père, mari, frère ou fils.

³³ ZANTOU Pascal Assogba, 2001: Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maîtrise, 122 pages

La situation de la femme s'améliore peu à peu après les années 1970. En effet, c'est la création le 14 septembre 1973, du Conseil National de la Révolution (CNR) et de ses instances locales qui ouvre aux femmes des voies d'accès à l'exercice du pouvoir politique. Les conseils révolutionnaires sont installés dans les villages, les quartiers de ville, les communes, les districts et les provinces pour porter la révolution au sein des masses populaires et associer étroitement les forces vives de la nation à la conduite du pays.

La naissance de ces instances politiques permet au Bénin d'inscrire dans son histoire, après plus d'une décennie d'indépendance, l'accès la plus significative et la plus numériquement remarquable de femmes sur la scène politique aux différents échelons de la nation.

Il a fallu l'adoption en 1977 d'une loi fondamentale disposant en son article 124 que la « femme en République Populaire du Bénin est en droit l'égale de l'homme au point de vue politique, économique, culturel, social et familial » pour offrir aux femmes béninoises un instrument juridique fondamental de promotion de leurs droits. La Loi Fondamentale de 1977 de la République Populaire du Bénin a proclamé en son article 124 pour la première fois au Bénin le principe de l'égalité juridique entre l'homme et la femme.

La tendance politique était donc favorable à l'amélioration du statut de la femme et diverses mesures ont été prises alors pour encourager la participation des femmes à la gestion des affaires publiques. Parmi, celles-ci ; les lois instituant un système électoral et de représentation par quotas des diverses catégories socioprofessionnelles étaient favorables à la percée des femmes à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire et dans les divers conseils régionaux et locaux.

L'école, l'université et les mouvements syndicaux ou associatifs ont contribué à propulser certaines femmes sur la scène politique. Le

militantisme est leur principal atout. Les femmes de cette catégorie sont les plus nombreuses. Les plus célèbres d'entre elles ont fait leur apparition au cours de la période révolutionnaire où elles ont été nommées à des postes de responsabilité en tant que chefs de district et ministres ou élues commissaires du peuple.

Pendant la révolution, le parti unique au pouvoir avait créé des organisations de masse qui ont également œuvré pour l'émancipation politique des femmes. Ainsi, l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB), créée le 23 décembre 1983, a eu comme principale mission d'unir les femmes, de toutes conditions socioprofessionnelles, autour de leur engagement pour leur éducation politique et leur émancipation.

Cette période a été celle qui a vu le plus de femmes descendre dans l'arène politique, d'une part, grâce à la création par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) d'organisations féminines chargées de porter la révolution au sein des masses populaires et, d'autre part, à l'institution de quotas pour une meilleure représentation des différentes couches sociales dans certaines institutions publiques. Le gouvernement marxiste-léniniste a institué des quotas pour permettre aux femmes, aux artisans, aux enseignants, aux ouvriers et aux paysans d'avoir des représentants à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR).

Les Comités d'Organisation des Femmes (COF) et l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB) figurent parmi les structures de propagande qui ont été mises en place. Ces organisations sont chargées de porter la révolution au sein des masses. D'un régime à l'autre, les organisations de femmes ont servi de courroies de transmission aux partis politiques. Cependant, il existe de nombreux faits qui forcent à penser que les femmes béninoises ne visaient pas l'exercice du pouvoir politique.

Encadré 1 : Verbatim de Mme Gangbo, 1ère partie

Selon Mme GANGBO, le premier gouvernement de la période révolutionnaire n'était constitué que des militaires. Très peu de femmes y avaient joué des rôles politiquement importants. Les rares femmes qui avaient pu accéder à cette arène, l'ont été sur désignation. Il s'agit par exemple de :

1. Conforte ADIN ;
2. Valentine QUENUM ;
3. Irène AKO.

Dans son analyse, c'est avec la démocratisation du pouvoir politique après l'adoption de la loi fondamentale, que bon nombre de béninoises ont occupé assez de postes politiques, car à partir de la première législature, il y avait un quota fixe de trois (3) femmes par bureau : que ce soit au niveau :

- local (CRL : Conseil Révolutionnaire Local) ;
- communal (CCR : Conseil Communal Révolutionnaire) ;
- du district (CRD : Conseil Révolutionnaire du District) et du CRAD : Conseil Révolutionnaire d'Administration du District ;
- provincial (CPR : Conseil Provincial Révolutionnaire) et du Conseil d'Administration de la Province ;
- National (ANR : Assemblée Nationale Révolutionnaire).

En plus de ces postes occupés par les femmes dans ces structures de décentralisation de la gestion de l'administration, elles disposaient sur le plan politique des organisations féminines qui leur permettaient de s'exprimer librement. De même, à l'instar de l'organisation des jeunes, les femmes étaient organisées en COF : Comité d'Organisation des Femmes. Cette structure comptait sept (7) femmes au niveau du quartier, de la commune, du district et de la province.

Elles avaient occupé également d'importants postes au niveau du Conseil National Révolutionnaire (CNR) et du parti (Parti Révolutionnaire du Peuple Béninois) ; Assemblée Nationale Révolutionnaire, première législature composée de 336 commissaires du peuple élus compte tenu du militantisme des citoyens. Pour y accéder, il faut faire partie d'une part des trois femmes siégeant au niveau du district de sa localité, puis d'autre part, de celles de sa province, et émerger enfin de ce niveau politique qui précède l'Assemblée.

Source : Interview de Mme GANGBO Valentine 3^e vice présidence de l'ARN à la 1^{ère} législature réalisée le 16 janvier 2012 de 18h 57mn à 23 h10mn

Le contexte international de l'époque était cependant favorable à la promotion de la femme. Ainsi, les Nations Unies ont proclamé la période 1975-1985 « décennie de la femme » et ont organisé en 1975 la première conférence mondiale des femmes. Cette année a enregistré la nomination de la première femme béninoise au poste de chef de district. Il s'agit de Mme Karimou Rafiatou dans le district de Houllénu dans le département de l'Ouémé. Sur 70.000 conseillers élus en 1975, on dénombre 19.600 femmes, soit 28%. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1985, une dizaine de femmes sur 84 chefs de districts sont nommées au commandement. De façon spécifique, ce pourcentage relativement important, en comparaison avec la tendance observée depuis l'indépendance, traduit une percée exceptionnelle dont les motivations peuvent être qualifiées d'idéologiques.

A partir de 1979, les femmes feront une entrée significative au parlement. Neuf (9) femmes ont été élues de façon indirecte comme commissaires du peuple. Au total, cette première législature du régime marxiste-léniniste a enregistré 28 femmes sur 336 commissaires du peuple, soit un pourcentage de 8,33%. Malgré cette faible représentation, une femme Valentine Gangbo, sage-femme, a fait partie du bureau et est élue troisième vice-présidente en 1979. A ce titre, elle a assumé au moins trois fois l'intérim du Président de la République ³⁴. Cette tendance n'a pas duré longtemps. Aucune femme n'a plus siégé au bureau des législatures qui vont succéder. Cependant, des femmes vont diriger certaines commissions parlementaires. C'est le cas de Florence Daougbe, élue présidente de la Commission des affaires constitutionnelles et des lois.

³⁴ Je ne me souviens plus du nombre de fois que j'ai joué ce rôle.

Encadré 2 : Verbatim de Mme Gangbo, 2ème partie

A la tête de l'ANR, où le comité central est constitué d'un présidium de sept (7) membres, j'étais la seule femme, et j'occupais la place de 3è vice président de l'ANR, après ADJO BOCO Ignace et VILON Guézo. Malik TAOFIC, OSHO Pierre et MAMA Djougou venaient après le poste de 3è vice président. En tant que 3è vice présidente, j'ai assuré plusieurs fois l'intérim du Président de la République en absence du premier Vice président. Le Président ADJO BOCO Ignace souffrant étant évacué à Cuba, il faut que le Président de la République voyage au moment où Vilon GUEZO, le 1er vice président, soit en mission à l'extérieur du pays.

Dans ces conditions, l'intérim me revenait. Je l'assumais naturellement. Les militaires venaient me chercher dans ma maison pour Cotonou. Ils venaient à 4 heures. Je les comprenais car dans l'armée, le respect de la hiérarchie et le souci de ne pas accuser du retard fait que pour un ordre donné, les différents chefs le répercutent à un agent hiérarchiquement inférieur avec une marge libre qui leur permet de ne pas accuser du retard.

Toutes les fois où j'assumais l'intérim, un rôle que j'ai joué plusieurs fois, c'est dans ces conditions que je me déplaçais pour le palais pour remplacer le Président de la République.

Cependant, quand j'assumais cet intérim, je ne prenais pas de grandes décisions. Je faisais surtout attention aux urgences, car je suis consciente de l'enjeu et je prenais assez de conseils car l'intelligence diffère de la connaissance disait ma maman, et celui qui a la connaissance n'est pas celui qui a l'intelligence.

Reconnaissons que toutes les femmes qui occupaient des postes en politique ne se faisaient pas remarquer. Il y en a qui ne parlaient jamais. Mais d'autres par contre, montraient qu'elles méritent la confiance en elles placée. Durant mes dix (10) ans de vie politique, j'ai également présidé la commission des affaires sociales. Ce qui m'a permis de constater que toutes les femmes qui occupent des postes politiques ne s'expriment pas. Mais certaines se font remarquer particulièrement. Je peux citer nommément AZODOGBEHOU Fidélia et BARBOZA Nathalie qui ont été mes rapporteurs et qui ont fait montre d'une détermination exceptionnelle durant cette période.

Pour Mme GANBGO, au regard de tout ceci, quand la femme veut travailler, elle le fait. Il lui faut donc une éducation conséquente : une éducation qui lui donne la conscience professionnelle et la volonté d'évoluer. Ainsi, quand elle choisit la politique comme ce qu'elle aime et qu'elle la fait parce qu'elle l'aime, elle la fait au même titre que les hommes.

Source : Interview de Mme GANGBO Valentine 3e vice présidence de l'ARN 1ère législature: fait le 16 janvier 2012 de 18h 57mn à 23 h10mn

Il est à noter que les femmes n'ont pas été non plus nombreuses dans le Parti Communiste du Dahomey (PCD), parti clandestin créé en 1977. Ce parti ne comptait pas beaucoup de femmes comme membres, mais plutôt beaucoup de sympathisantes³⁵.

II.2. Evolution dans les années 80

Le diagnostic d'ensemble de l'évolution de la situation de la femme béninoise des années 80 à nos jours fait apparaître la persistance des contraintes, mises en évidence au début des années 1980, qui freinent la promotion de la femme. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés sur un certain nombre de plans qui constituent des bases d'appui pour progresser.

Malgré les déclarations d'intention de tous les gouvernants qui se sont succédés affirmant leur volonté d'améliorer la situation des femmes, les femmes demeurent encore très peu nombreuses à occuper des postes de responsabilité au niveau des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, dans les médias, les ONG et les partis politiques.

Depuis 1980, divers programmes, projets et réalisations nationaux dans le domaine de la promotion de l'intégration de la femme au

³⁵ Ariane Djossou Sègla, cité par Zantou Pascal Assogba, 2001 : Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maitrise, 122 pages.

développement ont été initiés par les services techniques étatiques ou non, avec l'appui de la coopération bilatérale ou multilatérale. Deux moments peuvent être distingués : la situation qui a prévalu de 1980 à 1990 et la situation depuis les années 1990.

Par rapport à la première période, le Parti Unique au pouvoir dirigeait l'Etat et donnait en tant que tel l'impulsion centrale à la direction des activités de promotion de la femme aux niveaux local et national, à travers les organisations de masse de parti pour les femmes, les jeunes et syndicats. Aucun mécanisme spécifique d'intégration et de coordination n'était aménagé.

Au cours des trois premières décennies d'indépendance, les partis politiques ont utilisé les femmes comme moyen de mobilisation des masses. « Les associations féminines étaient fortement politisées. Elles servaient de porte-parole aux partis politiques ; elles véhiculaient leurs idées ». Selon Gisèle Adissoda, au sein des partis politiques, les ailes féminines sont pour la plupart des troupes auxiliaires ayant la mission de populariser les mots d'ordre ».

Aux législatives de 1984 et 1989, les quotas ont été supprimés au niveau des provinces. Quatre sièges ont été attribués au Comité d'Organisation des Femmes sur le plan national. Le nombre de femmes à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire passe à 6 sur 196 élues, soit une proportion de 3,7%. La prolifération des associations féminines à partir de 1989, suite à l'abandon du monopartisme, montre que les femmes gardaient une certaine distance vis-à-vis de l'Organisation des Femmes révolutionnaires du Bénin (OFRB), organe de propagande et seule organisation autorisée par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB). En 1989, 6 femmes sont élues sur 206, soit 3%. La suppression des quotas au niveau des provinces ne vise pas particulièrement les femmes. Elle découle d'une politique de réduction du train de vie de l'Etat mise en œuvre par le gouvernement.

Du 05 août 1989 au 02 mars 1990, le dernier gouvernement du Président Mathieu Kérékou ne comptait qu'une femme ministre sur 15, soit 6,66%, qui occupait le poste de Ministre de la Santé.

Aucune femme n'a jusqu'en 1990, dirigé la Cour Suprême, la haute institution judiciaire du pays. Il faut tout de même signaler que des femmes ont eu à diriger des tribunaux de première instance. Il a fallu le renouveau démocratique pour voir les femmes prendre des responsabilités au sein des partis politiques et même prendre la tête des partis.

13 femmes ont été nommées à la tête des directions techniques des ministères en 1990. Il n'y a pas eu de femmes directrices de cabinet pendant la période, mais des femmes ont été promues directrices adjointes de cabinet en 1990. Au cours de la même année, 13 conseillères techniques, 6 chargées de mission et une femme chef de cabinet ont été nommées dans divers ministères³⁶.

II.3. Femmes ayant marqué la période 1972 à 1990

✓ Madame Symphorose Béatrice LAKOUSSAN

Magistrate de formation et ex-épouse du président Mathieu Kérékou, Madame Symphorose Béatrice LAKOUSSAN témoigne que ce dernier ne l'avait pas consultée avant d'entrer en politique. « Son accession au pouvoir a été pour moi une surprise ». Le 26 octobre 1972, quand le commandant Mathieu Kérékou prenait le pouvoir, elle poursuivait ses études en France. A son retour en mai 1973, des idées « révolutionnaires » agitaient déjà le pays. Elle est très critique vis-à-vis de la révolution : « ce n'était pas un régime démocratique.

³⁶ Zantou Pascal Assogba, 2001 : Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maîtrise, 122 pages.

En ce qui concerne précisément notre pays, il y avait des structures qui contrôlaient tout. On faisait croire au président qu'on devient anti-révolutionnaire quand on a étudié en France. Ses collaborateurs lui faisaient des fiches pour l'en convaincre. Ils lui expliquaient que des impérialistes pouvaient m'utiliser pour nuire au président et à son gouvernement ». L'adoption du socialisme, avec le marxisme-léninisme comme guide philosophique, a été une surprise pour l'épouse du chef de l'Etat. La déclaration a été faite le 30 novembre 1974 à Goho à Abomey, soit un jour après mon retour d'une mission en Guinée.

✓ **Madame El Hadja Karamatou ADECHOKAN**

Femme d'affaires de renom, El Hadja Karamatou est une battante de la première heure au temps de la révolution. Elue plusieurs fois commissaire du peuple à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, au titre de la bourgeoisie locale, elle a été vice-présidente de la commission du Plan d'Etat, des Finances et du budget de l'ANR. Fondatrice et présidente de l'Association des Femmes commerçantes du Bénin, elle a été troisième vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) dans les années 1980. Elle est aussi vice-présidente de l'Organisation du pèlerinage à la Mecque. Le commerce est une affaire de famille et se transmet de père en fils et de mère en fille. Elle s'est spécialisée dans la vente de cigarettes, de tissus Wax et de foulards. De son expérience dans la vie politique, elle se souvient de l'esprit de sacrifice du temps de la révolution où elle prenait part à des réunions non rémunérées qui se tenaient de 09 h du matin à 04 h du matin, au service de la révolution.

✓ **Madame Marie-Jeanne TCHANYENOU RUFFINO**

Elle est une militante des premières heures de la Révolution, membre du Comité de Défense de la Révolution (CDR), Secrétaire admi-

nistrative de l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB), ancienne syndicaliste. En tant que membre de l'OFRB, elle allait de hameau en hameau, organiser les regroupements féminins en coopératives, les entretenait sur le VIH/SIDA et sur la transformation des produits locaux. Elle a siégé à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) pendant les trois législatures qu'elle a duré, soit durant dix (10) ans : 1980-1990 ; elle y avait représenté les enseignants puis les femmes. De 1986 à 1990, elle a assumé la fonction de chef du district urbain de Parakou. Ce poste lui a permis d'effectuer plusieurs missions à l'extérieur du Bénin. Elle a une riche expérience de vie associative. Elle est membre du REFAMP (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires), de la section du Bénin, de l'ONG CIAF/Bénin qui lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF).

✓ **Madame Nathalie BARBOZA**

Elle a occupé de hautes fonctions au niveau national et international. Elle est une experte de l'UNESCO, spécialiste des questions d'éducation en matière de population. Elle a effectué plusieurs recherches et publié plusieurs ouvrages et articles scientifiques sur l'éducation à la vie familiale. Sur le plan politique, Mme Barboza a été élue commissaire du peuple (députée) à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR). Elle y a occupé les fonctions de 6ème vice-présidente du bureau de l'Assemblée, puis présidente de la commission éducation et formation des cadres. De 1967 à 1979, elle a été successivement directrice du Lycée Houffon d'Abomey, Directrice du Lycée Toffa 1er, un Lycée de jeunes filles à Porto Novo, Directrice du Collège d'Enseignement Moyen Général 1 de Parakou, puis responsable de Division du District de l'Enseignement de Porto Novo (actuelle circonscription scolaire de Porto Novo). Elle a ensuite travaillé à l'UNESCO à Dakar. Revenue au Bénin elle a contribué par

son expertise à la définition de nouvelles stratégies dans le domaine de la scolarisation.

✓ **Madame Latifatou MOUSSA LALA épouse OLOUBO**

Les actions de Mme Oloubo sont fondées sur le fait que la pauvreté est à visage féminin. Pour ce faire, la femme doit s'investir dans des activités économiques et prendre part à la vie politique nationale. Son militantisme au sein de l'Union des Elèves et Etudiantes de sa localité qu'elle a intégré pendant qu'elle était au cours secondaire, a certainement influencé sa vie. En effet, son savoir-faire lui a permis de concilier la vie professionnelle et la vie politique. Alors, qu'elle n'avait que 26 ans, motivée par la faible participation des femmes aux instances révolutionnaires des années 70, Madame Oloubo décida de les mobiliser autour d'objectifs de développement. Cette mobilisation a permis aux femmes de mieux participer à la vie sociopolitique de leur région et a favorisé la création à Kétou du Détachement des Femmes Révolutionnaires (DFR). Sa conviction politique l'a amenée à intégrer le parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB). Présidente du DFR, 2ème vice-présidente du Bureau Provincial de l'Ouémé et membre du Comité de la Défense de la Révolution, Mme Oloubo a bénéficié d'une série de formations.

✓ **Madame Grâce DOSSOU née HOUNTONDI**

Madame Grâce Dossou est l'une des premières femmes béninoises à avoir choisi une branche professionnelle souvent dite réservée aux hommes. Sur le plan politique, elle a milité dans des instances locales du pouvoir, notamment au sein de l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB). Elle a siégé à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire au cours de sa première législature. Membre de l'OFRB, et convaincue de la promotion économique de la femme, elle a mis sur pied un groupe de femmes et de jeunes filles pour

mener des activités génératrices de revenus, notamment dans le secteur de l'artisanat (tissage de sacs).

✓ **Madame Marie AFFOGNON DANVIDE**

Agent permanent de l'Etat elle s'illustre dans les luttes sociales ; c'est ainsi qu'elle a accédé à la Vice-présidence de l'OFRB de 1980 à 1990. Elle a su conserver son poste deux ans durant de 1988 à 1990, cumulativement avec l'accomplissement d'une grande responsabilité : celle de chef de district de Lokossa. Pour la promotion de la femme, elle n'a ménagé aucun effort.

✓ **Madame Bernadette AGOSSOU née SEKPE**

Militante très engagée pour la cause des femmes, elle a intégré les milieux intellectuels et politiques. Son militantisme dans les mouvements féminins s'est déroulé au niveau local et au niveau départemental, où elle a été élue présidente du Comité d'Organisation des Femmes (COF) en 1976. A ce titre, elle a participé au Congrès mondial des femmes à Moscou en 1981. Elle a été également élue Commissaire du Peuple à la première législature de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. Elle a milité dans plusieurs groupements de femmes.

✓ **Madame Assiba Henriette ASSOGBA**

Elle a passé de nombreuses années de militantisme à l'OFRB. Madame ASSOGBA a été élue à l'ANR. Pour Rafiadou Karimou qui la connaît mieux, pour avoir milité avec elle dans l'OFRB c'est une femme exceptionnelle, une battante, toujours disponible. Tout ce qu'elle entreprenait était couronné de succès, aussi à cause de son esprit d'ouverture.

✓ **Madame Elisabeth GUEDEGBE**

Elle fait partie de ces nombreuses amazones d'Abomey qui ont œuvré pour l'épanouissement de la femme. A l'avènement de la révolution, son entourage a estimé qu'elle peut mieux la défendre et l'aider par son engagement. Ainsi, elle a été choisie par sa base et progressivement a atteint la hiérarchie supérieure des structures de l'Etat révolutionnaire.

✓ **Madame Grâce LAWANI**

Elle a une grande expérience de vie associative. Elle a créé plusieurs associations de développement des femmes. elle est membre de l'Assemblée Consulaire, vice-présidente du Bureau Exécutif de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, Présidente de l'Association des Femmes d'Affaires et Chefs d'Entreprises du Bénin (AFACEB), présidente de l'Association Religieuse IMANDU-DNE, membre du parti du Renouveau Démocratique (PRD), adjointe au maire de Cotonou, chef du 2ème arrondissement, présidente de l'Association des Jeunes Femmes Protestantes. Mme Grâce Lawani, ardente défenseur des actions du pouvoir de Kérékou se retrouve dans la mouvance présidentielle au lendemain de l'élection présidentielle de 2006.

✓ **Madame Jeannette ZANCRAN ALLAVO**

Mme Jeannette Zancran Allavo a fait une formation en gestion des Affaires Administratives après son Baccalauréat en 1974. Très tôt incorporée dans la police nationale, elle a suivi son stage à Ouidah avant d'être affectée au Commissariat de Parakou. Elle décide finalement de revenir dans la société civile. Sa volonté de réussir et son goût du travail bien fait l'ont amenée à servir en qualité de secrétaire de l'Etat Civil du District Urbain de Parakou, de Dantokpa, de St Michel, de Gbégamey et de Cadjèhoun. Elle fut aussi secrétaire

particulière du Préfet du Borgou dans les années 1970. Elle est l'une des femmes députées de la période révolutionnaire reconduite pour deux législatures. Femme politique engagée, elle a été députée à l'ANR. Quant aux postes politiques, elle a été successivement chef du district rural de Ségbana, secrétaire administrative du conseil provincial du Borgou. En matière de promotion de la femme, cette combattante chevronnée avait déjà assumé la présidence des femmes du Borgou.

✓ **Madame Virginie OUATOKOUAGOU**

Elle est animatrice de formation. En matière de promotion de la femme, elle a milité au sein de l'ORFB et a bénéficié du renforcement de ses capacités politiques à l'extérieur. Elle a été membre du comité national dahoméen pour le planning familial. Elle a créé le groupement des femmes brodeuses de Natitingou.

✓ **Madame Esther KPONOU AGOSSOU**

Elle est une militante engagée et s'est toujours battue au sein des instances auxquelles elle a appartenu en tant que militante pour la promotion de la femme et le développement. Ce qui lui a valu d'être acceptée comme membre du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) et au secrétariat du parti, en tant que trésorière. En 1980, elle a été élue Commissaire du Peuple à l'ANR, expression de la confiance que les femmes et le parti ont placée en elle.

✓ **Madame Marie GOUVI**

Madame Marie GOUVI est commerçante et exploitante forestière de profession. Elle a été maire de la commune rurale d'Avédjin dans le département du Couffo jusqu'aux élections municipales de décembre 2002. Née à Manonkpo dans le département du Couffo,

elle est très active dans les milieux politiques de sa localité et au niveau national.

Elle a été commissaire du peuple à la troisième législature de l'ANR. Elle s'est fait surtout remarquer sur le plan politique. Elle participait à toutes les rencontres sociales de sa localité et avait toujours son mot à dire. Cela lui a valu d'être choisie, de manière tacite, comme avocate de la population auprès des autorités politico-administratives. Elle a été également élue présidente des femmes dans le département du Mono au sein de la Fédération Nationale des Associations des Femmes Béninoises.

✓ **Madame Jeanne FALADE**

Très tôt, elle sera mordue par le virus de la politique qui lui sert de marche pied pour intégrer le milieu de la santé. Membre du parti UDD du feu président Ahomadégbé, elle a connu des difficultés avec les collègues membres des autres partis qui accédaient au pouvoir après chaque élection. Son appartenance à l'UDD ne lui a pas facilité la tâche aux premières heures de la révolution. On lui a conseillé d'intégrer le PRPB pour éviter les menaces et les coups bas. Ce qu'elle fit et désormais elle devient membre du Comité Local et de l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB). En tant que militante de la Fédération des Femmes Dahoméennes, elle a mené un certain nombre d'actions en faveur de la femme. Elle est décédée en 2012.

✓ **Madame Valentine GANGBO.**

En tant que Sage-femme, Madame Valentine GANGBO est entrée en politique sans y avoir été préparée. Elle avait milité dans une association de femmes pour le développement de l'Ouémé, créée dans les années 1970, mais elle n'a pas connu un passé riche en matière de militantisme. Elle a toujours été la première responsable des

femmes du département de l'Ouémé. Elle se fait distinguer par son engagement. Mariée et mère de famille, Valentine Gangbo pense que la politique est une activité extrêmement délicate. Elle a réussi à coupler ses activités avec ses fonctions de sage-femme et de mère, grâce au soutien de son mari qui a été lui-même homme politique et militant du Parti Républicain du Dahomey de Sourou Migan Apithy. Forte de ses expériences, Valentine Gangbo estime qu'une femme jeune qui n'a pas de grands enfants ne peut pas efficacement mener une carrière politique. Mme Valentine Gangbo, sage-femme, a fait partie du bureau de l'Assemblée Révolutionnaire et a été élue troisième vice-présidente en 1979. A ce titre, elle a assuré trois fois l'intérim du Président de la République.

✓ **Madame Rafiatou KARIMOU**

Née en 1946 à Sakété, Karimou Rafiatou a commencé à militer depuis son enfance grâce au scoutisme et à l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey (UGEED). En 1975, elle est nommée chef de District à Houllénu dans le département de l'Ouémé. De 1982 à 1989, elle a dirigé l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (ORFB) et est élue vice-présidente de la commission des affaires sociales au niveau du comité central, organe dirigeant du Parti de la Révolution Populaire du Bénin.

Elle a été élue plusieurs fois commissaire du peuple (députée) de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire. A la suite d'un remaniement ministériel opéré par le président Mathieu Kérékou en 1989, Karimou Rafiatou, professeur de Lycée, devient la première femme nommée et à avoir accepté le poste de ministre au Bénin. Seule femme dans un gouvernement de 15 membres, elle a occupé le portefeuille de la Santé Publique. Dynamique et charismatique, ancienne conseillère technique du président de l'Assemblée nationale durant la 2ème législature (Bruno Amoussou), membre du bureau

exécutif national du MADEP et chargée au sein de son parti des relations extérieures et de la coopération elle a été élue député en mars 1999 dans la 21ème circonscription électorale. Elle a présidé le groupe parlementaire "*Nation et développement*" durant la 3ème législature. Réélue député en 2003 et vice-présidente du MADEP, elle a été de nouveau ministre d'un gouvernement présidé par le président Kérékou II. Sans doute est-elle récompensée pour ses nombreuses interventions à l'Assemblée pour défendre l'action du président du Bénin. Membre de plusieurs associations, elle occupe une place prépondérante dans le leadership féminin. Elle a créé son propre parti dénommé Front d'Eveil pour le Développement (FED) après avoir quitté le MADEP.

✓ **Madame Elisabeth BALLEY**

Elisabeth Balley a été la femme chef de district, la plus célèbre de la période révolutionnaire. Née vers 1941, elle est entrée en politique en 1975 en militant d'abord au niveau de son quartier de résidence. Elle réunissait les femmes autour des questions d'hygiène et de salubrité. Elle gravit les échelons et devint responsable des femmes du district de Cotonou V. elle a témoigné au cours de son entretien avec Monsieur Zantou, que pendant la période révolutionnaire, c'est le militantisme qui était récompensé ; les diplômes ne comptaient pas. Elle a la conviction que les femmes auraient été plus nombreuses aux postes de décisions si elles étaient véritablement engagées dans la politique. Elle a affirmé que « les femmes intellectuelles n'étaient pas politiquement mures. Elles n'aimaient pas aller à des réunions politiques qu'elles trouvaient d'ailleurs trop nombreuses. Elles avaient également peur de leurs maris, à cause des critiques malveillantes que certains détracteurs de l'engagement politique des femmes répandaient »³⁷.

³⁷ Verbatim de Balley Elisabeth cité par Zantou Pascal Assogba, 2001: Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maîtrise, 122 pages.

Elle a construit le centre de santé d'Ahogbohouè, l'ancienne résidence du chef de district de Cotonou VI, le bureau du district, installé des marchés publics, équipé des mairies et commissariats placés sous son autorité. Elle a été l'initiatrice de la bibliothèque pour enseignants sise en face du Cours Secondaire Notre Dame des Apôtres de Cotonou (CSNDA).

✓ **Madame Thérèse WAOUNWA**

Militante du Parti Communiste du Bénin (PCB), Thérèse Waounwa a mené d'intenses activités contre le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) dans les années 80. Elle a été membre du bureau de la Coopérative des Etudiants avec Alassane Issifou et Osséni Agbétou.

Exilée, sa tête a été mise à prix public en 1985. Elle était très populaire de 1985 à 1989 pour sa combativité contre l'autocratie de l'époque et a résisté à toutes les intempéries jusqu'à la convocation de la conférence nationale de février 1990. Depuis lors, on n'entend plus parler de cette dame de fer. Mais, les dérives du pouvoir du président Boni Yayi l'ont fait revenir au devant de la scène politique en 2010.

✓ **Madame Eugénie DOSSA QUENUM**

Mme Eugénie Dossa Quenum a milité activement dans l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey (U.G.E.E.D) puis dans l'Association des Etudiants du Dahomey (A.E.D) en France, ainsi qu'à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F). Elle est membre fondatrice de Comité Culturel pour la Démocratie au Bénin (C.C.D.B), créé en France en 1981. Elle est aussi membre de la Ligue Internationale de Femmes pour la Liberté et la Paix (W.I.L.P, sigle en anglais) ; la ligue au nom de laquelle elle intervient aussi bien à Genève qu'à New York au sujet de la justice économique, la démocratie et la paix dans les pays du sud.

Membre très active du PCD, Eugénie DOSSA QUENUM a connu des difficultés avec le régime du Président Mathieu Kérékou pendant la période révolutionnaire. Son militantisme et sa détermination dans le parti ont conduit les dirigeants du Dahomey d'alors à lui offrir une bourse de formation pour l'éloigner du pays. Ingénieur biologiste, elle est également diplômée en administration et économie de la santé, ainsi qu'en psychologie interculturelle. Chercheur indépendant en sciences politique et sociale, elle est conférencière et intervient sur des sujets variés tels que l'Economie, la Santé, l'Education, la Paix, etc. Membre de Médecins du Monde (MDM), elle assure des missions d'urgence d'épidémiologie et de développement en santé partout où ses compétences sont sollicitées.

II.4. La période de 1990 à 2011

II.4.1. Transition démocratique

Pendant l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation (CFVN), tenue au Bénin en février 1990, sur les 15 femmes présentes à la Conférence Nationale de 1990, seulement 3 ont été déléguées par des structures mixtes. Si des quotas n'avaient pas été attribués aux différentes catégories socioprofessionnelles, les femmes auraient été certainement moins représentées à cette importante rencontre.

Le processus de création d'un cadre institutionnel a démarré en octobre 1990 par la tenue d'un séminaire national sur l'Intégration de la Femme au Processus Global de Développement. Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence des femmes dans la sphère publique. Le Bénin a signé plusieurs conventions internationales sur l'élimination de discrimination entre les femmes et les hommes. Le renouveau démocratique, l'élaboration de la constitution et la création de plusieurs instances judiciaires de contre-pouvoir ont contraint l'Etat à prendre certains engagements vis-à-vis de la société civile et de la population. En effet, plusieurs ONG, associations, bureaux d'études

ont vu le jour et ont pour objectif de contribuer à l'amélioration de la condition de la femme béninoise. Nous pouvons citer comme exemple, l'Association des Femmes Juristes du Bénin, WILDAF, etc.

II.4.2. Les partis politiques dirigés par les femmes de 1991 à 2011

II.4.2.1. Les partis politiques de 1991 à 2006

Après la CFVN en février 1990, le Bénin est entré dans l'ère du renouveau démocratique. Cette période a été favorable à l'éclosion des partis politiques. La Constitution du 11 décembre 1990, il a été adopté le multipartisme intégral comme palliatif à la période du parti unique, le parti du marxisme-léninisme. Après la période transitoire, de nombreux partis verront le jour dans lesquels les femmes seront très actives.

Le principe constitutionnel de l'égalité juridique de l'homme et de la femme mis en exergue par la Loi fondamentale de 1977, confirmé en 1990 par la Constitution actuelle de la République du Bénin dispose en son article 26 :

- « L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale,
- l'homme et la femme sont égaux en droit,
- l'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il veille sur les handicapés et les personnes âgées ».

Malgré ces dispositions, les femmes sont exclues de la vie politique. Elles ne sont pas dans les arènes de décision pour se garantir un bon positionnement sur les listes électorales. Très peu de femmes ont dirigé les nouveaux partis créés depuis 1990, année du renouveau démocratique. C'est seulement en 1995 qu'il a été recensé

deux nouveaux partis sur dix dirigés par des femmes. Le parti de la "Renaissance du Bénin" (RB) sera l'un des rares partis à avoir sa tête une femme, Madame Rosine Soglo de 1995 à 2010. Le second parti dirigé par une femme est le « Rassemblement Démocratique pour le Développement » présidé par l'honorable Baba-Moussa Ramatou.

L'année 1995 correspond à la fin du premier régime démocratique après la conférence ; ce qui a entraîné un engouement manifeste pour la chose publique. Très peu de bureaux de partis comporteront des femmes aux postes clés de décision. De 1990 à 2003, il n'y a eu que six femmes chefs de partis politiques sur les 105 partis politiques régulièrement enregistrés. Au-delà du nombre de femmes présidentes de partis politiques il a été recensé en 2003, 327 personnes membres des bureaux des partis politiques dont seulement quarante-sept sont des femmes, soit 14,4 %. De 1990 à 2007, on compte sept (7) partis dirigés par des femmes, sur un total de cent sept (107) régulièrement inscrits au ministère de l'Intérieur.

L'implication des femmes dans la vie politique est donc négligeable. Dans aucun des bureaux de parti, la proportion de femmes n'atteint 25%, soit une femme sur quatre. C'est seulement au niveau du parti la Renaissance du Bénin qu'environ une femme sur cinq (23,8 %) est membre du bureau.

II.4.2.2. Les partis politiques de 2006 à 2011

La période de 2006 à 2010 a connu un nouveau dynamisme de la vie politique. Depuis les élections de 2006, de nouveaux partis ont vu le jour. C'est surtout dans le camp de la majorité présidentielle, que les partis vont éclore au rythme de 2 à 3 partis ou associations chaque fin de semaine. A la tête de ces partis se trouvent des ministres en fonction, des ministres sortis du gouvernement à la suite

d'un remaniement ministériel dont les femmes. Les femmes ne sont pas restées en dehors de l'inflation de partis depuis 2006. En effet, la création de partis donne immédiatement accès aux postes de décisions et garantit des places pour l'avenir.

Elles vont créer de nouveaux partis comme les hommes soit pour soutenir le président, soit pour conserver leurs postes ministériels ou de responsables de structures d'Etat. Il s'agit par exemple de l'Union pour le Développement du Bénin Nouveau (UDBN) de Mme Prudencio. Présidente de parti dès sa création en 2009, ce parti a malheureusement changé de présidence : la présidence du bureau est assurée désormais par un homme M. Koupaki Irenée Pascal, depuis novembre 2010. Mme Prudencio est devenue du coup la vice-présidente. Le bureau de l'UDBN comprend désormais 19 membres dont 7 femmes, soit 31,6%. Cette usurpation de pouvoir par les hommes se remarque aussi dans le Front Républicain pour une Alternative Patriotique (FRAP), créé par Mme Chantal de Souza YAYI ³⁸ et qui est actuellement présidé par M. de Souza Marcel, son frère.

L'ancienne Ministre du Commerce, Madame Christine Ouinsavi a aussi créé un parti dont elle est la responsable. Madame Djaouga Mamata, Ministre sortie du gouvernement crée son propre parti afin de soutenir le président dans sa lutte pour la réélection à la tête de l'Etat pour un nouveau mandat de cinq ans.

Le nombre de partis dirigés par les femmes a augmenté entre 2007 et 2010, surtout avec la facilité de création de partis et d'associations observée, à partir 2006. Au-delà de ces partis, on enregistre quelques-uns qui ont des femmes dans leurs instances de décision, comme le bureau politique et le bureau directeur national. Les tableaux suivants offrent un aperçu de quelques partis.

³⁸ Epouse du président de la République Yayi Boni

Tableau 4 : Répartition des partis politiques dirigés par les femmes selon le premier responsable

N° d'ordre	Dénomination	Sigle	1 ^{er} responsable à la création	1 ^{er} responsable actuel
1.	La « Renaissance du Bénin »	RB	VIEYRA SOGLO Rose-Marie Honorable	Léhady Vinagnon M. SOGLO
2.	Rassemblement Démocratique pour le Développement	RDD- NAS-SARA	BABA-MOUSSA Ramatou	
3.	Forces Cauris pour le Changement modifiées et devenues Forces Coalisées pour le Changement	FCC	MARIANO Serge et BOCCO Vicentia	BOCCO Vicentia Présidente d'honneur
4.	Notre Patrie Commune (Les Abeilles)	NCP-Les Abeilles	KOUAKANNOU Jeanne	
5.	Front Républicain pour une Alternative Patriotique	FRAP	HOUNGUE Hortense épouse YAHOUDEHOU	De SOUZA Marcel
6.	Convergence des Forces Vives Irédé	CFV Irédé	ACHADE Madeleine	
7.	Mouvement pour la Démocratie et le Développement dans le Changement	MDDC	GANGBO Grâce Louise Fonignon	

8.	Front d'Eveil pour le Développement	FED	KARIMOU Rafiatou	
9.	Union de Développement pour le Bénin Nouveau	UDBN	Claudine PRIDEN-CIO	KOUPAKI Pascal Irenée
10.	Nouvelle Vision	NV	DOKO Reine	
11.	Union des Forces Engagées pour la Démocratie et le Développement pour un Bénin Nouveau	UFEDD-Bénin Nouveau	OUINSAVI Christine	
12.	Rassemblement pour Développement Social	RDS	DJAOUGA Mata	
13.	Groupe des ONG, Personnalités et Institutions pour une forte implication des Femmes dans les prises de Décisions	G/PIFeD	ATIKPA Honorine	

Source : Internet, 2011, documents divers

Tableau 5 : Répartition de la représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles de quelques partis représentés à l'Assemblée en 2003-2007 selon le parti

PARTIS	CAR-DUNYA	FARD-ALAFIA	MERCI	PRD-NG	PSD	MA-DEP	RB	MAP	UPD-Gamesu	NCC	PRD	RPR	UFC	TO-TAL
Effectif total du bureau	25	25	17	25	25	32	21	15	25	32	40	25	20	327
Effectif femme	2	3	2	4	3	5	5	3	4	5	6	3	2	47
Proportion (%)	8,0%	12,0%	11,8%	16,0%	12,0%	15,6%	23,8%	20,0%	16,0%	15,6%	15,0%	12,0%	10,0%	14,4%

Source : Document de travail PNUD, 2003

Tableau 6 : Répartition des membres des bureaux de certains partis selon le sexe

Partis politiques	Instances	Périodes	Effectif		
			Hommes	Femmes	Pourcentage (%)
RB	Bureau politique	1990-2009	21	5	23,8
	Bureau directeur national	1990-2009	21	4	19,04
MADEP	Bureau politique	2004-2008	9	2	18
	Bureau directeur national	1997-2004	31	4	11
		2004-2008	32	3	8
	Conseil national	1997-2008	105	40	27
PRD	Bureau politique	2007	40	5	11
	Bureau directeur national	2007	81	10	12,35
RDS	Bureau politique	2009	18	11	38

Source : Livre blanc, 2008, données collectées, 2011

L'influence des femmes au niveau des partis politiques est faible, même si elles jouent un grand rôle dans l'organisation des réunions et le recrutement d'électeurs. Dans les partis, les femmes ne sont pas sous les feux de la rampe, les importantes positions de décision sont toujours occupées par des hommes³⁹. Pour entrer dans le cercle politique, il leur manque souvent un réseau de relations et le goût du risque. Une autre cause empêchant l'accès des femmes aux positions de décision est le manque de moyens financiers. Pour les élections législatives, le président du parti positionne bien les femmes seulement si elles sont prêtes à investir dans leur parti. Comme la femme ne dispose pas de moyens financiers suffisants, elle est habituellement défavorisée par rapport à l'homme. Une autre possibilité pour être bien positionnée sur les listes électorales est la descendance d'une famille influente, ou le fait d'être déjà bien connue par la population. Ainsi, le parti espère gagner plus de voix. On peut constater que les structures peu démocratiques qui existent dans les partis politiques béninois ne sont pas favorables à l'accès et à la présence des femmes⁴⁰. La culture politique du Bénin empêche beaucoup de femmes d'entrer dans un parti politique. C'est la raison pour laquelle, pour des fonctions exécutives, elles préfèrent se présenter en indépendant⁴¹.

Selon Bauer/Britton, (2006) les organisations de femmes en Afrique n'ont souvent pas d'autres possibilités que de travailler avec les partis politiques, même si cela leur complique l'accès au pouvoir. Concernant le Bénin, cette déclaration ne peut pas être affirmée. Les organisations de la société civile essaient de faire le lobbying auprès des partis. Mais comme ce n'est pas très prometteur, elles

³⁹ Les femmes ne jouent qu'un rôle de décor, "de cosmétique" (Frédéric Joël Aïvo).

⁴⁰ Les partis politiques préfèrent les hommes, ils sont plus disponibles, beaucoup plus aux grandes réunions" (Attanasso Marie Odile)

⁴¹ Au niveau des partis politiques, une enquête plus précise serait souhaitable. Comment les femmes voient-elles leurs rôles dans les partis? Comment profitent-elles de leur engagement politique? Combien de temps et d'argent investissent-elles? Est-ce que le système clientéliste au Bénin aide ou empêche les femmes en politique?

font leurs demandes directement auprès des politiciens au niveau local ou national.

II.4.3. Les élections communales

Le cadre juridique est favorable à la participation des femmes aux instances décisionnelles, en ce sens qu'elles sont électrices et éligibles. En effet, la Constitution du 11 décembre 1990 confère aux hommes et aux femmes les mêmes droits. La participation des femmes a été très remarquable lors de la campagne électorale. Cependant elles ont été mal représentées aux instances de décisions. Le fossé entre la représentativité des hommes et des femmes dans la sphère décisionnelle s'est davantage creusé aux élections communales et locales de 2008 qu'aux législatives de mars 2007. Et c'était pour le moins prévisible vu l'acharnement à écarter les candidatures de femmes et à les priver même de leurs droits de vote, phénomène observé dans tout le pays et notamment dans certains départements tels que la Donga et l'Atacora. Les ONG telles que DHPD, RIFONGA etc., ont œuvré au renversement de cette tendance par maintes stratégies de communication. Cependant, du travail reste à faire encore dans ce domaine pour remonter cette pente indispensable à la bonne gouvernance politique et au développement du Bénin (Projet Eveil, 2008).

Tableau 7 : Répartition des conseillers communaux par sexe et par département, selon l'élection de 2002

Départements	Effectifs des conseillers communaux			Pourcentage (%)		
	Femme	Homme	Ensemble	Femme	Homme	Femme/ Homme
Bénin	38	1161	1199	3,2	96,8	0,03
Alibori	2	92	94	2,1	97,9	0,02
Atacora	2	115	117	1,9	98,1	0,02
Atlantique	9	125	134	6,7	93,3	0,07
Borgou	3	123	126	2,3	97,7	0,02
Collines	2	88	90	2,2	97,8	0,02
Couffo	2	100	102	1,9	98,1	0,02
Donga	1	59	60	1,7	98,3	0,02
Littoral	7	38	45	15,6	84,4	0,18
Mono	1	81	82	1,2	98,8	0,01
Ouémé	1	138	139	0,9	99,1	0,01
Plateau	3	78	81	3,7	96,3	0,04
Zou	4	125	129	3,3	96,7	0,03

Source : SAP CENA, Résultats des élections communales et municipales, 2002

Les conseillers communaux ont été élus par la population au cours des élections municipales de décembre 2002. Les listes des candidats de chaque parti sont conçues par les dirigeants des partis qui, généralement ne positionnent pas les femmes à des niveaux où elles pourront facilement se faire élire compte tenu du nombre de sièges à pourvoir. Cet indicateur donne la mesure de la proportion des femmes dans les assemblées communales. Très peu de femmes se retrouvent également dans les instances de décision au niveau

des structures décentralisées. C'est seulement dans le Littoral qui se confond avec Cotonou, capitale économique et la plus grande ville du Bénin, que nous avons une proportion de femmes qui dépasse les 10 % : 15,6 % soit 7 femmes sur 138. Ces résultats montrent que la population même ne semble pas accorder trop d'intérêt à la participation de la femme. En effet, le rôle social de la femme, qui fait d'elle la gardienne des traditions, des valeurs et de la maisonnée, est incompatible avec une fonction politique qui l'oblige à s'absenter de sa sphère de prédilection, sans compter la place importante de l'argent dans les élections. La division du travail selon le genre confine la plupart des femmes aux tâches domestiques et maternelles qui sont très contraignantes et ne leur laisse aucun temps à consacrer à l'action politique.

A tout ceci s'ajoute le problème du vote familial. Au Bénin où les femmes sont à plus de 68 % analphabètes, ce problème est plus crucial que dans les pays du Nord. Ainsi, ce sont les hommes qui expliquent à leurs femmes l'enjeu des élections et en profitent pour leur imposer la personne à choisir. Des orientations sont données à la femme lors des explications. Les femmes sont parfois conviées à rapporter les bulletins⁴² non utilisés, ce qui permet de contrôler le choix qui a été fait.

Outre ces contraintes, la population elle-même ne semble pas être préparée à la prise de pouvoir par les femmes. De nombreuses femmes sont persuadées qu'elles n'ont ni le droit, ni le temps, ni la capacité de participer à la prise de décision publique et se conforment à « des vertus » telles que l'obéissance et la soumission. La sphère politique est largement perçue comme un domaine réservé aux hommes.

⁴² Avant l'adoption du bulletin unique

Tableau 8 : Répartition des femmes inscrites aux élections communales selon la mandature

	COMMUNALES			
	2003-2007		2008-2012	
	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)
Total inscrits (hommes et femmes)	6224	-		
Femmes titulaires	440	7,1%	334	
Femmes suppléantes	-	-	462	
Total titulaires et suppléantes	-	-	796	
Femmes élues	47	0,8%	60	

Source : SAP CENA, Résultats des élections communales et municipales, 2002, 2007

Aux premières élections communales de 2003, on comptait 440 femmes titulaires de différentes positions. Sur ce chiffre, seulement 47 femmes, soit 0,8 % des 6224 hommes et femmes sont inscrites sur les différentes listes. En définitive pour la première mandature (2003-2008), on a dénombré seulement 45 femmes élues conseillères communales sur un total de 1287 conseillers communaux et municipaux (soit 3,49%) et seulement 4 femmes maires sur les 77. Sur le tableau suivant on peut voir les différents partis qui ont positionné des femmes sur les listes et qui ont gagné les élections.

Tableau 9 : Proportion de femmes élues aux élections communales de 2003 par parti

n° d'ordre	Nom des partis	Effectif	Pourcentage
1.	CAR DUNYA	1	2.22
2.	FARD ALAFIA	1	2.22
3.	INDEPENDANT	9	20.00
4.	MADEP	4	8.89
5.	PNPD	1	2.22
6.	PRD	5	11.11
7.	RB	14	31.11
8.	UBF	7	15.56
9.	INDEFINIS	3	6.67
	TOTAL	45	100

Source : Répertoire des Femmes Elues Conseillères aux Elections Communales et Municipales, 2008

Tableau 10 : Proportion de femmes élues aux élections communales de 2008 par parti

n° d'ordre	Nom des partis	Effectif	Pourcentage
1.	FCBE	32	53,3
2.	RB	8	13,3
3.	PRD	9	15,0
4.	G13	3	5,0
5.	FORCE CLE	2	3,3
6.	FARD ALAFIA	1	1,7
7.	PSD	1	1,7
8.	MADEP	3	5,0
9.	Nouvelle Vision	1	1,7
	TOTAL	60	100

Source : Répertoire des Femmes Elues Conseillères aux Elections Communales et Municipales, 2008

Ces chiffres montrent que la RB est le parti qui a le plus positionné de femmes en 2003. Viennent après, les femmes qui se sont présentées comme indépendantes et l'UBF ; le PRD ne venant qu'en quatrième position. On note qu'un effort est fait à la RB pour donner à la femme toute sa place. Cet avantage est peut être dû au fait que la présidente du parti est une femme. En 2008, la première place est occupée par la FCBE qui est un regroupement de plusieurs partis politiques proches du Chef de l'Etat avec 32 femmes élues conseillères. Elle est suivie par le PRD avec 9 femmes, la RB ne venant qu'en troisième position. Le PSD, le Fard Alafia viennent en dernière position avec une seule femme conseillère chacun, malgré le nombre important de femmes qui militent au sein de ces partis.

Sur les 796 femmes ayant participé aux élections communales de 2008, 462 sont suppléantes contre 334 titulaires. Les femmes suppléantes sont, dans la plupart des partis, en nombre supérieur à celui des femmes titulaires. Seuls quelques petits partis n'ont pas de suppléantes mais n'ont qu'un ou deux titulaires. Il s'agit de NEP MIXALODO⁴⁴ et de KOKARI⁴⁵. Toutefois, il est important de scruter le positionnement de ces femmes sur les différentes listes. Après les différentes réclamations, sur un total de 1435 conseillers communaux et municipaux, on compte seulement 66 femmes élues conseillères communales (soit 4,60%) et une seule femme maire. Ces réclamations ont permis d'avoir 6 élues conseillères de plus par rapport à la situation de départ.

II.4.4. Le pouvoir législatif

Au Bénin, le Président de la République ne nomme aucun membre du parlement. Le parlement est composé d'une chambre unique siégeant à Porto-Novo. Les membres du Parlement sont directement

⁴⁴ Nouvel Elan pour la Patrie-Mixalodo (NEP-MIXALODO) parti politique dirigé par Paul Gnimagnon

⁴⁵ Impulsion pour une Nouvelle Vision de la République (INVR) Kokari est le parti de Bani Samari

élus par la population au cours des élections législatives qui se déroulent tous les 4 ans. Les listes électorales sont conçues par le noyau exécutif des partis qui, généralement positionnent peu de femmes en tête lors de ces élections.

Les différentes élections passées permettent de remarquer que les femmes sont rarement titulaires sur les listes, elles sont souvent suppléantes. Par ailleurs, elles sont rarement positionnées en tête de listes et sont à des positions qui ne leur permettent pas d'avoir accès aux instances de prise de décisions ou d'être élues. Les partis politiques sont généralement financés par les hommes qui sont souvent détenteurs des moyens financiers. De plus, de nombreuses femmes ne sont pas candidates parce qu'elles ne sont pas familières avec le processus électoral. Les partis politiques eux-mêmes ne sont pas pleinement conscients des obstacles qu'ils posent à la candidature des femmes. Un écart considérable existe entre les hommes et les femmes, en termes de participation à l'Assemblée Nationale.

Dans l'ensemble, on note un changement de comportement des femmes dans leur participation aux instances de prise de décisions. C'est surtout au niveau des élections législatives que le constat est plus remarquable. En effet, la proportion des femmes titulaires est passée de 4,6 % en 1991 à 9,9 % en 2003, soit un gain de 5,3 points en 4 législatives. Cette évolution se perçoit également au niveau du positionnement des femmes suppléantes sur les listes électorales.

Tableau 11 : Répartition de la participation des femmes aux différents scrutins législatifs

LEGISLATIVES											
1991-1995		1995-1999		1999-2003		2003-2007		2007-2011		2011-2015	
Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)
Total des inscrits (hommes et femmes)	832	2573	-	2905	-	1162	-	2158	-	2606	-
Femmes titulaires	38	123	4,8	219	7,5	115	9,9	240	11,12	128	4,9
Femmes suppléantes	39	163	6,3	239	8,2	153	13,2	309	14,32	108	4,14
Total femmes titulaires et suppléantes	77	286	11,1	458	15,8	268	23,1	549	25,44	236	9,05

Femmes élues par rapport au total des inscrits	4	0,48	5	0,19	5	0,17	6	0,51	08	0,37	08	0,31
Postes effectifs												
Hommes élus	61	95,31	77	92,77	78	93,98	77	92,77	76	89,16	76	91,57
Femmes élues	3	4,69	6	7,23	5	6,02	06	7,23	09	10,84	07	8,43
Total	64	100	83	100	83	100	83	100	83	100	83	100

Source : Document de travail, PNUD 2003, données collectées, 2010, 2011

Sur les six femmes députées que comptait la quatrième législature, cinq se sont représentées à nouveau pour se faire renouveler leur mandat, dont Rose Marie Honorine VIEYRA SOGLO.

Tableau 12 : Répartition des femmes selon le poste occupé aux élections législatives de 2007 et le parti d'appartenance

PARTIS	FCBE	CBE	ADD	ALL. KEKE-REKE	PRD	ADC	AFP	AEC	RE	FE	IREDE	ALL. RE-NOUV	ANC
Titulaire	7	21	6	15	10	13	3	6	9	12	15	11	14
Suppléant	9	17	7	14	10	13	8	11	8	15	15	12	13
Total	16	38	13	29	20	26	11	17	17	27	30	23	27
	56.3	44.7	53.8	48.3	50.0	50.0	72.7	64.7	47.1	55.6	50.0	52.2	48.1
PARTIS	PSD-BE-LIER	MB-LCP	CPP	IPD	UNDP	PDPS	RDL VIVO-TEN	UPR	PRES PCB	UFC	ACC	FC	ALL. REVEIL
Titulaire	11	8	11	7	9	9	8	6	4	9	2	6	8
Suppléant	18	11	14	9	14	11	11	10	9	15	12	11	12
Total	29	19	25	16	23	20	19	16	13	24	14	17	20
	62.1	57.9	56.0	56.3	60.9	55.0	57.9	62.5	69.2	62.5	85.7	64.7	60.0

Source: Document de travail, PNUD 2003, données collectées, 2010, 2011

Très peu de femmes sont élues après les différentes législatures. Toutefois, certains départs de parlementaires de l'Assemblée permettent aux femmes suppléantes d'entrer à l'Assemblée. Ainsi, on peut constater des écarts entre les femmes élues effectivement et celles qui finalement siègent à l'Assemblée. Même si cette situation est bénéfique pour la femme, elle montre cependant qu'il n'y a pas une réelle volonté politique de positionner les femmes en bonne position sur les listes électorales afin qu'elles participent aux instances de prise de décisions. Les femmes se retrouvent difficilement à l'Assemblée, à cause de leur mauvais positionnement sur les listes électorales. Pour mieux apprécier cette difficulté à laquelle font face les femmes, notre étude s'est intéressée au positionnement des femmes et des hommes aux trois premières places des deux dernières élections législatives. On peut constater qu'en moyenne 11,26% des femmes ont occupé ces places en 2007, en 2011 la tendance est baissière. L'écart assez important, en dépit de toutes les actions menées par les différents gouvernements pour la prise en compte de la dimension genre depuis les années 1990, est de 1,66 point.

Tableau 13 : Répartition des postes de titulaires selon le sexe et la législature

Position	Total 2007-2011	Hommes	Femmes	% femmes	Total 2011-2015	Hommes	Femmes	% femmes
Titulaire1	624	552	72	11,54	456	409	47	10,31
Titulaire2	624	565	59	9,46	456	417	39	8,55
Titulaire3	520	452	68	13,08	380	380	42	9,95
Total	1768	1569	199	11,26	1292	1164	128	9,60

Source : SAP CENA, 2010, Numéro spécial La Nation, ONIP, 2011

Entre la cinquième et la sixième législature, les hommes politiques ont eu moins confiance aux femmes pour conduire les listes électorales. Malgré ce changement de comportement, pour les deux législatures 8 femmes sur 83 ont été élues. Est-ce que cela signifie que le niveau maximum de femmes élues serait atteint ? Cette inégalité est réduite lorsque les femmes sont positionnées comme suppléantes. Ceci fut le cas en 2007-2011 où deux femmes suppléantes ont remplacé deux titulaires, ce qui a porté le nombre de femmes présentes à l'Assemblée à 10,84 %, soit 9 femmes sur 83. Qu'en est-il pour les dernières élections législatives ?

Concernant les postes de suppléants, les femmes ont été plus nombreuses pour la législature 2007-2011 que pour celle de 2011-2015. La désaffectation des hommes politiques pour les femmes s'est donc encore confirmée au cours des élections législatives de 2011.

Tableau 14 : Répartition des femmes suppléantes sur les listes électorales des deux dernières élections législatives (2007-2011) et (2011-2015)

Position	Total 2007-2011	Hommes	Femmes	% femmes	Total 2011-2015	Hommes	Femmes	% femmes
Suppléant1	624	537	87	13.94	456	420	36	7.89
Suppléant2	624	551	73	11.70	456	419	37	8.11
Suppléant3	520	439	81	15.58	422	387	35	7.68
Total	1768	1527	241	13.63	1334	1226	108	8.10

Source : SAP CENA, 2010, Numéro spécial La Nation, ONIP, 2011

L'ensemble des femmes suppléantes représente 8,10% de l'ensemble des hommes et femmes suppléants en 2011-2015 contre 13,63 % en 2007-2011.

Tableau 15 : Répartition des femmes membres du parlement selon la législature

Périodes	Nombre de députés				Total	Pourcentage	
	Femme	Homme	Remplacement	Effectif réel		Femme	Homme
1991-1995	4	60	-1 réel 3	3	64	4,69	95,31
1995-1999	5	74	+1 réel 6	6	82	7,32	92,68
1999-2003	5	78	-	5	83	6,02	93,98
2003-2007	6	77	-1 +1 réel 6	6	83	7,23	92,77
2007-2011	7	75	+2 réel 9	9	83	10,84	89,16
2011-2015	8	75	- 1 réel 7	7	83	8,43	91,54

Source : Archives Assemblée Nationale, 2011

La représentativité réelle des femmes à l'Assemblée Nationale, varie de 6,67% (1991-1995) à 10,84% pour la mandature de 2007-2011 après remplacement du Député Noudégbessi, Ministre de l'Urbanisme.

On remarque dans les tableaux suivants que certaines femmes ont été élues pour au moins trois législatures. Il s'agit notamment de :

1. Mme VIEYRA SOGLO H. Rosine de la RB : 2ème à la 6ème législature,
2. Mme AHONLONSOU GBADAMASSI Amoudatou PRD : 2ème à la 6ème législature,
3. KAKPO CHODATON Justine de la RB : 3ème à la 5ème législature,

Ces femmes élues sont issues des partis de l'opposition déclarée après la fin du mandat du président Soglo en 1996. Ces partis constituent les grands partis de l'opposition réunifiée, dénommée l'UNION fait la NATION (UN).

Il convient de faire remarquer qu'aucune des quatre élues à la première législature n'est revenue à la deuxième. On peut poser l'hypothèse d'un manque d'expérience à la gestion de la chose publique par ces femmes, ou d'une expérience malheureuse à l'Assemblée. Madame BABA-MOUSSA Ramatou est seule à revenir à la 4ème législature comme remplaçante du député SAKA KINA décédé ; elle n'était donc pas directement élue.

On note, par ailleurs une faible représentativité des femmes dans les commissions techniques de l'Assemblée Nationale. A la première législature du parlement (1991-1995) elles n'étaient représentées que dans deux commissions techniques sur cinq avec un taux qui a varié de 7,14% à 9,1% tandis que pour les autres législatures (1995-2015), elles sont seulement représentées dans trois commissions techniques sur cinq avec un taux de 5,88% à 20,00%.

Les femmes très faiblement représentées à l'Assemblée sont donc très peu présentes dans les commissions parlementaires. Le tableau suivant montre leur faible participation aux commissions parlementaires. De toute manière la représentativité des femmes varie de 0 à 3 femmes au cours des six législatures. Il apparaît donc évident que les femmes, à cause de leur effectif au parlement, siègent très peu

dans les commissions. La proportion la plus élevée a été obtenue à la cinquième législature dans la commission des lois : 20 %. A la dernière législature, il n’y a plus aucune femme dans la commission de l’éducation.

Tableau 16 : Répartition des membres des différentes commissions techniques du parlement du Bénin de 1991 à 2012 selon le genre.

Législa-ture	N° de Com-mission		Total	H	F	%
1991-1995	I	Commission des lois, de l’admini-stration et des droits de l’homme	11	11	00	0
	II	Commission des finances et des échanges	13	13	01	7,14
	III	Commission du Plan, de l’Equi-pement et de la Production	11	11	0	0
	IV	Commission de l’Education, de la Culture, de l’Em-ploi et des Affaires Sociales	11	10	1	9,1
	V	Commission des Relations Extérieu-res de la Coopé-ration au déve-loppement, de la Défense et de la Sécurité	10	09	01	10

1995-1999	I	Commission des lois	15	14	01	7,14
	II	Commission des Finances	17	16	01	5,88
	III	Commission du Plan	15	15	00	0
	IV	Commission de l'Education	14	12	02	14,29
	V	Commission des relations extérieures	14	13	01	7,69
1999-2003	I	Commission des lois	11	11	00	00
	II	Commission des Finances	12	12	00	00
	III	Commission du Plan	11	11	00	00
	IV	Commission de l'Education	11	10	01	9,1
	V	Commission des relations extérieures	10	09	01	10
2003-2007	I	Commission des lois	15	13	02	13,33
	II	Commission des Finances	17	16	01	5,88
	III	Commission du Plan	16	15	01	6,25
	IV	Commission de l'Education	15	14	01	6,66
	V	Commission des relations extérieures	15	14	01	7,14

2007-2011	I	Commission des lois	15	12	03	20
	II	Commission des Finances	16	13	03	18,75
	III	Commission du Plan	16	16	00	00
	IV	Commission de l'Education	14	12	02	14,28
	V	Commission des relations extérieures	16	16	00	00
2011-2015	I	Commission des lois	16	14	02	12,5
	II	Commission des Finances	17	15	02	11,7
	III	Commission du Plan	15	15	00	00
	IV	Commission de l'Education	13	13	00	00
	V	Commission des relations extérieures	17	00	00	00

Source : Assemblée Nationale, 2012

Tableau 17 : Effectif désagrégé par genre des bureaux des différentes commissions techniques du parlement du Bénin 1991 à 2012

Législa- ture	N° de com- mission		Total	H	F	%	Postes occu- pés
1991- 1995	I	Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme	05	05	00	0	Néant
	II	Commission des finances et des échanges	05	05	00	0	Néant
	III	Commission du Plan, de l'Equi- pement et de la Production	05	05	00	0	Néant
	IV	Commission de l'Education, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires Sociales	05	05	00	0	Néant
	V	Commission des Relations Extérieures de la Coopération au développement, de la Défense et de la Sécurité	05	04	01	20	Secré- taire

1995-1999	I	Commission des lois	05	04	01	20	Vice-présidente
	II	Commission des Finances	05	05	00	0	Néant
	III	Commission du Plan	05	05	00	0	Néant
	IV	Commission de l'Education	05	04	01	20	Secrétaire
	V	Commission des relations extérieures	05	04	01	20	2ème rapporteur
1999-2003	I	Commission des lois	04	04	00	0	Néant
	II	Commission des Finances	05	05	00	0	Néant
	III	Commission du Plan	05	05	00	0	Néant
	IV	Commission de l'Education	05	05	00	0	Néant
	V	Commission des relations extérieures	05	04	01	20	Secrétaire
2003-2007	I	Commission des lois	05	05	00	0	Néant
	II	Commission des Finances	05	05	00	0	Néant
	III	Commission du Plan	05	05	00	0	Néant
	IV	Commission de l'Education	05	05	00	0	Néant
	V	Commission des relations extérieures	05	05	00	0	Néant

2007-2011	I	Commission des lois	04	03	01	25	Présidente
	II	Commission des Finances	04	03	01	25	Vice-Présidente
	III	Commission du Plan	04	04	00	00	Néant
	IV	Commission de l'Éducation	04	04	00	00	Néant
	V	Commission des relations extérieures	04	04	00	00	Néant
2011-2015	1	Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme	05	04	01	20	Présidente
	II	Commission des finances et des échanges	05	05	00	00	Néant
	III	Commission du plan, de l'équipement et de la production	05	05	00	00	Néant
	IV	Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales	05	05	00	00	Néant
	V	Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité	05	05	00	00	Néant

Source : Assemblée Nationale, 2012

La situation est plus inquiétante au niveau des bureaux des commissions techniques. Concernant ces bureaux, les femmes sont totalement absentes. Leur appartenance aux partis n'a pas émoussé le peu de confiance qu'on accorde à la femme dans la gestion de la chose publique. Ainsi, pour la première législature, une femme a été secrétaire d'une des cinq commissions. Pour la deuxième législature, une femme a été Vice-présidente d'une des commissions. En revanche à la cinquième législature, une femme a été Vice-présidente de la commission des finances et une autre, Présidente de la commission des lois. A la 6ième législature, il ne reste plus que la présidente de la commission des lois qui a à sa tête une femme.

II.4.5. Le pouvoir exécutif

II.4.5.1. Le poste présidentiel

Le poste présidentiel continue d'être la chasse gardée des hommes. Depuis l'indépendance en 1960 jusqu'en 2000, aucune femme n'a osé briguer la magistrature suprême. Madame Gbèdo, plusieurs fois Ministre, a été la première femme à braver tous les obstacles et à se présenter sans parti politique aux élections de 2001. Elle n'a pas fait piètre figure parce que n'étant pas la dernière des 17 candidats inscrits. Avec 8.125 voix, soit 0,36% des votants, elle a occupé la 11ème place.

Tableau 18 : Répartition des candidats aux élections présidentielles selon l'année et le sexe.

	PRESIDENTIELLES									
	1991- 1996		1996- 2001		2001- 2006		2006- 2011		2011- 2016	
	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)	Valeur absolue	Proportion (%)
Total inscrits (hommes et femmes)	14	-	7	-	16	-	26	-	14	-
Femmes	0	0,0	0	0,0	1	5,9	2	7,7	1	7,14
Hommes	14	100	7	100	17	91,1	24	92,3	13	92,86

En 2006, sur les 26 candidats en lice, on recense 2 femmes : Marie-Elise Gbédo et Célestine Zanou, soit 7,7% des candidats. Ces femmes ne sont issues d'aucun parti politique. Marie-Elise Gbédo est présidente de l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB) et avait occupé de hautes fonctions administratives dans les différents gouvernements du Président Kérékou. Quant à Mme Zanou, elle a été directrice de cabinet du ministère du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi et directrice de cabinet du Président de la République au cours du 1er quinquennat de Kérékou II.

On constate en dépit des nombreuses dispositions institutionnelles qui sont prises, le renforcement des capacités fait par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les ONG sur le terrain, que la population béninoise n'est pas prête pour élire une femme à la présidence de la République du Bénin. Les raisons sont à rechercher dans la perception qu'ont les femmes de leur consœur et dans les pesanteurs socioculturelles. Par ailleurs, la population n'est pas encore préparée à un vote en faveur d'une femme à la tête de la magistrature suprême car le mobile du vote étant plus l'argent et l'intérêt individuel que le savoir faire et les idées.

*II.4.5.2. Les postes ministériels*⁴⁶

Les changements politiques intervenus en 1990 augmentent très légèrement le nombre de femmes au gouvernement. Celui-ci passe à 2 femmes contre 12 hommes, faisant ainsi progresser le pourcentage de femmes ministres de 6,25% à 14,28%. Les deux femmes nommées ministres en mars 1990, par le premier ministre de la transition, Nicéphore Soglo, sont feues Véronique Lawson, pédiatre et Véronique Ahoyo, assistance sociale qui occupèrent respectivement le ministère de la santé publique et celui des affaires sociales, de l'emploi et du travail.

Les portefeuilles détenus par les femmes sont le prolongement naturel des tâches domestiques auxquelles elles sont commises en tant que mères.

On remarque à travers ces données une faible représentation des femmes dans l'exécutif, les proportions variant de 6,66% à 23,81%. De 17% en 1990, elle est passée à 10,5% en 2001, après un creux de 5,6% en 1996. On note une remontée significative en 2003 et

⁴⁶ Voir le détail des femmes nommées aux postes de ministres dans le tableau 27 en annexe

2005 où la proportion de femmes au gouvernement était de 23,81 %. En 2006 ce taux est passé à 22,72 % et a chuté à 13,33 % en 2008 et est de 30,76 % au premier Gouvernement du Président YAYI II. Par ailleurs, on les retrouve presque toujours à des postes qui leur semblent exclusivement réservés : Ministère de la famille ou des Affaires sociales/protection sociale, Ministère de la Santé publique, Ministère des Enseignements, Ministère du Commerce. Mentionnons que le Président Mathieu Kérékou au cours de son deuxième mandat a nommé pour la première fois une femme au poste du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

L'Indice de Participation des Femmes s'inscrit dans une tendance à la hausse : 0,315 en 2001, 0,356 en 2004 et 0,454 en 2006. Les indicateurs de participation des femmes aux instances de prise de décisions restent faibles par rapport à ceux des hommes. En effet, la proportion de femmes occupant un siège au parlement bien qu'elle soit en légère hausse, reste encore faible. En 2010 Indice d'Inégalité de Genre est de 0,759. L'IIG est le seul indice à prendre en compte le niveau d'instruction, la participation économique et politique et les questions de santé spécifiquement féminines .

La grande surprise va venir du premier gouvernement, au cours du deuxième mandat du président Boni YAYI, avec huit (8) femmes sur vingt six (26) ministres, ce qui correspond à une proportion de 30,76%. Même si la promesse des 50% faite au cours de la campagne présidentielle n'est pas tenue, celle faite avant les campagnes a quand même été respectée à savoir 30% de femmes dans le gouvernement. Pour la première fois au Bénin une femme a été nommée :

- Ministre de l'Economie et des Finances,
- Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
- Ministre chargée des Relations avec les Institutions,
- Porte parole du gouvernement.

Les hommes continuent d'occuper majoritairement les postes clés à tous les niveaux dans les sphères décisionnelles dans tous les secteurs et dans la politique. Pour la première fois et pour quelques mois, une femme a été Ministre de l'Énergie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER). Mais les remaniements successifs ont réduit la proportion mythique des 30 %. Le dernier gouvernement ne compte plus que 7 femmes sur 27 ministres, soit 25,92 %.

II.4.5.3. Les postes de direction

La nomination des femmes à des postes de direction technique, comme dans le cas des hommes est une voie également vers la vie politique. En effet, deux raisons sous-tendent la nomination des cadres : alors que certains cadres non politiques sont nommés pour leurs compétences, d'autres politiques sont nommés lors des remerciements. Toutes ces deux catégories de femmes nommées peuvent devenir très dynamiques dans la mobilisation des foules soit pour conserver le poste, soit pour en avoir un autre plus intéressant. On peut citer les cas de :

1. Madame Adamazè Bibiane, ancienne Directrice de la Loterie Nationale du Bénin qui a fait campagne pour la réélection du Président Boni Yayi ;
2. Madame Assogba Françoise, précédemment Directrice du Trésor et députée de la 6ème législature en 2011 ;
3. Madame Adjanohoun Célestine, ancienne Directrice de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE), membre du Parti du Renouveau Démocratique Nouvelle Génération (PRD-Nouvelle Génération) de l'ancien ministre des Mines de l'Énergie

et de l'Eau, Kamarou Fassassi. Pour se faire accepter sur la liste des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) lors des élections législatives de mars 2007, elle a dû renoncer à son appartenance au PRD-NG pour intégrer la parti FRAP créé par Madame YAYI ;

4. Madame Olory-Togbé Claude qui a mobilisé les femmes pour l'élection du Président en 2006. Elle a été récompensée par un poste de directrice de la Société Béninoise de Manutention Portuaire (SOBEMAP), puis du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB). Elle a été par la suite nommée Conseillère auprès du Président de la République pour les affaires maritimes et portuaires ;
5. Madame da Silva Olga, qui est directrice de l'Hôtel PLM Alédjo. Elle fait partie des femmes qui soutiennent le pouvoir en place et s'est faite remarquer pour sa « grève de la faim » pour amener les députés de la 5^{ème} législature à voter les lois électorales pour les élections présidentielles et législatives ;
6. Madame Aboh Inès, est l'une des femmes à être préfet après le renouveau démocratique. Ancien préfet de l'Ouémé Plateau, elle a dû céder son fauteuil lors du remaniement fait par le Président Boni Yayi en 2008. Elle avait occupé ce poste de préfet de 2005 à 2008, avant d'être remplacée par un homme M. François HOUSSOU. Elle a également été Directrice de Cabinet du Ministère de l'Intérieur jusqu'en 2008. Elle assume actuellement les fonctions de Secrétaire Générale Adjointe de la Présidence de la République. Elle est une femme assez discrète dans le domaine politique ;
7. Madame Véronique Brun Hatchémé, la deuxième femme préfet après le renouveau démocratique. Elle a dirigé la préfec-

ture de Cotonou d'avril 2005 à octobre 2008, année où elle a été remplacée aussi par un homme : Jules Honorat HESSOU. Elle a été nommée en 2008 Directrice de Cabinet du Président de la République Boni YAYI. Fervente défenseur de la cause du Président de la République, elle a rejoint le parti UDBN au même moment que le Ministre d'Etat d'alors, actuel Premier Ministre Koupaki Irené, Président de UDBN, etc.

II.5. Les hautes institutions

La Cour Constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière Constitutionnelle. Elle est juge de la constitutionnalité des lois ; garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Elle est composée de sept membres dont quatre, qui sont nommés par le Bureau de l'Assemblée Nationale et trois par le Président de la République pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Aucun membre de la Cour Constitutionnelle ne peut siéger plus de dix ans.

Depuis 1990, la Cour Constitutionnelle a connu deux femmes présidentes pour un homme président : Mme Elisabeth POGNON de 1993 à 1998, Mme Conceptia OUINSOU de 1998 à 2008 et en troisième position M. Robert DOSSOU. C'est la seule institution à la tête de laquelle les femmes peuvent se glorifier d'avoir eu plus d'opportunité que les hommes.

Tableau 19 : Effectif désagrégé par genre des conseillers à la Cour Constitutionnelle

Législa-ture	Présiden-te/Prési-dent	Vice-Pré-sident	Total	Femme	Homme	% Femme
1993-1998	Mme Elisabeth Pognon	Un homme	07	01	06	14,28
1998-2003	Mme Ouinsou Conceptia	Un homme	07	02	05	28,57
2003-2008	Mme Ouinsou Conceptia	Un homme	07	02	05	28,57
2008-2013	M. Robert Dossou	Une femme	07	02	05	28,57

Source : Cour Constitutionnelle, 2010

Il est aussi important de souligner que la présidence de la Haute Cour de Justice (poste électif mais portant sur une personne nommée au préalable à la Cour Constitutionnelle) a été assurée par une femme de 2003 à 2009. Elle a été d'ailleurs la seule femme de cette prestigieuse cour durant toute la période. Il a fallu attendre 2009 pour avoir deux femmes sur 13, mais la présidence est passée à un homme.

Tableau 20 : Répartition des membres de la Haute Cour de Justice désagrégés par genre selon le mandat

Législature	Total	Femme	Homme	% F
1999-2003	13	01	12	07,69
2004-2008	13	01	12	07,69
2009-2014	13	02	13	15,38

Source : Haute Cour de Justice, 2010

En dehors de la Haute Cour, deux femmes préfets sur six en 2006 ont été nommées. Notons toutefois qu'elles ont été remplacées en 2008. L'une d'entre les deux a été nommée Directrice de Cabinet du Ministère en Charge de l'Administration Territoriale et désormais Secrétaire Général Adjoint du Président et l'autre Directrice de Cabinet du Président de la République.

Concernant le Conseil Economique et Social, on ne recense que deux (2) femmes sur trente (30) pendant les trois premières mandatures. Pour la dernière mandature, on note une légère amélioration soit trois femmes sur trente. Parmi les 30 membres, trois (3) sont désignés par le Président de la République, deux par le Bureau de l'Assemblée Nationale et 25 sont élus au sein des organisations d'employeurs ; des centrales syndicales ; des associations d'artisans ; des fédérations sportives ; des professions libérales ; des organisations des activités sociales etc.

Tableau 21 : Répartition des membres du Conseil Economique et Social désagrégé par sexe, selon la mandature

Législature	Total	Femmes	Hommes	Proportion de femmes
1994-1999	30	1	29	3,33
1999-2004	30	2	28	6,66
2004-2009	30	2	28	6,66
2009-2014	30	3	27	10,00

Source : CES, 2010

Outre cela, au niveau de la justice, la Cour Suprême compte une femme Présidente de Chambre sur trois pour la période 2002–2003, soit un pourcentage de 33,33%. Le nombre de femmes conseillères a évolué de deux sur 31 à trois puis à dix, soit successivement 6,5% à 9,7% puis à 32,3% en 2002–2003. Cette évolution notable est à saluer. D’ailleurs, il est à remarquer que le métier de la magistrature se féminise de plus en plus. A la Cour d’Appel et dans les tribunaux, les femmes sont de plus en plus nombreuses. Cependant, sur six tribunaux, une seule femme est Présidente d’un Tribunal d’Instance. Le parquet général de la Cour d’Appel a été dirigé par une femme. En 2008, une femme a dirigé la Cour d’Appel de Cotonou et une autre est devenue Procureur de la République au niveau du plus grand tribunal du pays, celui de Cotonou. Elle a par la suite été nommée directrice de cabinet au ministère de la Justice.

II.6. Femmes ayant marqué la période de 1990 à 2011

Les femmes nommées ministres et aux hautes fonctions depuis le renouveau démocratique ont été aussi bien des femmes politiques que des femmes dont la coloration politique n’est pas connue ; elles ont certainement été retenues pour leur compétence. Les postes occupés les obligent quelques fois à devenir des femmes politiques.

II.6.1. Les femmes ayant marqué la période de 1990 à 2006

Elles étaient aux premières heures de la démocratie et ont énormément contribué à la consolidation de la démocratie et de l’Etat de droit au Bénin.

◆ Madame Elisabeth POGNON

S’il existe une femme dont le peuple béninois garde le souvenir de bravoure, de courage et d’abnégation, c’est certainement Madame

Elisabeth Pognon, pour le rôle qu'elle a joué dans la marche de notre processus démocratique. Depuis la proclamation des résultats de la présidentielle de 1996, les Béninois gardent d'elle le souvenir d'une dame de rigueur. Madame Elisabeth est magistrate de formation.

◆ **Feue Conceptia Liliane OUINSOU,**

Elle a été Avocate de profession. Docteur d'Etat et Agrégée de Droit Privé, elle a été, depuis le 1er janvier 1986, Professeur Agrégé à la Faculté de Droit de l'Université Nationale du Bénin et Professeur associée à la Faculté de Droit de Conakry, de Lomé et de Ouagadougou. Elle a fait son apparition au sein du deuxième gouvernement du premier quinquennat de Mathieu Kérékou revenu aux affaires. Son séjour gouvernemental n'a duré que 21 jours, soit du 15 mai 1998 au 7 juin 1998. C'est à compter de ce 7 juin qu'elle a été nommée membre de la deuxième mandature de la Cour Constitutionnelle. Elle est ainsi entrée à la plus haute juridiction en matière constitutionnelle du pays.

M^{me} Ouinsou a été successivement :

- Consultante à la Commission Nationale d'Etudes des Equivalences de Diplômes,
- Secrétaire Permanente de la Commission Nationale d'Etudes des Equivalences de Diplômes,
- Chef Département de Droit à la Faculté de Droit,
- Secrétaire Permanente du Comité Scientifique Sectoriel de la Faculté de Droit,
- Directrice des Affaires Académiques,
- Vice-Recteur de l'Université Nationale du Bénin,
- Président du Comité Scientifique Sectoriel Droit-Economie,
- Coordonnateur du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat,

- Coordonnateur du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisés de Droit des Affaires,
- Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et
- Présidente de la Cour Constitutionnelle du Bénin de 1998 à 2008.

L'ancien Ambassadeur d'Allemagne près le Bénin Albrecht Konze a dit de Madame Ouinsou qu'elle : symbolise et représente une Afrique forte, émancipée, bien gouvernée, indépendante d'autres pouvoirs dans le monde et par conséquent paisible, stable et orientée vers le développement (...)» Béninoise d'origine haïtienne, vous avez contribué à affranchir le Bénin « a-t-il poursuivi. Phare de l'Etat de droit, diffusant selon les propos de l'ambassadeur une lumière fiable, régulière et imperturbable pour orienter la nation, même au moment des plus grandes tempêtes politiques, le Président de la Cour doit être un exemple pour les jeunes juristes du Bénin. En clair, si la justice disparaît, ce n'est plus la peine que l'homme vive sur terre et c'est à juste titre que le président de la République fédérale d'Allemagne, Horst Köhler a déclaré que « elle est une des grandes femmes d'Afrique ». Elle est décédée le 02 mars 2011

◆ **Madame Rose Marie Honorine VIEYRA SOGLO**

Ce fut Rose Marie Vieyra Soglo et non son mari qui fonda, en mars 1992, le parti la Renaissance du Bénin (RB) pour soutenir l'action gouvernementale et le Président en exercice, son propre mari. Certains conseillers du président penchaient plutôt pour une formule fédérative, plus souple. Rosine SOGLO, première dame du pays, de son vrai nom Rose Marie Vieyra Soglo, a su imposer son point de vue. Elle a dirigé avec conviction ce parti et a cédé la place à son fils. Sous les couleurs de ce parti, elle fut élue député à Cotonou en mars 1995, puis réélue en 1999 et en 2003. Durant, la seconde

législature (1995-1999), elle dirigea le groupe parlementaire «Démocratie-Action», puis, à la législature suivante (1999-2003) et la quatrième législature (2003-2007), le groupe «La Renaissance du Bénin» . Elle fut réélue pour la quatrième fois et la cinquième fois à l'Assemblée Nationale en faisant campagne respectivement dans l'Alliance pour une Dynamique Démocratique (ADD) et dans l'Union fait la Nation (UN). Mme Rose V. Soglo est la première dame de l'ère du renouveau démocratique à être active dans la politique. Avocate de profession, elle a créé l'ONG Vidolé pour aller au secours des bébés triplés. Présidente du parti la Renaissance du Bénin. Cette avocate de formation n'a pas froid aux yeux et son franc parler est un atout majeur qu'elle exploite pour dénoncer les injustices et les complots politiques. Doyenne du parlement, elle compte plus de quinze ans dans l'opposition. Qu'on l'aime ou non, Rose Vieyra épouse Soglo fait partie aujourd'hui des ténors de la politique béninoise. Aucune femme dans l'histoire politique de notre pays n'a réussi une telle prouesse. Pourtant, autant Rose Soglo est appréciée pour des qualités certaines, autant elle est contestée même par certains de ses proches collaborateurs. N'empêche, cette avocate de profession demeure égale à elle-même, avec ses qualités mais aussi avec ses défauts.

◆ **Madame Justime KPAKPO épouse CHODATON**

Madame Justine Chodaton est née en 1935, à Akonana⁴⁹. Elle est commerçante et elle vend des tissus au marché Dantokpa. Elle a été Députée de la RB dans la 15ème circonscription électorale durant la 3ème législature mars 1999-mars 2003, puis a été réélue à la quatrième et à la cinquième législature pour le compte de la RB dans diverses alliances.

⁴⁹ Akonana est une ville de la commune d'Athiémé dans le département du Mono

◆ **Madame Sikiratou AGUEMON**

Madame Aguèmon a milité au sein de plusieurs associations : elle est membre fondateur de l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB) et de l'ONG Vidolé-Bénin dont elle est la secrétaire générale. Elle est devenue grâce à sa participation à ces ONG, membre du parti la Renaissance du Bénin. Elle est membre du bureau politique dudit parti, chargée nationale des questions féminines. Elle a été Ministre du Commerce et du Tourisme du 23 juin 1995 au 9 avril 1996 et doyenne de la Faculté de Droit et de Sciences politiques d'avril 2003 à avril 2006.

Elle a mené de nombreuses actions en faveur de la promotion de la femme. Madame AGUEMON n'est pas satisfaite de la situation de la femme au Bénin : « Tout reste à faire pour son épanouissement, dit-elle. D'abord, il faut accélérer le processus de l'alphabétisation, mais en français d'abord et accessoirement en langue vernaculaire... ».

◆ **Feue Véronique AHOYO**

Elle est l'une des toutes premières assistantes sociales du Bénin. Elle fait partie des toutes premières femmes ministres du gouvernement de transition dirigé par le Premier Ministre Nicéphore Dieudonné Soglo issu de la Conférence des Forces Vives de la Nation. Ministre du Travail et des Affaires Sociales de 1990 à 1991, elle conserva son portefeuille après la formation du gouvernement du Président de l'ère du renouveau démocratique au Bénin, d'avril 1991 à septembre 1993. L'année suivante, elle fut nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Bénin près le Canada. Après son séjour au Canada, elle est rentrée au Bénin en 2000, où elle s'impliqua très fortement dans les associations et mouvements de défense des droits de la femme et de la fille. Elle est membre du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP). A ce titre, elle

a beaucoup œuvré pour la scolarisation des filles. Elle a aussi pendant longtemps été personne ressource dans le cadre des activités du PNUD. Elle est décédée malheureusement au cours d'une de ses missions pour la promotion de la scolarisation de la jeune fille.

◆ **Feue Véronique Mathilde Eunice LAWSON**

Elle a participé à la Conférence des Forces de Vives de la Nation. Elle est l'une des premières femmes Ministres de l'ère du renouveau démocratique. Elle était appelée au gouvernement de Nicéphore SOGLO au cours de la période de transition. Elle a connu 5 gouvernements du 14 mars 1990 au 23 juin 1995. Elle est restée à son poste tout au long du quinquennat du Président Nicéphore SOGLO, en tant que Ministre de la Santé. Docteur en Médecine formée à Dakar, elle est l'initiatrice des zones sanitaires au Bénin. Elle fait aussi partie des créateurs du Programme Elargi de Vaccination, PEV, pour l'élimination des maladies infantiles. Admise à la retraite, elle a été Présidente de l'Association des Femmes Béninoises pour le Développement et membre de la Commission Mondiale pour la Santé des Femmes (CMSF). Elle est décédée en 2012.

◆ **Madame Félicienne GUINIKOUKOU**

M^{me} Félicienne Guinikoukou a une très riche expérience de vie associative. A titre d'exemples, elle est :

- Ancien membre du bureau directeur du Syndicat National des Agents du Trésor ;
- Membre du bureau de l'Association des Femmes Béninoises pour le Développement ;
- Présidente du Conseil d'Administration de la Coopérative de Crédit et d'Epargne pour les Femmes ;
- Trésorière du bureau exécutif du Réseau des Femmes Africaines

Ministres et Parlementaires au Bénin (REFAMP-Bénin). Elle a occupé des postes de responsabilité à des niveaux élevés de l'administration financière :

- Receveur du Trésor ;
- Fondée de pouvoirs du directeur du trésor et de la comptabilité publique ;
- Directrice du service de l'Inspection Générale des Finances.

Elle a été nommée Ministre de la Culture et de la Communication de juin 1995 à avril 1996. Elle est une femme politique, membre du parti politique la Renaissance du Bénin. Elle a mené activement trois campagnes électorales aux côtés du Président Soglo. Elle est actuellement en fonction en Centrafrique.

◆ **Feue Grâce d'ALMEIDA ADAMON**

Maître Grâce d'Almeida a participé activement à la Conférence des Forces Vives de la Nation du Bénin de février 1990 et a été nommée membre du Haut Conseil de la République, organe législatif de la période transitoire du processus démocratique (1990 à 1991). Elle a occupé le poste de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'Homme de novembre 1995 à avril 1996, dans le gouvernement du Président Nicéphore D. SOGLO. Elle a beaucoup d'expériences dans les organisations de la société civile. Elle a occupé aussi le poste de vice-présidente de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Démocratie au Quotidien de 1995 à 2000. L'avocate a milité dans des organisations internationales comme la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Juridiques. Elle est membre du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes sur la Famille Africaine (CEFA). Elle a été également membre de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique et de l'Institut International de Droit d'Expression et d'Inspiration Française (IDEF). Elle est décédée le 12 mai 2005.

◆ **Madame Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI**

Elle est membre fondateur de plusieurs associations nationales et internationales. Ministre de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine de 1996 à 1998, Ministre de la Santé Publique de 1998 à 2001, madame Marina Massougbodji est la seule femme agrégée de cardiologie au Bénin. Son époux membre du PSD a milité pour que le poste de ministre soit accordé à sa femme plutôt qu'à lui-même. Elle est membre du parti PSD par alliance avec son époux.

◆ **Madame Abiba DAFIA WASSANGARI**

Madame Abiba DAFIA WASSANGARI est Contrôleur de Trésor, de nationalité béninoise, mariée mère de trois enfants. C'est une femme battante et défenseur des droits des personnes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Elle a fait ses preuves dans la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, en tant que 1ère citoyenne de la Commune de Kérou.

Elle a été élue Conseillère Communale et grâce à son dynamisme et aux soutiens dont elle a su s'entourer à la base, elle a réussi à se faire réélire pour la deuxième fois consécutive Maire de la Commune de Kérou. Madame Abiba DAFIA est actuellement la seule femme maire au Bénin. Elle ambitionne de promouvoir l'autonomisation des femmes, la scolarisation des filles et de contribuer à la réhabilitation des pistes rurales et à la couverture totale en eau potable de sa commune.

◆ **Madame Ramatou BABA-MOUSSA**

C'est une femme qui s'est beaucoup investie dès le lendemain des indépendances, ceci, en dépit des pesanteurs sociologiques qui ré-

lèguent la femme à l'arrière-cour et la confinent dans les seconds rôles. Elle est une femme active, forte d'une longue expérience de vie associative. Présidente de l'ONG FADES-ABORI, elle a été Présidente du Mouvement des Femmes de la Coalition des Forces Démocratiques.

Député de l'Assemblée de 1991 à 1995, elle est élue vice questeur du bureau de l'Assemblée Nationale de la première législature. En 1998, elle a été nommée ministre. De 1998 à 1999, elle tient le portefeuille de la Protection Sociale et de la Condition Féminine, puis celui de la Protection Sociale et de la Famille de 1999 à 2001. Elle a été Présidente du REFAMP-Bénin. Elle est Présidente du parti Rassemblement Démocratique pour le Développement : RDD-Nassara.

◆ **Madame Lamatou ALAZA**

Elle est née en 1952 à Djougou, d'une famille musulmane. Son nom de famille provient d'une sécularisation du titre El hadja que les femmes de retour du pèlerinage de La Mecque ont le droit de porter. Elle est mariée et a 4 enfants. Elle a géré une entreprise de marketing à Cotonou. Elle est membre du MADEP et son élection exprime la bonne implantation de ce parti au Nord du pays, ainsi que « l'alliance » privilégiée par le biais de l'islam entre Yoruba du Plateau et Dendi de la région de Djougou. Cette région de Djougou est bien entendu choyée par le MADEP. Elue à la quatrième législature, madame L. Alaza se retrouve à la tête du groupe parlementaire « Démocratie et progrès » qui réunit les députés du parti, en plus de l'honorable Jean-Claude Hounkponou, un député du parti Gamesu, lequel parti se présenta aux électeurs dans le cadre de La Nouvelle Alliance (LNA).

◆ **Madame Marie-Elise GBEDO**

Elle est membre de l'Association des Femmes Juristes du Bénin, créée en janvier 1990, ayant pour objectif de faire connaître les droits et les devoirs des citoyens. Cette association a été précédemment dirigée par Maître Grâce d'Almeida, Madame Nougbodé. Elle a été aussi membre du Comité Exécutif de l'Association des Jeunes Avocats de l'Afrique de l'Ouest (AJAO) et secrétaire générale de l'Union des Jeunes Avocats du Bénin (UJAB). Elle a été Ministre du Commerce, du Tourisme et de l'Artisanat sous le régime de l'ancien Président Mathieu Kérékou II.

Redoutée, le verbe haut, elle s'est positionnée sur l'échiquier politique national. Jouant parfois des coudes pour se frayer un chemin dans cet univers impitoyable, elle est la première femme à se présenter à la magistrature suprême en 2001. Elle s'est présentée encore en 2006 et 2011. En 2001, elle fut la seule femme à se présenter. Malheureusement, la chance ne lui a pas encore souri. Trois événements majeurs l'ont propulsée au-devant de la scène médiatique internationale : la présentation du film « l'Amazone candidate », sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur française et la deuxième présentation de son livre « le destin du roseau ». Elle est nommée Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et porte-parole du Gouvernement dans le 1er gouvernement du deuxième mandat du Président Boni YAYI, après sa défaite aux élections présidentielles de 2011

◆ **Madame Massiyatou LATOUNDI LAURIANO**

Madame Lauriano est entrée à la FASJEP de l'Université Nationale du Bénin en 1978 après l'obtention de son Bac en 1977. C'est au cours de la période révolutionnaire, pendant laquelle le système éducationnel était en crise. Elle a fait ses études en France puis est

revenue au Bénin après l'obtention de sa maîtrise en Administration Economique (AES). Elle sert en tant que cadre au Ministère du Travail et des Affaires Sociales, au Ministère du Commerce et au Ministère des Finances. Elle a également fait une formation complémentaire à Dakar où elle a obtenu son Diplôme d'Etudes Supérieures Bancaires. Elle est restée longtemps au Ministère des Finances, et plus précisément à la Caisse Autonome d'Amortissement, (10 ans environ). Chez les Latoundji, le commerce est une affaire de famille. Il se transmet de père en fils ou de mère en fille. Malgré les parchemins obtenus dans divers pays, la fibre commerciale est demeurée en elle. C'est d'ailleurs la raison qui explique qu'après 19 ans dans l'administration publique, elle a demandé une mise en disponibilité pour se consacrer à l'activité commerciale. En juin 2003, en tant que membre du PRD, elle a été nommée Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité.

◆ **Madame Léa AHOUGBENOU HOUNKPE**

Madame Léa Hounkpè est ingénieur des travaux statistiques. Elle est titulaire d'un diplôme supérieur en économie de l'Institut Supérieur Panafricain d'économie Coopérative et d'un master spécialisé en informatique. Elle a toujours participé à la promotion de la femme sur tous les plans. D'ailleurs, elle s'est beaucoup investie pour les femmes de son village. Ancienne directrice adjointe au ministère chargé des Relations avec les Béninois de l'extérieur et les institutions de l'Etat, elle est très bien initiée aux rouages de l'Etat. Elle a été nommée Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du 12 juin 2003 au 4 février 2005, puis ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité du 4 février 2005 au 27 janvier 2006 et 27 janvier 2006 jusqu'au premier gouvernement du Président Yayi Boni.

Léa Hounkpè jouit également d'un profil « société civile », bien qu'elle soit membre du parti Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP), parti membre de l'UBF. Elle est une militante très active de UPD-Gamesu fondé par Jean-Claude Hounkponou et ancré dans le Mono. Elle est présentement Secrétaire Générale du SAP CENA.

◆ **Madame Célestine ZANOU**

Elle a fait de hautes études, elle est géographe et agro-économiste de formation. Elle est également consultante en sécurité alimentaire, en économie du développement et paix. Madame Zanou a été Directrice de Cabinet du ministère du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi de 1996 à 1997, et Directrice de Cabinet du Président de la République de 1998 à 2001. Quoi que cela n'arrive pas souvent au Bénin, Célestine Zanou démissionna de son poste de Directrice de Cabinet du Président en 2001, avec la conviction que les valeurs auxquelles elle croit allaient enfin s'imposer.

Deuxième femme béninoise ayant tenté de briguer la magistrature suprême après Marie Elise GBEDO, Célestine ZANOU a effectué son baptême de feu politique en 2006. Son statut de fonctionnaire international ajouté à ses fonctions de directrice de cabinet au Ministère du Plan et directrice de Cabinet du Président Kérékou de 1997 à 2001 ont forgé son expérience politique et professionnelle. Ancienne militante active de l'UGEED, elle a brigué la magistrature suprême une seule fois en 2006, portée par le mouvement la Dynamique du Changement pour un Bénin Debout (DCBD). Surnommée la dame de fer, elle n'a nullement eu l'intention de se présenter comme étant candidate de sexe féminin.

Elle reste toutefois présente sur la scène politique par des déclarations et conférences. Célestine Zanou est auteur du recueil d'une

centaine de pages, intitulé « 19 contributions pour rétablir la politique au Bénin » paru en 2010 portant sur la situation politique. Célestine ZANOU est tête de liste du Congrès du Peuple pour le Progrès (CPP) dans la 9ème circonscription électorale, à Savalou, dans le centre du Bénin pour les élections législatives de 2007.

◆ **Madame Anne Cica ADJAI**

Nommée à la tête de la cellule de moralisation de la vie publique par le Président de la République Mathieu Kérékou, Anne Cica Adjai présidait également la Commission Nationale des Marchés Publics. En 2003, elle a osé braver le gouvernement en jetant un pavé dans la marre à propos de la corruption des membres du gouvernement. Anne Cica Adjai est une femme bien connue des Béninois pour avoir dirigé, pendant dix ans, la Cellule de moralisation de la vie publique, une structure de lutte contre la corruption, mise en place sous le précédent régime. Elle milite depuis quelques années dans l'UNDP, un parti partenaire de la mouvance présidentielle. Elle devient Secrétaire Générale du Cadre de Concertation de la Majorité Plurielle, cadre mis en place pour rallier le maximum de partis, d'associations et de mouvements à la cause du Président de la République Boni YAYI. Pendant l'élection présidentielle de 2011, elle a fait campagne pour un candidat autre que le Président de la République. Pour la 6ème législature, elle s'est présentée dans la ville de Cotonou sous les couleurs de l'Alliance G13-BAOBAB.

◆ **Madame Irène KOKOUI, épouse DEHOUMON**

Madame Irène Kokoui, épouse Dèhoumon, a été durant sept ans proviseur au Lycée de jeunes filles Toffa 1er, où elle a enseigné le français et l'anglais. Elle anime une ONG « Femmes action développement » (FAD) et organise à Porto-Novo les « Salons des Métiers et

de l'Orientation Scolaire » (SIMO) dont le premier s'est tenu du 27 février au 1er mars 2003 et dont le second en février 2004⁵⁰.

II.6.2. Femmes ayant marqué la période de 2006 à 2011

A partir de 2006, de nouvelles formes de militantisme ou catégories de partisans sont nées, créées par des femmes ayant été ministres ou qui se sont retrouvées à l'Assemblée Nationale.

◆ **Madame Colette HOUETO**

Titulaire d'un master en allemand puis d'un certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement secondaire, elle est une figure emblématique du monde associatif béninois. Elle fut responsable nationale au Dahomey de la jeunesse estudiantine chrétienne féminine et responsable aux affaires féminines de l'association des étudiants dahoméens en France. Elle a exercé de hautes fonctions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, surtout sur l'apprentissage en approche par compétence, avant d'être nommée Ministre des Enseignements Maternel, Primaire et Secondaire dans le premier gouvernement du Président Boni YAYI en 2006. Sa présence au gouvernement a été de très courte durée. Ensuite, elle a sollicité un mandat électif au niveau communal sous les couleurs du parti « Parti Ensemble ». Elue, elle est portée au poste de première adjointe au maire de Porto-Novo en 2008, fonction qu'elle vit comme un service pour plus de justice sociale et l'amélioration des conditions de vie de la communauté.

◆ **Madame Flore GANGBO**

Médecin de formation, Madame GANGBO est passionnée de l'art d'enseigner. C'est avec plaisir qu'elle s'évertue à faire découvrir aux

⁵⁰ Barbier J-C, Onibon Y., Lalanne F., 2003 : op cit.

étudiants de première et de deuxième année de médecine et de pharmacie, les notions de base d'histologie, d'embryologie et de cytogénétique. Depuis quatre ans, elle s'investit dans la formation des médecins qui veulent se spécialiser en Biologie Humaine. Cette passion a été consacrée par son accession au grade de Maître de Conférences des Universités du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), en 2006.

Titulaire de Maîtrise en Pédagogie Universitaire des Sciences de la Santé, suite à une formation à l'Université Laval – Québec au Canada en 1994, elle participe depuis lors, à la formation pédagogique de base des enseignants des universités béninoises et de ceux de la sous-région Ouest-africaine. Directrice de la Recherche en Santé de 2005 à 2006, elle a contribué à ce titre à :

- former les acteurs du système de santé au concept de l'éthique en matière de recherche en santé ;
- mettre en route une série d'activités permettant au Bénin de se doter d'une loi d'éthique et de déontologie en matière de recherche en santé ; cette loi votée par l'Assemblée Nationale en décembre 2010 a été promulguée par le gouvernement en mars 2011.
- entreprendre des démarches pour installer un Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé (CNERES).

Elle a également assumé les fonctions de Ministre de la Santé de 2006 à 2007 dans le premier gouvernement du Président Boni YAYI.

Depuis 2007, elle assume la Présidence du Comité National Provisoire pour l'Éthique de la Santé du Bénin, avec comme tâches principales de : convoquer et diriger les réunions, superviser l'élaboration et la finalisation des procès-verbaux et autres documents de travail, notifier l'avis éthique de ce comité aux chercheurs.

Depuis 2009, elle est la Première Vice-présidente du Conseil National de l'Éducation. Cet organe supérieur a pour missions entre autres, de veiller : au respect des grandes options éducatives et à la mise en œuvre de la loi d'orientation de l'éducation nationale ; à la coordination de tout le système éducatif national ; au suivi de l'application de ses décisions et délibérations. Au sein du Conseil elle supplée au Président, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, dans l'exercice de ses fonctions.

Elle a entre autres comme passions la lecture, les travaux domestiques et les voyages.

◆ **Madame Vicentia BOCO**

Née le 22 janvier 1949, Madame Vicentia a été la deuxième femme Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Professeur agrégé en Imagerie Médicale et Chef du service d'imagerie du Centre National Hospitalier Universitaire Hubert K. Maga (CNHU) depuis 1998. Elle a commencé sa carrière professionnelle en France depuis 1974. De 1986 à 1993, elle a été Médecin Radiologue au CNHU de Cotonou, avant d'être le chef de ce service à partir de 1993. Elle a été conseillère technique pour la santé et les affaires sociales du Président Kérékou. Sa carrière politique démarre réellement lorsqu'elle a assuré la direction de la campagne du candidat Boni YAYI. Elle a été la chargée de mission avant de remplacer le Professeur Mahurin Nago, devenu Président de l'Assemblée Nationale. Madame Vicentia Boco a été nommée Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, département qu'elle a dirigé de juin 2007 à octobre 2008. Elle s'est évertuée à y poursuivre les réformes initiées dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Madame Vicentia Boco est Présidente d'honneur du parti des Forces Coalisées pour le Changement (FCC). Bien qu'en étant hors du Gouvernement, elle demeure

très importante dans le dispositif politique du Président Boni YAYI. A ce titre, elle est Présidente de l'Institut pour la Promotion de la Femme depuis 2009. Pourtant, elle exerce toujours ses fonctions de médecin, chef service radiologie, au CNHU.

◆ **Madame Christine OUINSAVI**

Née le 24 juillet 1975 à Bétérou au Bénin, elle y a fait ses études primaires, secondaires et universitaires puis obtenu son Diplôme d'Ingénieur Agronome en 2000. Titulaire d'un Master of Sciences en Sylviculture et Biologie Forestière de l'Université d'Ibadan au Nigeria, elle a décroché brillamment son Doctorat Unique (PhD) en Sciences Agronomiques en 2006, après quelques séjours de recherche dans les laboratoires du Centre d'Etude de la Forêt (CEF- Laval) à l'Université Laval au Québec, Canada.

Première femme béninoise bénéficiaire de la prestigieuse allocation d'excellence UNESCO-L'OREAL "For Women in Science", elle a été distinguée en mars 2007 au siège de l'UNESCO à Paris. Enseignant-Chercheur à l'Université de Parakou, Maître Assistant des Universités (CAMES), elle donne des enseignements à la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou et encadre les travaux des étudiants finalistes. Femme scientifique, elle compte à son actif un nombre impressionnant de publications scientifiques parues dans des revues de renommée internationale et contribue toujours à la dynamisation du groupe de recherche auquel elle appartient.

Ayant fait son entrée en politique au détour d'un remaniement ministériel, elle a été d'abord nommée à 32 ans, Ministre de l'Enseignement Primaire de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEPALN), puis Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP) où elle a aidé à relever le système éducatif béninois à la base, à travers la mise en œuvre de vastes programmes de construction

et d'équipement de salles de classes, de recrutement et formation d'enseignants, de révision des programmes scolaires, de promotion de la scolarisation des filles et surtout de la mise en application de la décision de gratuité des enseignements maternel et primaire décrétée par le Chef de l'Etat et tous ses corollaires. Ayant bénéficié de la confiance renouvelée du Président de la République, elle a été reconduite à nouveau dans son gouvernement en tant que Ministre du Commerce (MC) où elle avait entre autres comme missions, aider à convertir dans le secteur formel, les opérateurs économiques exerçant dans le secteur informel au Bénin. L'une de ses priorités à ce poste a été la promotion des produits béninois sur les marchés régionaux et internationaux.

Très tôt elle a fait ses premiers pas en politique en assistant à des meetings de partis soutenant le président de la République. Ses prises de parole dans ces assises et ses tournées ministérielles lui ont conféré une carrure de femme politique. Elle a par la suite créé son parti : Union des Forces Engagées pour la Démocratie et le Développement pour un Bénin Nouveau (UFEDD-Bénin Nouveau). D'abord marraine du parti, elle en est la présidente depuis environ trois ans, elle anime la vie politique au sein de son parti et a contribué au renouvellement du mandat présidentiel du Chef de l'Etat.

◆ **Madame Mamata Bako DJAOUGA**

Titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle en Coopération et Développement, d'un diplôme de l'Institut International d'Administration, Mamata Bako DJAOUGA a un riche parcours professionnel. Après avoir été Directrice Générale de la Loterie Nationale du Bénin, elle fut nommée Ministre de l'Artisanat et du Tourisme. Elle dynamisera le tourisme et valorisera le travail des artisans. Dès sa prise de fonction, elle a mené de nombreuses actions en vue de valoriser le Bénin touristique même au-delà des frontières.

Les artisans y ont également trouvé leur compte. Sortie du gouvernement en 2010, Mamata DJAUGA s'est trouvée une nouvelle vocation, celle de femme politique. Après avoir défendu les actions du Chef de l'Etat à travers les meetings politiques, elle créa son propre parti le « Rassemblement pour le Développement Social » (RDS) en 2009 pour soutenir les actions du Chef de l'Etat.

◆ **Madame Claudine PRUDENCIO**

Nantie d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Gestion de la Micro-Entreprise au CIESA (Edmundston Nouveau-Brunswick, Canada) et d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Droit de Développement (IDLO – Rome, Italie) après une Maîtrise ès sciences juridiques Option Droit des Affaires et Carrières Judiciaires (Université Nationale du Bénin), elle a obtenu son PhD en Développement à l'Université de LAVAL en 2007.

Mariée mère de deux enfants, Madame Prudencio a occupé de nombreuses fonctions dans le monde des affaires et à la fonction publique. Directrice administrative, Juridique et chargée des relations avec les gouvernements du Groupe International Petrolin, elle est également directrice d'exploitation de la Compagnie Alafia Jet Aviation Assistante personnelle du Président Fondateur de la Fondation Espace Afrique CIEVRA ⁵¹.

De 2005 à 2007, elle a occupé les responsabilités de Chef de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau, Directrice de la Coopération, de la Communication et de la Formation à la Cellule de Coordination de la Pré électrification et du Programme Solaire (CCPS) du Ministère des Mines,

⁵¹ Centre International d'Expérimentation et de Valorisation des Ressources Africaines (CIEVRA)

de l'Énergie et de l'Hydraulique (MMEH) et à l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de la Maîtrise d'Énergie du Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau. Depuis mai 2007 elle est Directrice administrative, juridique et chargée des relations avec les gouvernements de la Société PIC Network Limited ⁵².

Madame Prudencio a créé en 2009 l'Union pour le Développement d'un Bénin Nouveau (UDBN), dont elle en est la Présidente. La présidence du bureau est assurée désormais par un homme, Monsieur Irené Pascal Koupaki depuis novembre 2010. Madame Prudencio est devenue du coup la vice-présidente du parti.

◆ **Madame Amissétou AFFO DJOBO**

Ancien agent de la compagnie Air Afrique ayant dirigé le célèbre restaurant « la Marmite », longtemps attrait de Parakou, Madame Affo Djobo Oloudé est opératrice économique. Elle est la trésorière du bureau départemental du Borgou de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin et Présidente fondatrice de plusieurs associations de femmes. Elue sur la liste des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), elle siège à l'Assemblée Nationale pour la première fois. Au cours de la cinquième législature, elle s'attèlera à l'élaboration de lois visant l'allègement de la peine des opérateurs économiques. Deuxième Secrétaire Parlementaire de l'Assemblée Nationale, elle est membre du parti « Ensemble, c'est plus sûr » qui au niveau de l'Assemblée soutient les actions du Chef de l'Etat. Ce parti est membre des FCBE. Les actions menées par l'exécutif et les incompréhensions au sein des partis de la mouvance, l'ont conduit à intégrer le groupe parlementaire : FCBE sursaut patriotique. Présidente du réseau des femmes parlementaires à l'Assemblée Nationale, elle a organisé le premier forum des femmes parlementaires à

⁵² la Société PIC NETWORK LIMITED, est une société de droit privé immatriculée à l'Île Maurice sous le numéro 071819 ayant son siège social à CKLB International Management, Félix House 24 Dr. Joseph Rivière Street, Port Louis, Île Maurice.

la 5^{ème} législature en novembre 2010. Pour la présidentielle de 2011, elle s'est alliée à d'autres groupes politiques pour soutenir le candidat à la présidentielle Abdoulaye Bio Tchané.

◆ **Madame Hélène KEKE AHOLOU**

Ancien bâtonnier du Conseil de l'ordre des avocats du Bénin, Hélène KEKE AHOLOU a siégé pour la première fois à l'Assemblée Nationale lors de la 5^{ème} législature, en remplacement de M. François NOU-DEGBESSI ancien membre du parti "Rassemblement National pour la Démocratie" (RND). Elle est Présidente de la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme. Ce remplacement a permis à l'Assemblée de compter désormais neuf (9) femmes au lieu de huit (8), portant ainsi la proportion des femmes parlementaires de 9,64 % à 10,8 %. Elle a fait campagne à l'élection présidentielle de 2011 pour le candidat des FCBE.

◆ **Madame Chantal YAYI**

Première dame du Bénin depuis 2006, elle a une association « Adjajala Horizons d'Espoir » qui vient à la rescousse des enfants, des femmes, des handicapés. Elle est membre fondateur du parti FRAP qui soutient les actions du Chef de l'Etat. Elle a parrainé beaucoup de meetings politiques pour la réélection du Président Yayi Boni. Elle est tête de liste FCBE dans la 5^{ème} circonscription électorale. Elle s'est présentée sur la liste FCBE alors qu'elle est membre fondateur de FRAP. Elue pour la 6^{ème} législature, elle a cédé son siège à l'Assemblée Nationale à son suppléant qui est un homme (Grégoire AKOFFODJI), portant le nombre de femmes devant siéger à l'Assemblée de 8 à 7, soit une proportion de 8,43% au lieu de 9,64%.

◆ **Madame Claude d'ALMEIDA OLORY-TOGBE**

Elle fait partie des femmes qui ont œuvré pour l'accèsion du Président Boni YAYI au pouvoir en 2006. Nommée Directrice Générale de la SOBEMAP, Claude d'ALMEIDA OLORY-TOGBE s'est employée à dynamiser cette société. Au nombre de ses atouts, on retiendra l'exécution des opérations de bout en bout, l'obtention d'engins de manutention modernes et efficaces, des tarifs préférentiels accordés aux clients. Affectée comme Directrice Générale du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB), elle a été ensuite nommée Conseiller Technique du Président de la République chargé des affaires maritimes et portuaires. Elle est membre de l'Alliance Cauris 2 appartenant à la majorité plurielle. Elle a une fondation qui s'occupe des couches vulnérables de la société.

◆ **Madame Célestine ADJANOHOUN**

Madame Adjanohoun Célestine a été Directrice de la SBEE au dernier mandat du Président Kérékou. Elle est membre du Parti du Nouveau Démocratique Nouvelle Génération (PRD-Nouvelle Génération) de l'ancien ministre des Mines de l'Energie et de l'Eau, Kamarou Fassassi. Pour se faire accepter sur la liste des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) lors des élections législatives de mars 2007, elle a dû renoncer à son appartenance au PRD-NG. Elle est membre du FRAP. Elue à la cinquième législature, elle est présidente du groupe parlementaire Population et Développement. Inscrite sur la liste FRAP pour les élections législatives de 2011, elle n'a pas pu aller aux élections étant donné que les listes FRAP avaient été rejetées par la CENA. Ainsi, elle n'a été député qu'à la cinquième législature (2007-2011).

III. L'éclosion d'organisations féminines: espoir pour les femmes en politique ?

Le processus de démocratisation a sans conteste favorisé un foisonnement d'organisations féminines légalement constituées. La défense et la promotion des droits de la femme, notamment des droits sociaux et économiques apparaissent un peu dans tous les pays comme une préoccupation majeure de ces organisations. Mais seules quelques ONG défendent les droits politiques des femmes et la promotion de leur participation à la gestion de la chose publique. Certaines affichent clairement l'ambition de promouvoir des femmes aux postes de décision ou ont déjà réussi, par leur action, à accroître le nombre de femmes ayant des responsabilités politiques. Au Bénin, le Réseau national des femmes pour la parité n'a pas eu le même succès aux élections législatives de 1994, malgré la détermination avec laquelle ses militantes ont mené campagne. Leur mouvement réclame plus précisément que la parité soit instituée au Bénin afin de favoriser l'émergence de femmes en politique.

III.1. Les ONG comme moyen d'ascension des femmes vers les partis politiques

La modernisation sociale n'a pas complètement brisé la marginalisation des femmes dans les Républiques qui se construisent sans les citoyennes. Les femmes se sont alors créées des espaces de parole et de liberté dans des conditions difficiles d'accès au politique, en participant aux luttes de libération, au soutien des hommes au pouvoir, sans recevoir la juste contrepartie de ces efforts. Si l'on a tant insisté sur les associations féminines, c'est que celles-ci ont été des espaces privilégiés de prise de parole et d'action politique pour leurs propres revendications. L'accès à la terre, au crédit ou à la technologie, l'abolition des mutilations génitales féminines, le droit à la contraception, l'autorité parentale, la scolarisation des filles ou l'accès à la décision

ont été discutés et revendiqués au sein des associations et non des partis politiques, fussent-ils de gauche. Les partis n'incluent que du bout des lèvres (lip service) ces revendications féminines contre l'application de la Sharí'a, le quota ou la parité en politique, l'abolition de la polygamie, la condamnation des violences physiques, des abus et harcèlements sexuels. Mais la lutte reste difficile en raison de pratiques discriminatoires.

Toutefois, de nombreuses ONG ont été un tremplin pour les femmes pour accéder à la vie politique, soit en créant des partis politiques, soit en occupant des postes politiques à l'Assemblée ou dans l'exécutif. Une fois ces postes occupés, elles rentrent dans l'arène politique. Ce schéma a été surtout observé au mandat de Kérékou II et s'est accentué avec le régime du Président Boni YAYI à la fin de son premier mandat.

III.2. Femmes d'ONG et associations ayant connu une ascension politique

◆ Madame Claire HOUNGAN AYEMONNA

Clara, de son nom d'artiste occasionnelle, a une expérience avérée dans la vie associative :

- membre de l'Association Internationale des Femmes Juges et membre fondateur de la section béninoise, elle a coordonné la réalisation et la publication en 2008 du document «Femmes juges du Benin: visages et contribution à l'évolution du droit» ;
- membre fondateur de Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines (RIFONGA), elle en a été la toute première coordinatrice nationale ;
- membre fondateur et présidente de la Fondation Regard d'Amour,

une ONG de protection des enfants et de promotion de la famille, elle dispose d'un centre d'accueil pour les bébés abandonnés, les orphelins et ceux en situation spécifique de vulnérabilité ;

- membre fondateur du Centre Africa Obota, une ONG de recherche pour la démocratie, le développement et le panafricanisme. Elle a plusieurs fois participé aux activités d'observation du processus électoral, tant au Bénin que dans d'autres pays africains ;
- membre de l'Alliance des femmes de l'Afrique de l'ouest pour la gouvernance et la prévention des conflits, elle a reçu une formation sur les instruments régionaux de gouvernance et de mécanismes de règlements pacifiques des conflits. Dans ce cadre, elle a aussi bénéficié de la formation des femmes leaders de l'Afrique de l'Ouest sur la médiation.

Son engagement professionnel et associatif en faveur de l'enfant et de la famille ainsi que sa prise de position en 2001 pour des élections libres, pacifiques et transparentes lui ont valu d'être nommée Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité de mai 2001 à juin 2003. Magistrat de profession, elle ne milite dans aucun parti politique et reste très attachée à son indépendance. Passionnée de la chanson et de la danse, Clara a à son actif, une quinzaine de chansons exécutées par ou avec les enfants. De son vrai nom Claire Houngan Ayémonna, elle est née à Abomey le 13 août 1959, mariée mère de quatre enfants.

◆ **El Hadja Kassoumou Abéni**

L'ONG CED Kokari a été enregistrée le mercredi 23 juillet 1997. Plusieurs de ses membres sont reconnues pour leur combativité. On y compte plusieurs femmes qui ont lutté avec acharnement aux côtés des hommes, afin de donner corps à l'alternance démocratique. Aussi, c'est avec raison que d'aucuns parlent de l'association des femmes de la coalition. C'est ce canal qui a rendu très célèbres des

femmes comme Irène Yèhouessi, El Hadja Abéni Kassoumou, Edith Yèhouessi, etc. Le bureau de cette ONG compte 13 femmes et les initiatives de ces femmes sont légion. On comprend donc qu'à peine née, l'ONG ait déjà connu une forte adhésion (139 femmes de bureaux nationaux et départementaux).

El Hadja Kassoumou Abéni est bien connue dans la sphère politique de notre pays. Au sein de la coalition primaire qui a eu foi au retour du général Kérékou au pouvoir, elle a joué un rôle de premier plan, malgré l'apparente discrétion qui la caractérise. C'est peut-être pour cela qu'elle a été choisie pour être première vice-présidente de l'ONG CED Kokari, bien que n'ayant pas mené de hautes études. Encore très active, El Hadja Kassoumou Abéni a appelé à voter pour un candidat autre que celui de la mouvance pour les élections présidentielles de 2011. L'expérience de El Hadja Kassoumou Abéni est une preuve que des femmes peuvent être des leaders, y compris sur le plan politique, sans pour autant avoir accumulé des diplômes.

◆ **Madame Oyéwolé KOUCHADE**

Madame Kouchadé est également l'une de ces femmes qui n'ont pas eu la chance d'être scolarisées mais qui, par leur volonté, leur détermination, sont parvenues à se frayer un chemin dans la vie politique et à s'imposer là où bien des intellectuels ont échoué. C'est grâce à la vie associative qu'elle a pu gravir les échelons de la pyramide sociale et politique. Elue d'abord conseillère dans son quartier, elle a intégré ensuite le Comité d'Organisation des Femmes (COF), puis devient responsable des Femmes dans la sous-préfecture de Pobè, actuelle commune lors des formations patriotiques, idéologiques et prémilitaires. Sur son intervention, des responsables des femmes menant des activités génératrices de revenus ont été élues et formées. Par ailleurs, elle a su organiser les femmes des marchés. Elle a été élue à deux reprises Commissaire du Peuple à l'Assemblée

Nationale Révolutionnaire(ANR), au titre des paysans et artisans. Elle fait partie des rares femmes, à l'époque, à avoir siégé à l'Assemblée pendant deux mandatures : 1979-1984 et 1984-1988.

◆ **Madame Julienne Bai HOUNKPESSODE**

Présidente du Comité National des Femmes syndicalistes du Bénin et secrétaire à la promotion de la femme travailleuse au Bureau Directeur National de l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (UNSTB), elle a énormément contribué à élever le niveau de militantisme de la femme béninoise. Placée par ses responsabilités au cœur des partis politiques ou associations qu'elle crée ou aide à créer, telles que l'Union pour le Travail et la Démocratie (UTD), l'Association des Sages-femmes du Bénin (ASFB), l'Organisation Non-Gouvernementale «Aide aux Familles Monoparentales» (AFAMO), l'Association des Sages-femmes Retraitées du Bénin (ASFER-Bénin), le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Bénin (REFAMP-Bénin), Madame HOUNKPESSODE s'évertue à aider bon nombre de femmes moins aguerries à se prendre en charge. Ce combat qu'elle poursuit, même retraitée, vise à soustraire la femme béninoise de l'obscurantisme, des pesanteurs sociologiques, de la discrimination, toutes choses qui freinent son émancipation. Elle est décédée au cours de l'une de ses missions pour la promotion de la scolarisation de la jeune fille.

◆ **Madame Augustine CODJIA**

Madame Codjia a servi son pays aussi bien dans le domaine professionnel que politique. Dans le cadre professionnel, elle a été l'un des membres fondateurs de l'Union Nationale des Commerçantes du Bénin (UNACOBÉ). Avec de la rigueur et à l'épreuve de rudes batailles, elle et ses consœurs commerçantes ont pu imposer cette association dans le monde économique béninois. Toujours dans le

domaine économique, elle est élue consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin et elle y a occupé le poste de Vice-présidente. Dans le domaine politique, outre son appartenance au PRD en tant que membre actif, elle a été députée à la première législature de 1991 à 1995. Ce fut son seul mandat à l'Assemblée Nationale.

◆ **Madame Madeleine ATCHADE**

Elle est sans conteste, l'une des rares femmes intellectuelles béninoises, très proches du peuple. Femme battante, elle a une vie associative tout aussi intense que ses activités politiques :

- Présidente fondatrice de KADJOGBE-KALA, une ONG qui œuvre pour la promotion de la femme en milieu rural ;
- Directrice depuis la création en 1992 de la Caisse Mutuelle Coopérative CAMTES de Dantokpa ;
- membre du bureau du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires du Bénin ;
- première Vice-présidente du parti politique « Rassemblement National pour la Démocratie et la République (RNDR) ;
- membre de la coordination nationale puis départementale pour les Collines du candidat Mathieu Kérékou à la présidentielle de 2001 ;
- membre de la coordination départementale pour les Collines de la liste UBF aux élections communales de 2002.

Elle est Présidente du parti « Forces Vives IREDE ». Elle a été élue en 2003, député de la 3ème législature.

◆ **Madame Maroufatou ADJIBI ZOUMAROU**

Madame Zoumarou est une femme d'affaires et chef d'entreprise. Elle est propriétaire de la pharmacie, « La Béninoise » dont elle as-

sure elle-même la direction. Elle a mené une ardente vie associative. Membre de plusieurs associations de la société civile, elle fut membre fondateur du FDDM. Au fil du temps, les occupations professionnelles et familiales ont pris le dessus. Elle est restée néanmoins Vice-présidente de l'AFACEB et Présidente du conseil d'administration de Promo-Pharma. Elle fait partie des femmes de la mouvance présidentielle.

◆ **Madame Moutiatou TOUKOUROU née TIDJANI**

Pharmacienne de formation, elle est entrée en 1989 au Conseil Central de l'Ordre des Pharmaciens et depuis 1994, elle est membre du Conseil National de l'Ordre. Elle s'est investie dix ans durant dans la politique en vue d'œuvrer pour la promotion de la femme. Mais Madame Toukourou a finalement compris que c'est la course au pouvoir qui est de mise dans les partis politiques au Bénin. Profondément déçue, elle quitte ce milieu et intègre un cercle de réflexion dénommé « Espace Libéral » dont le maître mot est la lutte contre la pauvreté. Elle est actuellement Vice-présidente de cette association.

◆ **Madame Yibatou SANI GLELE**

Femme d'affaires, elle s'est imposée grâce à la rigueur, à l'intuition, au travail et à l'honnêteté. Le développement de l'informel où se réfugient impunément des opérateurs économiques constitue pour elle, un motif sérieux de difficulté. Ses actions sont caractérisées par une grande sollicitude en direction des couches défavorisées : malades, handicapés, enfants. C'est dans ce cadre qu'elle a construit et équipé un pavillon de médecine au Centre Hospitalier Départemental (CHD) de l'Ouémé à Porto-Novo. Son dévouement et son dynamisme à la cause des sans voix font d'elle une femme du peuple qui a vite gagné la confiance et surtout la sympathie des Béninois depuis des décennies. Elle fait partie des barons du PRD. Député de

la cinquième législature à l'issue des élections de mars 2007, l'honorable Yibatou Sanni Glèlè est comptable de formation et directrice de la Société Melvina. Elle fait partie des personnes influentes de la coalition Union fait la Nation (UN). Tête de liste dans la 19ème circonscription électorale en 2011, elle a été réélue à de l'Assemblée nationale 6ème législature (2011-2015).

◆ **Madame Céline KANDISSOUNON SEIGNON**

Elle est titulaire d'un doctorat en médecine et a été consultante de l'ONUSIDA et de l'OMS. Elle est membre d'une formation politique de la mouvance présidentielle sous le régime du Président Kérékou, l'Alliance pour la Démocratie et le Progrès (ADP). Céline Kandissounon Seignon a été Ministre de la Santé Publique du 7 mai 2001 au 4 février 2005 dans deux gouvernements du Président Kérékou II. Mais sa carrière politique n'étant pas encore très marquée, elle reste considérée comme étant issue de la société civile. Après ces fonctions à l'exécutif elle est actuellement fonctionnaire internationale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

◆ **Madame Laurence MONTEIRO**

Présidente de l'Association des Sages-femmes du Bénin, Secrétaire Générale de la Fédération Nationale des Associations des Femmes, Laurence MONTEIRO est une femme accomplie sur le plan professionnel. Sur le front syndical incandescent lors des manifestations, elle est très active. Elle est membre de la Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin (COSI-Bénin).

◆ **Madame Jeanne Françoise Irène AYIVI**

Nourrie de solides connaissances en matière des droits et du travail, Madame Jeanne Françoise Irène AYIVI est une figure emblématique

du syndicalisme féminin au Bénin. Elle occupe aujourd'hui le poste de Vice-présidente de la commission des femmes du Syndicat National des Institutrices et Instituteurs, Animateurs et Animatrices des écoles publiques du Bénin (SNIA). Elle est Présidente de la Commission Nationale des Femmes de la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CNF/CGTB), confédération à laquelle est affilié son syndicat de base.

◆ **Madame Geneviève BOKO NADJO**

Magistrate, Geneviève BOKO NADJO est très active au sein de la société civile. Elle fut Coordinatrice de WILDAF (Réseau d'ONG de Défense et de Promotion des Droits des femmes), Présidente de Soroptimist Club Amazone de Cotonou. Madame NADJO est également membre fondatrice de la Fondation Regard d'Amour. Le rôle prépondérant qu'elle joue au sein de la société civile l'a amenée à présider le comité des organisations de la société civile. Sa maîtrise des règles juridiques et ses actions ont permis de juguler la maltraitance des femmes. Elle fut Directrice de Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme sous deux Ministres.

◆ **Madame Réckya MADOUGOU**

Elle est titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en Affaires Internationales, obtenu à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales à Paris après une Ingénierie Commerciale Option Marketing et Communication à Lille en France.

A la tête de l'Association ELAN de 2003 à 2008, elle a lancé avec professionnalisme la célèbre campagne « TOUCHE PAS MA CONSTITUTION ! », véritable croisade contre toute tentative de révision opportuniste de la Constitution béninoise. Son association est une Or-

ganisation Non Gouvernementale (ONG) œuvrant ardemment pour le renforcement des acquis démocratiques issus du consensus de la Conférence Nationale de 1989, ayant réconcilié le peuple béninois avec ses dirigeants d'alors. Amazone des temps modernes « combattant avec des mots » comme elle a coutume de clamer, Réckya MADOUGOU est l'une des chevilles ouvrières de la Société Civile organisée au Bénin. Jusqu'à son entrée au gouvernement en octobre 2008, elle fut Présidente de plusieurs associations et réseaux d'associations dont le Front des Organisations de la Société civile pour le Contrôle citoyen de l'Action Publique (FORS CAP). Ce réseau a été très actif pendant la tumultueuse période électorale ayant conduit à l'élection présidentielle de Mars 2006 au Bénin. Ce collectif d'ONG était alors connu sous la dénomination de FORS Présidentielles 2006 (Front des Organisations de la Société Civile pour l'organisation d'élection démocratique libre, pacifique et transparente en 2006.) Il s'est également illustré en matière de sensibilisation pendant la période des élections législatives de Mars 2007, avec une campagne intitulée « Comment choisir nos députés : un vote citoyen pour un Bénin prospère » accompagné du message « Non aux pilleurs de notre économie à l'Assemblée Nationale! ».

Elle a été nommée la première fois en octobre 2008, ministre de la Micro Finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes. Son ouvrage « Mon combat pour la parole » qui dénonce l'ancien régime dont certains membres auraient été ses proches, est paru alors qu'elle exerce encore ses fonctions de Ministre. Cet ouvrage a fait l'objet de controverse compte tenu des faits cités et des personnes mises en causes. A la dernière élection présidentielle, elle a fait une campagne active avec les bénéficiaires du Programme de Micro-Crédits aux Plus Pauvres MCPP, pour la réélection du Président Boni Yayi.

Chapitre III :

CADRE SOCIOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE GENRE DANS L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE POLITIQUE NATIONAL

Une politique publique sensible au genre prend en compte les rôles, situations, besoins et intérêts des femmes, des hommes, des filles et des garçons. La mise en œuvre des politiques publiques repose sur deux « piliers » essentiels : un ensemble normatif et un système d'acteurs. Elle se fait en utilisant entre autres moyens l'élaboration de lois et de textes réglementaires. C'est à ce niveau que l'Assemblée Nationale a un rôle important à jouer dans la réduction des inégalités en vue de faciliter l'accès à la vie politique à beaucoup plus de femmes.

I. Les facteurs favorables à la participation des femmes à la sphère politique nationale

1.1. Les textes et lois en faveur de la promotion du genre

Au niveau national, les droits acquis par la femme béninoise remontent à la fin des années 1970 avec l'adoption et la promulgation en 1977 de la loi fondamentale du Bénin, qui consacre en son article 124 l'égalité de l'homme et de la femme. Mais il a fallu l'avènement de la démocratie pour qu'un ensemble de lois complémentaires visant l'amélioration du statut juridique de la femme soient votées et promulguées. On peut citer :

- la constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui reprend les principes de l'égalité des hommes en son article 26 comme suit « l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de po-

sition sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit... ». L'article 26 trouve son fondement dans l'article 8 qui énonce le caractère sacré et l'inviolabilité de la personne humaine ;

- la loi 98-004 du 27 janvier 1998, portant Code du travail en République du Bénin ;
- l'Arrêté interministériel N°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST du 7 novembre 2000 du ministre de la Fonction Publique et du ministre de la Santé, fixant la nature des travaux et catégories d'entreprises interdites aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique l'interdiction, complète les dispositions du Code du travail ;
- la loi N°2003-03 du 03 Mars 2003, portant répression de la pratique des Mutilations Génitales Féminines en République du Bénin ;
- la loi 2003-04 du 03 Mars 2003 portant Santé Sexuelle et Santé de la Reproduction ;
- l'arrêté interministériel (n°16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA-2003) portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignements secondaires général, technique, et professionnel, publics et privés en date du 1er octobre 2003 ;
- la loi N° 2004-07 du 24 août 2004, portant code des personnes et de la famille en République du Bénin ;
- la loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin, adoptée le 18 août 2005 ;
- la loi 2005-31 du 10 avril 2006, portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH Sida ;
- la loi N°2006-19 du 05 septembre 2006, portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes ;
- la loi N° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural ;
- la loi n° 2011-26 portant prévention et répression des violences faites aux femmes.

1.2. Quelques textes internationaux et régionaux

Le Bénin a ratifié plusieurs conventions et protocoles en matière d'équité et de genre. Sur le plan juridique, le Bénin a adhéré à plusieurs textes internationaux et régionaux qui s'intéressent soit spécifiquement au genre, à l'équité et à l'égalité de genre ou soit généralement à tout citoyen, mais en mettant l'accent sur l'égalité homme/femme.

Quelques instruments internationaux et régionaux auxquels le Bénin a adhéré dans le domaine de la lutte pour l'égalité des sexes et de l'amélioration du statut de la femme et de la fille.

Tableau 22 : Récapitulation des instruments internationaux et régionaux en faveur de la promotion du genre

N°	Dénomination	Date d'entrée en vigueur	Date d'adhésion ou de ratification du Bénin
1.	la Charte des Nations Unies adoptée en 1945 qui a institué le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes	1945	1945
2.	la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui a consacré la reconnaissance légale des droits	10 décembre 1948	
3.	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Protocole additionnel, article 2 et 16)	3 Septembre 1981	12 Mars 1992
4.	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants	26 Juin 1987	12 Mars 1992

5.	Convention relative aux droits de l'enfant	2 Septembre 1990	30 Août 1990
6.	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)	18 juin 1981	20 Janvier 1986
7.	Protocole additionnel à la CADHP qui prône l'égalité entre les hommes et les femmes	11 juillet 2003	11 juillet 2003
8.	Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant	1992	Mai 1996
9.	Protocole additionnel à la CADHP relatif aux droits de la femme	25 novembre 2005	30 septembre 2005
10.	Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages	9 Décembre 1964	19 Octobre 1965
11.	Accord multilatéral de coopération contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, signé entre les états membres de la CEDEAO	Non encore en vigueur	Non encore signé
12.	Accord multilatéral CEDEAO/CEEAC de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre	Non encore en vigueur	Non encore signé

Source : *Attanasso M.O, 2011, document de travail CAPOD*

En dépit de la reconnaissance des femmes à pouvoir gérer les affaires publiques, de nombreux obstacles jalonnent leur accès aux instances de prise de décision. Ces obstacles varient tout au long du processus devant conduire à un mandat politique. On distingue les phases de recrutement, de sélection et de l'élection. Quelle que soit la phase, les obstacles peuvent être d'ordre institutionnel et individuel.

II. Les facteurs handicapant la participation des femmes à la sphère politique nationale

Abordant la question de la sous-représentation des femmes en politique, Zanou affirme que *"c'est un fait; et pourtant, il est prouvé que la mixité enrichit la vie politique"*.

Pour Amèvo de Campos, un homme candidat de Alliance Ensemble pour le Changement (AEC) dans la 19^{ème} circonscription électorale, *les "femmes font partie du décor, les politiciens veulent bien d'elles comme paravent pour attirer les électeurs"*. Ce candidat reconnaît que les politiciens ne se préoccupent pas réellement de ce que vivent les femmes ni de leur positionnement dans la sphère de prise de décision. Au sein des partis politiques, explique-t-il à IPS, c'est souvent une ou deux personnes qui règlent le problème de positionnement sur les listes.

"Le problème à la RB, ce n'est pas de ne pas vouloir positionner des femmes sur les listes de candidatures aux élections, c'est de voir que les femmes ne sont pas disponibles", explique Vieyra-Soglo, épouse de l'ancien chef de l'Etat du Bénin, Nicéphore Soglo. Elle estime qu'au Bénin, les maris ne laissent pas leurs femmes faire la politique. *"Si les hommes empêchent leur femme de faire la politique, c'est peut-être parce qu'ils pensent qu'elles vont leur faire de l'ombre. Ce que je sais, c'est qu'ils ne le veulent pas"*, dit-elle à IPS.

"Déjà les hommes ont des difficultés avec les responsables du parti pour bien se positionner, donc c'est encore plus difficile pour les femmes". M. De Campos, tout en reconnaissant les efforts que déploient de nos jours les femmes pour s'investir dans la politique, regrette que les choses se passent comme on le constate aujourd'hui : *"On positionne les candidats, y compris les femmes, en fonction de leur position sociale, de leurs moyens ou simplement pour servir de bouche-trous sur la liste"*.

Autant il est difficile aux femmes de franchir toutes les étapes du processus électif, autant il est facile d'avoir beaucoup de femmes aux instances de prise de décision en ce qui concerne les postes nominatifs. En effet, la nomination des femmes relève de la volonté politique. Le premier gouvernement du deuxième mandat du Président YAYI Boni en est un exemple concret.

Cette section rédigée à partir d'une enquête auprès de trois grandes catégories de cibles, a été réalisée à la fin de l'année 2004. L'étude qui a pour thème « freins à la participation de la femme publique » a questionné les 3 catégories d'acteurs suivants :

- la population : il s'agit de personnes (hommes et femmes), lettrées ou non, n'ayant jamais été candidates, élues ou nommées à un poste de responsabilité ;
- les cibles directement visées : ce sont les femmes candidates malheureuses, des élues ou nommées à un poste antérieurement ou actuellement, (Directrices de Cabinet, Directrices Adjointes de Cabinet, Directrices Centrales, Techniques et Départementales, Coordonnatrices de projet) ;
- les personnes ressources : ce sont des personnes physiques ou morales connues pour leur détermination dans le processus de lutte pour favoriser l'accès des femmes aux postes de prise de décision.

Les résultats obtenus par cette étude sont confirmés par les différentes analyses faites sur les élections communales de 2008. Ce chapitre a été consacré à la recherche des facteurs constituant des freins à l'accès des femmes aux postes électifs et nominatifs. Des facteurs institutionnels et individuels constituent également des obstacles à l'exercice de fonctions politiques par femmes.

II.1. Phase de recrutement

La phase de recrutement marque l'identification des candidats potentiels aux fonctions politiques. Plusieurs facteurs déterminent la possibilité pour un individu de passer du statut d'électeur passif à celui de citoyen éligible.

II.1.1. Les facteurs institutionnels

La Constitution, les lois et les textes en vigueur en République du Bénin reconnaissent l'égalité entre les sexes. De ce fait, aussi bien l'homme que la femme peut légalement être électeurs et éligibles sans distinction aucune. Les codes électoraux au Bénin ne font aucune discrimination

A cette étape du processus, les entraves au recrutement des femmes ne sont donc pas d'ordre institutionnel. Bien que les lois en vigueur prônent l'égalité, des facteurs individuels dans la phase de recrutement par exemple limitent les femmes.

II.1.2. Les facteurs individuels

Les obstacles relevés au niveau individuel se regroupent en facteurs structurels et en rapport avec des situations et expliquent également la socialisation (facteurs psychosociologiques) des individus.

II.1.2.1. Facteurs structurels : niveau d'instruction et pouvoir économique ...

Le terme « facteurs structurels » n'est pas toujours utilisé de façon uniforme dans la littérature, mais dans la plupart des cas, on vise le niveau de formation et le statut professionnel. Comme souligné plus haut, le niveau d'instruction est un critère important pour la nomina-

tion aussi bien des hommes que des femmes. Mais, pour participer à une élection au Bénin, la formation ne constitue pas un critère d'éligibilité ; c'est plutôt l'aptitude à mobiliser et à convaincre la population qui est mis en avant et exploité. Pouvoir disposer de moyens financiers est une condition à satisfaire par tout candidat à une fonction électorale. Il n'existe pas cependant une corrélation directe entre le niveau de formation et la capacité à dépenser des candidats. Les dernières élections législatives et la présidentielle de 2011 ont clairement montré qu'il n'y a pas de relation entre l'argent dépensé et le niveau de formation des candidats.

II.1.2.2. Facteurs au vu des situations : obligations familiales, travaux domestiques et disponibilité afférente

« ... Une femme en politique n'est plus stable, elle n'arrive plus à jouer correctement son rôle de femme au foyer ; il faut travailler tard dans la nuit or, je suis une femme mariée et à partir d'une certaine heure je dois rentrer à la maison sinon j'aurai des problèmes avec mon mari et ma belle-famille... » a déclaré une candidate malheureuse rencontrée à Djougou en 2002. Elles sont nombreuses dans le cas, les femmes qui sont obligées de choisir entre sauvegarder leur mariage et participer à la vie politique. Environ 26% des candidates aux élections communales de 2002 ont confirmé que l'animation de la vie politique requiert plus de disponibilité que ne peut s'offrir une femme surtout si elle est mariée. Ceci pose toute la problématique de l'accessibilité des femmes mariées au pouvoir politique. En effet, les absences répétées de la femme au foyer pour raison de réunion peuvent être interprétées comme un signe d'infidélité et par conséquent, source de discorde avec son mari ou entre elle et sa belle famille dans une société en crise de confiance aigüe.

Le type d'activité exercé par la femme est également nécessaire pour comprendre sa participation à la vie politique. D'une manière

générale, le cumul des activités professionnelles et des activités domestiques lui laisse peu de temps pour les réunions politiques et pour son implication effective dans les partis politiques ; ce qui verrouille sérieusement ses possibilités politiques.

L'explication arguant de la lourde responsabilité familiale vise principalement le « budget temps » des femmes mariées. En effet, les femmes ont plus de 43 % de temps de travail que les hommes, dans une journée, s'il faut comptabiliser toutes les activités exercées au cours d'une journée par les deux composantes de la société (PNUD, 1998).

II. 1.2.3. Socialisation : caractéristiques psychologiques : le manque de confiance en soi, la socialisation sexuée, la peur de prendre la parole en public

Les caractéristiques psychologiques comprennent les effets de la socialisation sexuée, plus particulièrement de la socialisation politique. D'après Kelly et Boutilier, "La distinction entre la sphère publique et la sphère privée, les conceptions y afférentes sur la position sociale des femmes et des hommes (la socialisation sexuée) et la définition de la politique comme élément de la sphère publique ont pour conséquence que la transmission de valeurs et d'attitudes politiques s'opère moins chez les jeunes filles et les femmes que chez les jeunes garçons et les hommes"⁵³.

Les effets sont évidents : sous l'influence de la socialisation sexuée, les femmes s'estiment incompetentes pour exercer un mandat politique et même si elles s'estiment compétentes, elles sont peu encouragées dans cette ambition par leur entourage. Différentes études ont montré que les différences entre jeunes garçons et jeunes filles

⁵³ R.M. KELLY et M. BOUTILIER, *The Making of Political Women. A Study of Socialization and Role Conflict*, Nelson-Hall, Chicago, 1978, p.173-183. Cité dans M. LEIJENAAR, Op.cit., p.127-128

dans les attitudes, le comportement et les connaissances politiques sont très réduites jusqu'à l'âge de 12 ans, mais qu'elles s'accroissent fortement par la suite ⁵⁴.

Concernant l'accès des femmes aux instances de décisions, 9,7 % des personnes enquêtées pensent que les femmes ne se font pas confiance car elles se sentent vaincues, incapables de convaincre. C'est plus les hommes que les femmes qui ont avancé cette raison comme frein à la participation de la femme à la vie publique : 12,6 % des hommes contre 9,3 % des femmes. Dans la même rubrique, le manque de confiance en la femme apparaît comme un facteur important d'exclusion des femmes. 18,2 % des personnes n'ayant jamais été nommées ou candidates à une élection estiment que le manque de confiance en la femme explique sa non-participation à la vie politique. Il est de même pour 18,2 % des hommes (PNUD, 2006).

La socialisation révèle également les pesanteurs sociologiques transmises dès l'enfance à la fille et au garçon. Il est communément admis que la sphère publique et privée est le domaine de l'homme alors que la sphère domestique est celle réservée à la femme : «Sou-nou glégbénoù, Yonnou houessi ⁵⁵» (homme conquérant du dehors, femme confinée à la maison). Cette répartition des rôles dans la société constitue encore de nos jours le facteur inhibiteur de la participation des femmes à la vie publique.

⁵⁴ Cf. entre autres: J. CRAEGHS, *Begripsvorming over parlement en regering bij leerlingen van het lager onderwijs*, K.U. Leuven, *Mémoire Sciences politiques*, 1996, p.75

⁵⁵ L'homme doit sortir pour sauvegarder le ménage alors que la femme doit rester à l'intérieur du ménage pour le même but. C'est une division de travail qui consiste à considérer l'homme comme celui à qui incombe la recherche des moyens de survie du ménage, donc obligation lui est faite d'aller rechercher à l'extérieur les besoins du ménage alors que la femme doit rester à la maison pour assurer son rôle domestique de reproduction de la force de travail: reproduction (fonction biologique) et reconstruction de la force de travail par les soins domestiques (santé, éducation, obligations sociales).

Les facteurs individuels, qui viennent d'être scindés en composantes structurelle, situationnelle et de socialisation, déterminent largement l'engagement politique. La décision d'un individu à se porter candidat dépendrait donc de facteurs institutionnels et individuels. Malgré ces difficultés, certaines femmes arrivent à passer la première étape du processus et présentent leur intention d'être candidates ou sont désignées comme candidates potentielles. C'est alors que se révèlent d'autres obstacles, ceux de la phase de sélection qui marquent le passage du statut de l'éligible à celui de la candidate confirmée.

II.2. Phase de sélection

Comme indiqué à la phase précédente, les blocages sont d'ordre institutionnel et individuel.

II.2.1. Facteurs institutionnels

II.2.1.1. La composition des listes

La composition des listes électorales est influencée par plusieurs facteurs. Au Bénin, les partis politiques fonctionnent pour la plupart comme des « clubs électoraux » quasiment contrôlés par un seul individu ou un petit groupe d'individus, qui a un quasi-monopole de la sélection des candidats. Toutefois, la procédure qui conduit à la désignation des candidats effectifs et à leur ordre sur les listes n'est pas uniforme. L'absence de démocratie à l'intérieur des partis, le pouvoir de l'argent, la pression de ceux qui occupent des positions privilégiées, etc. déterminent aussi la composition des listes.

On constate que les femmes titulaires sont en très faible proportion sur les listes électorales (4,6 % en 1991) même si on note une certaine évolution depuis les premières élections législatives. La propor-

tion de femmes titulaires est passée de 4,6 % en 1991 à 9,9 % en 2003. De 2007 à 2011 elle est passée de 11,26 % à 9,60 %. Celle des femmes titulaires et suppléantes confondues est passée de 9,3 % à 23,1 % en 2003. En 2007, cette proportion est 25,44%, soit une légère amélioration de la participation des femmes. Les élections législatives de 2007 et de 2011 n'ont pas dérogé à la règle (Badet G., 2010)

**Encadré 3 : Verbatim sur le positionnement des femmes
Verbatim d'une candidate élue**

Je me suis présentée sur la liste Union pour le Bénin du Futur (UBF), parce que, depuis trois ans, je me sens proche de cette tendance. J'étais déjà assez connue dans mon milieu. Si bien que, quand le crieur public était passé pour solliciter des candidates femmes, je n'ai pas hésité un instant. J'ai su par la suite que ma candidature n'a pas plu à tout le monde. Il s'était trouvé des personnes qui m'ont qualifiée de trop éveillée, par conséquent, gênante pour leurs intérêts. Certaines femmes ont joué ce jeu. Comme quoi, il ne suffit pas d'être femme pour avoir à soi toutes les femmes. J'ai occupé le deuxième rang, derrière un homme.

Verbatim d'une candidate non élue

Je suis finalement restée avec mon parti le PSD qui était, à cette occasion, au sein d'une grande alliance de partis dénommée « UBF ». Mon mari et moi avons entrepris de rencontrer les dirigeants du PSD. Au départ ils ont promis me positionner sur la liste du parti en quatrième position. Mais tous mes efforts pour obtenir la troisième position sont restés vains. Quand fut confectionnée la liste définitive, je m'étais retrouvée en cinquième position. Je fais remarquer que les quatre premiers de la liste étaient élus.

Les chefs de partis ont chacun une femme. Selon le plan divin, l'homme et la femme sont condamnés à se compléter. Que les chefs de partis accueillent donc favorablement cette nouvelle expérience de positionnement des femmes.

Source : SNV, 2004

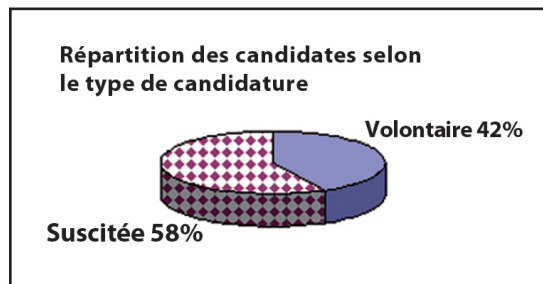
Concernant les élections communales de 2008, la tendance est la même. Les femmes sont positionnées en queue de liste. Très peu d'entre elles sont têtes de listes. Par ailleurs, il y a plus de femmes suppléantes que de femmes titulaires : 52 % contre 48 %. En effet, sur les 796 femmes ayant participé aux élections communales, 462 sont suppléantes contre 334 titulaires.

II.2.1.2 Le positionnement par rapport aux zones d'influence des partis

Au Bénin, l'élection des candidats est surtout liée à la notion du fils du terroir ; qui est très importante dans les critères de choix. Aussi, les candidates positionnées en dehors de leur zone de résidence, ont-elles peu de chance d'être élues parce qu'elles sont inconnues dans ces zones de positionnement.

II.2.2 Les facteurs individuels : l'offre de candidature

La faible présence des femmes sur les listes électorales n'est pas seulement due au manque de transparence dans la composition des listes, mais s'explique également par la non détermination des femmes à participer à la vie politique. En effet, une analyse fondée sur le mode de candidature montre que la candidature de 58% des femmes ayant été aux élections était suscitée (PNUD, 2006).



Les candidatures féminines n'ont pas été dans la majorité des initiatives personnelles. Ce manque d'ambition observé chez les femmes, loin d'être surprenant, n'est qu'une conséquence logique des pesanteurs socioculturelles qui excluent la femme de l'arène politique. Parfois, quand elles ont eu elles-mêmes l'intention, elles se cachent derrière l'initiative d'autres personnes pour justifier leur expression, ne pouvant pas assumer ce qui est encore perçu par la société comme une audace ou même une prétention. Ce sont des tendances lourdes qui ne peuvent évoluer que si la mentalité de la population évolue vis-à-vis de la place de la femme dans la société béninoise.

II.3. Phase d'élection

II.3.1. Facteurs institutionnels : influence des systèmes électoraux et le nombre de sièges à pourvoir

II.3.1.1. L'influence des systèmes électoraux

Un premier facteur institutionnel dans cette phase qui co détermine la mesure dans laquelle les femmes accèdent aux organes représentatifs est le système électoral. Une analyse des lois électorales ayant régi les différentes élections législatives au Bénin révèle que la loi N° 90-035 du 31 décembre 1990 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale dispose en son article 4 : « l'attribution des sièges aux différentes listes en présence s'effectue selon le système dit de quotient départemental.....». Les lois N° 94-014 du 17 janvier 1995 portant modification de l'article 15 de la loi du 31/12/1990 et N° 2003-01 du 08 janvier 2003 définissant les règles électorales particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale ont respectivement corrigé l'article 4 de la première loi (N° 90-035 du 31/12/1990) dans sa forme en introduisant la notion de quotient électoral au niveau des circonscriptions à la place du quotient départemental. Toutefois, la

notion de système de la représentation proportionnelle est restée stable sur l'ensemble des six législatures.

II.3.1.2. Le nombre de sièges à pourvoir

Pour les élections communales de 2002, la répartition des sièges telle que prévue par les articles 96, 97, 98 et 99 de la loi n° 98-006 du 9 mars 2000, est basée sur un scrutin mixte défini comme :

- i) l'attribution, au premier tour du scrutin de la majorité absolue des sièges à la liste qui a obtenu la majorité absolue ou à défaut 40% au moins des suffrages exprimés ;
- ii) la répartition le cas échéant du reste des sièges entre les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, à l'exception des listes ayant obtenu moins de 10% des suffrages exprimés.

D'autres variables institutionnelles telles que : le nombre de sièges à pourvoir, la taille des circonscriptions seront également prises en compte. En effet, sur la base du quotient électoral et de la taille de la population, se fixe le nombre de sièges à pourvoir dans une localité. Or, nous avons noté précédemment que les femmes sont généralement placées en queue de liste ou en tête de liste généralement dans les zones où le parti n'a pas une grande influence. Face à cette situation, moins il y a de sièges à pourvoir, moindres sont les chances d'une femme de se faire élire.

La loi 2010-35 du 30 décembre 2010 portant règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale en son article 3 avait proposé que la liste d'un parti politique ou groupe de partis politiques pour être valable, comporte vingt pour cent (20%) au moins de candidats féminins. Mais cet article avait soulevé un tollé général aussi bien de la part des hommes que des femmes. Selon

ces dernières, cette disposition serait anticonstitutionnelle et ne correspondrait pas à l'égalité en droit inscrite dans la Constitution de décembre 1990. En effet, la Constitution du Bénin confère l'égalité en droit à l'homme et à la femme. C'est ainsi que les articles 9 et 26 réaffirment respectivement que « tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne », et que « l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction... de sexe... L'homme et la femme sont égaux en droit... ». Les dispositions ci-dessus évoquées, portent donc en elles-mêmes, les fondements de l'égalité de l'homme et de la femme en droit et pour tout ce qui touche à leur développement, mais la réalité est toute autre. La loi sur le quota dans tous les pays vise à corriger les inégalités entre l'homme et la femme. Le quota, loin d'être une mesure anticonstitutionnelle, devrait être perçu comme étant une discrimination positive.

La VI^{ème} Conférence régionale africaine sur les femmes propose de veiller à l'application de la recommandation du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) qui indique : « les gouvernements doivent garantir la représentation féminine dans les secteurs public, politique et privé et tant que l'écart entre hommes et femmes n'est pas résorbé de façon équitable, le concept de système de quotas doit être adopté et maintenu ».

II. 3.1.3. Le vote familial

Dans le ménage où le niveau d'instruction de la femme est faible, c'est souvent le choix de l'époux qui devient le choix familial. Ce phénomène est surtout rapporté au niveau du milieu rural où la majorité de la population n'est pas alphabétisée en français, langue de travail. La collecte des données a permis de rendre compte de l'influence qu'exercent les hommes sur le vote des femmes. Une des candidates malheureuses a rapporté qu'elle a été victime du vote familial.

Encadré 4 : Récit d'une candidate non élue

Lorsque les élections communales approchaient, les gens de WILDAF Bénin et de la SNV sont passés pour sensibiliser les femmes et susciter les candidatures féminines. Au cours des formations on avait demandé aux femmes d'identifier celles qui selon elles pouvaient être candidates. C'est comme ça qu'elles m'ont proposée pour être candidate. Ce sont elles-mêmes qui se sont cotisé de l'argent pour payer les frais de dépôt de dossier de candidature. Nous avons alors formé un mouvement, battu campagne ensemble mais à la dernière minute elles m'ont appris qu'elles ne pouvaient pas voter pour moi le lendemain, jour du vote.

Source : Enquêtée de Mariam de Djougou

II. 3.2. Facteurs au vu des situations :le financement et l'animation des campagnes

II. 3.2.1. Le financement des campagnes

Selon 30,8 % des réponses obtenues, le manque de moyens financiers est un obstacle à la participation de la femme à la vie politique. Le récit de certaines femmes montre l'importance des moyens financiers dans les élections.

Encadré 5 : Les difficultés liées aux moyens financiers Verbatim d'une candidate élue

Des femmes, c'est-à-dire des sœurs, ont choisi de m'abandonner en pleine campagne, sous le prétexte que je n'avais pas assez d'argent. L'argent a joué un grand rôle dans ces élections. Je n'en ai pas beaucoup eu. Le découragement est à écarter. Je suis prête à recommencer cette expérience....

Verbatim d'une candidate non élue

Les élections, jusque-là, étaient l'affaire des hommes. Ils venaient voir les femmes avec des cadeaux et sollicitaient leurs suffrages. Voilà qu'avec l'initiative de positionner les femmes, les rôles changent. Le milieu social en a été troublé. Partout où les femmes candidates passaient, elles entendaient les mêmes remarques : « vous les femmes qui n'avez pas la force de frapper des hommes (dans les cadeaux et autres prodigalités), savez-vous que nous devons manger avant d'aller voter ?

Source : *SNV, 2004*

II. 3.2.2. La tenue de discours en public

L'éducation donnée à la petite fille qui fait d'elle à l'âge adulte un modèle de femme soumise, douce et respectueuse qui de surcroît encense l'homme, constitue un handicap à sa prise de parole devant un public hétérogène. Cette éducation amène la femme à avoir peu confiance en elle-même pour sa participation, réduisant ainsi ses capacités d'animation des débats politiques. Cette faiblesse réduit ses chances de mobilisation et de sensibilisation du public pour sa propre élection.

III Recommandations

Au regard de cette évaluation du rôle des femmes dans la vie politique de 1960 à 2011 et des tendances observées, la situation risque d'empirer si des dispositions idoines ne sont pas prises par l'Assemblée Nationale à travers le vote de lois pour susciter et faciliter la présence et le leadership durable des femmes sur l'échiquier politique. Pour ces raisons, les recommandations suivantes ont été formulées :

3.1. A l'endroit du Chef de l'Etat

- poursuivre les actions en faveur de la participation des femmes à la vie publique (postes nominatifs) et politique (postes électifs) ;
- poursuivre et soutenir le programme « Toutes les filles à l'école » ;
- encourager la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes et des filles non instruites en français fonctionnel ;
- rouvrir les internats en faveur des filles sur toute l'étendue du territoire et les doter de moyens de fonctionnement et d'organes de gestion ;
- initier le vote d'une loi sur le quota d'au moins 30 % de femmes sur les listes électorales.

3.2. A l'endroit des Honorables Députés de l'Assemblée Nationale

- se pencher à nouveau sur le vote d'une loi sur le quota d'au moins 30 % pour les postes électifs assortie de mesures répressives et/ou incitatives ;
- responsabiliser les femmes dans les commissions parlementaires ;
- contraindre par une loi les partis politiques à la formation des militants ;
- voter la loi sur la scolarisation obligatoire des filles jusqu'à l'âge de 16 ans, soit le niveau secondaire premier cycle. Cette disposition devra être accompagnée de mesures d'application qui doivent sanctionner les parents qui enfreignent la loi, l'Etat ayant déjà fait l'effort d'exemption partielle des frais de scolarité ;
- garantir l'éveil à l'alphabétisation par la phonétique de la majorité non lettrée et l'introduction de la phonétique des langues béninoises à l'école pour ouvrir à la traduction aisée.

3.3. A la Commission Electorale Nationale Autonome

- l'établissement de toutes les listes électorales doit se faire avec mention du sexe des candidats ;
- la liste des élues doit pouvoir être aussi désagrégée par sexe.

3.4. Au Secrétariat Permanent de la CENA

- toutes les informations contenues dans les bases de données doivent être obligatoirement désagrégées par sexe ;
- traiter les informations en les regroupant selon les postes de titulaires, de suppléants par sexe et par circonscription ;
- faciliter l'accès des informations aux chercheurs.

3.5. Aux Chefs de partis politiques

- définir un système de quota pour mieux inscrire les femmes sur les listes électorales ;
- revoir le mode de positionnement des femmes sur les listes électorales ;
- former les femmes et les hommes au militantisme politique ;
- organiser des sessions de formation des femmes leaders ou futures candidates à la communication politique, à l'élaboration d'un programme de campagne et à l'engagement à la vie publique.

3.6. A la Société Civile

- sensibiliser les époux sur la participation des femmes à la vie publique et aux élections ;
- sensibiliser les femmes à se porter candidates aux élections, à exercer pleinement leur droit au vote et constituer des listes électorales complètes au niveau de la société civile.
- sensibiliser des autorités politiques, coutumières et religieuses ;

- organiser des sessions de formation sur le code électoral ;
- organiser des sessions de plaidoyer auprès des partis politiques pour plus de représentation des femmes candidates sur les listes électorales lors des élections législatives et locales en tenant compte du mode de scrutin ;
- organiser des sessions de plaidoyer auprès du Gouvernement pour la prise en compte de la dimension genre dans les nominations aux postes administratifs aux niveaux national et décentralisé ;
- organiser des sessions de plaidoyer auprès du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour la prise en compte de la dimension Genre dans la loi du financement des partis politiques.

3.7. A la Cellule d'Analyse des Politiques de Développement de l'Assemblée Nationale (CAPAN)

- organiser des plaidoyers pour l'institutionnalisation du débat public et médiatisé, entre candidats, dans le dessein de révéler les compétences et éclairer honnêtement les populations ;
- appuyer la société civile dans les différentes activités de formation, de sensibilisation des différents acteurs et de plaidoyer pour une meilleure participation de la femme à la vie politique.

3.8. Aux Femmes

- s'engager avec plus d'audace dans les mêmes assemblées que les hommes, participer aux activités et prendre la parole ;
- promouvoir des valeurs de choix, de témoignage et de reconnaissance entre les femmes elles-mêmes ;
- éliminer toutes les formes de discriminations entre les femmes.

CONCLUSION

L'histoire des femmes dans la vie politique montre que les femmes au début des indépendances ont très peu participé à la vie politique. Elles ont plus soutenu leurs époux et préféraient rester sous leur ombre. En effet, la seule femme nommée ministre en 1961 par le Président Hubert Maga avait décliné l'offre. L'implication des femmes dans la vie politique a été significative à partir de la période révolutionnaire avec l'installation des COF, COJ et de l'OFRB. Ces mouvements de masse ont permis d'impliquer dans l'animation de la vie politique des femmes mêmes illettrées. Ce qui a conduit à la nomination de la première femme ministre qui restera au gouvernement jusqu'au renouveau démocratique.

Cette période marque une nouvelle ère dans la vie démocratique du Bénin, et une grande émergence de la femme. En effet, les conventions internationales signées par le Bénin et la Constitution du 11 décembre 1990 ont fait de la femme un être égal à l'homme. Toutefois, en dépit de toutes les dispositions légales, les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie politique et dans les instances de prise de décisions. L'échec de la gouvernance dans ce domaine où la répartition des rôles, des responsabilités et des relations est faussée en est une des causes.

Les raisons sont donc multiples et vont des pesanteurs socioculturelles au manque de moyens. Les lois électorales en vigueur au Bénin et la non existence du système de quota sont des facteurs qui empêchent la pleine participation des femmes à la vie politique. L'autorisation verbale du mari, un critère non expressément prévu par les statuts est parfois requis aux femmes pour leur participation aux partis politiques.

De par sa nature et son éducation traditionnelle qui l'ont toujours confinée dans une position d'infériorité, la femme dahoméenne et aujourd'hui béninoise redoute les contraintes du militantisme (les réunions, la prise de parole en public, pose des affiches, etc.). C'est ce qui explique que parmi les femmes qui adhèrent à des partis, on en compte peu qui sont de véritables militantes. Mais il faut remarquer que certaines femmes se mettent à l'avant-garde. Elles doivent être encouragées et soutenues pour que d'autres femmes prennent la tête des partis politiques, afin d'apporter une véritable révolution dans un système conçu par les hommes et pour les hommes. L'inversion des valeurs qui prend en otage le développement interpelle sur une réelle présence des femmes au cœur de la société politique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADJAMAGBO-JOHNSON Kafui, Internet : Le politique est aussi l'affaire des femmes.

AMINA, le magazine de la femme, 50^{ème} anniversaire de l'indépendance béninoise, N° 483-juillet 2010- 98 pages.

Anniversaire des indépendances africaines, 2010 - Article publié le : samedi 31 juillet 2010 - Dernière modification le : lundi 23 août 2010 - internet.

ATTANASSO Marie-Odile 2005 : Etude sur les freins à la participation des femmes à la vie publique au Bénin, République du Bénin - PNUD, 2005 87 pages.

ATTANASSO Marie-Odile, 2004, 2005 et 2006 : Suivi de l'évolution de la situation en termes de genre et de l'évolution de la situation des enfants, rapport d'avancement du DSRP 2004, 2005 et 2006.

ATTANASSO Marie-Odile, 2007 : Méthodologie d'élaboration d'un budget axé sur les résultats sensible au genre 62 pages avec l'appui de l'UNFPA.

ATTANASSO Marie-Odile, 2008 : Evaluation de la stratégie genre du bureau de la Coopération Suisse au Bénin.

ATTANASSO Marie-Odile, 2009 : Etude sur l'Indice de Développement et des Inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), CEA CAGED Addis Abéba 2009 - 2 volumes.

ATTANASSO Marie-Odile, 2009, Analyse des causes profondes des inégalités de genre et de la pauvreté des femmes au Bénin - CARE Bénin.

ATTANASSO Marie-Odile, 2009, Réagir à la crise économique : investir dans les femmes est un choix avisé, Journée Mondiale de la Population, Edition 2009.

ATTANASSO Marie-Odile, 2010 : Étude sur l'égalité entre les sexes et l'intégration de la dimension genre dans les structures, politiques et activités au sein de la COSI-BÉNIN, la CSA-BÉNIN et l'UNSTB.

ATTANASSO Marie-Odile, 2010 : Prise en compte de la dimension genre dans les politiques et stratégies de développement au Bénin - CAPOD.

ATTANASSO Marie-Odile, 2011 : Promotion de l'approche genre au sein des mouvements sociaux et dans leurs actions en Afrique de l'ouest ».

ATTANASSO Marie-Odile, 2011, Inégalités entre sexe et nécessité de mise en place de politiques sensibles au genre : Etats des lieux des politiques nationales du genre au Bénin et perspectives, CAPOD.

BADET Gilles, 2010 : Démocratie et participation au processus politique, AfriMAP-OSIWA.

BARBIER J-C, ONIBON Y., LALANNE F., 2003 : Elections et changements sociaux : femmes féministes au Bénin - Rosine Soglo et Marie-Elise Gbèdo - communication présentée à la Journée d'études du groupe de travail "Politique comparée" de l'Association française de sciences politiques (AFSP) Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, le 3 juillet 2003, sur le thème « Les élections en 2002-2003 : l'émergence d'alternatives radicales ? ».

BIDIAS Marie-Louise M., 2010 : Femmes et pouvoir au Bénin : encore du chemin Centre de recherche d'information et de formation pour la femme (CRIFF), Lomé – 12 pages.

CESSE Philippe : Femmes Président et Premier Ministre : premières leçons et présentation des 47 principales dirigeantes 1960-2007 ; artslivres.com/ShowArticle.php?Id=1400.

CODJIA-CRINOT Sabine, 1996 : La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute du PDD (1955-1965), Mémoire de maîtrise, 103 pages.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1962 : Le blocus de Whydah (1876-1877) et la rivalité franco-anglaise au Dahomey. In Cahiers d'études africaines. Vol. 2 N°7. 1962. pp. 373-419.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1994 : Les africaines, Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle, Editions DESJONQUERES, 395 pages.

CRAEGHS J., 1996 : Begripsvorming over parlement en regering bij leerlingen van het lager onderwijs, K.U. Leuven, Mémoire Sciences politiques, 1996, p.75.

DHPD-ONG, Ambassade Royale de Danemark, 2008 : Rapport d'évaluation des élections communales et locales du 20 avril et du 1er mai 2008 en République du Bénin – Imprimerie Notre Dame, 144 p.

EME' GOLDEN Empress, 2011 Femmes présidentes en fonction en 2011, milkchocolateandsugar.wordpress.com/.../femmes-président.

GOERG Odile, « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », Clio, numéro 6-1997, Femmes d'Afrique, mis en ligne le 01 janvier 2005. URL : <http://clio.revues.org/index378.html>. Consulté le 04 janvier 2011.

GROUPE AFRIQUE NOIRE, Cahier n° 11, 1988 : l'Histoire des femmes en Afrique, Edition l'Harmattan UA 363 Tiers-Monde-Afrique Paris VII/C.N.R.S, 164 pages.

HOUETE, C., 1972 in Colloque d'Abidjan 3-8 juillet 1972, Présence Africaine - 606 pages.

HOUINSA David, 2008 : Femmes du Bénin au cœur de la dynamique sociale - le Livre Blanc- Friedrich Ebert Stiftung, 303 pages.

Jeune Afrique Economique, 2005, La vie des affaires, le monde politique, n°362 avril 2005 - 113 p.

JÜRIG SCHNEIDER, 2000 : Rapport sur les pays, extrait de la documentation sur l'Afrique de l'Ouest de novembre 2000, destiné au ROE- Schweizerische Flüchtlingshilfe, Organisation Suisse d'aide aux réfugiés 12 pages.

KELLY R.M. et BOUTILIER M., 1978 : The Making of Political Women. A Study of Socialization and Role Conflict, Nelson -Hall, Chicago, 1978, p.173-183. Cité dans M. LEIJENAAR, p.127-128.

MARK R. LIPSCHUTZ, R. KENT RASMUSSEN, 1986 : Dictionary of African Historical Biography, Second Edition, Expanded and Updated -books.Google.com.gh/books?isbn=0520066111.

METINHOUE Pierre, 2006 : Les Ministres du Dahomey et du Bénin mai 1957-février 2006 – Edition CNPMS, 371 pages.

Ouédraogo Brahim, 2010 : Enfin une loi sur les quotas en faveur des femmes!, recherche Internet.

PNUD, 2010 : Rapport sur le Développement Humain, édition du 20^{ème} anniversaire, 254 p.

REPUBLIQUE DU BENIN MFSN– UNFPA, 2008 : Le répertoire des femmes cadres du Bénin, 157 pages.

REPUBLIQUE DU BENIN, La clé du bonheur, 2007 : les 83 députés élus et leurs partis politiques.

REPUBLIQUE DU BENIN, La Nation, 2011 : Elections législatives d'avril 2011 liste générale des candidats.

SOCIETE AFRICAINE DE CULTURE, 1972 : La civilisation de la femme dans la tradition Africaine.

SOW Fatou, 2005 : Les femmes dans l'exercice de leurs responsabilités politiques en Afrique de l'Ouest - CNRS (France) / IFAN (Sénégal), Mars 2005, 9 p.

TARDITS Claude, 1962 : Réflexions sur le problème de la scolarisation des filles au Dahomey, In : Cahiers d'études africaines. Vol. 3 N°10. 1962. pp. 266-281.

ZANTOU Pascal Assogba, 2001 : Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990), mémoire de maitrise, 122 pages.

ANNEXES

ANNEXES 1 : tableaux 23 à 27

Tableau 23 : Répartition des femmes élues aux élections communales de 2003 selon leur parti d'appartenance

N°	Nom et Prénoms	Adresse complète			
		Parti Politique	Commune	Arrondissement	Quartier
01	AYEDOUN YACOUBOU Fatouma	OLAYE indépendant	Savè	Savè – Boni	Akparè
02	CHIKPE Sophie épouse HINVI	GBENONKPO indépendant	Covè	Houen - Houdo	Houndo Résidence Houéko
03	EKLOU Odile	RB	Ste Rita (Cotonou)	8ème arrondissement	Agontincon
04	YAROU SINATOKO Kingnaré	UBF	Nikki	Nikki	Kpawolou
05	N'OUEMOU C. Marie	UBF	Cobly	Cobly	Zogo
06	SESSINOU épouse TIDJANI Lucie	MADEP		Kétou	
07	KOUBOMISSI O. Désirée	MADEP		Sakété	Kossi
08	HOUECHENOU Isabelle épouse GBEDJI	Gbénonkpo indépendant	Allada	Allada Chef d'Arrond	Dogoudo
09	GBAGUIDI Marguerite née MINAVOA	RB	Cotonou	6ème arrondissement	Ste Cécile

10	HOUEDJISSIN Amédée Monique	RB	Abomey Calavi	Godomey	Togoudo
11	AHOGBEME Marie	Indépendante	Allada	Agbanou	Tokpanou
12	Deen ZIRA AMADAH	FARD-ALAFIA	Parakou	2ème Arrondissement	Lodjifanni
13	SEKPE S. Justine née SEWA-DO	EED indépendant	Dogbo	Lokogohoué	Dogbo - Dahoué
14	AGUEMON Moubaraka	PRD	Porto Novo	1er Arrondissement Adjointe au Maire	Ayimlonfidé
15	SISSINTO BLOKOU Yvette	PRD	Porto Novo	4ème arrondissement	Djaguidi Houinmè
16	BABA MOUSSA Ramatou	BANITEE indépendant	Kandi	3ème Arrondissement	Madina Kandi
17	ANIAMBOSSOU Marguerite	RB	Ouidah	3ème Arrondissement	Fonsaramey
18	AMEY M. Bernadette épouse ZEHOUNKPE	RB	Cotonou	12ème Arrondissement	Cadjéhoun
19	NOBIMEY TOFFIO Véronique	RB	Abomey Calavi	Arrondissement de Godomey	Hlacomey
20	HOUNSOU Pierrette	RB	Abomey Calavi	Arrondissement de Togba	Tokan

21	COCOU Léontine	RB		Ouidah	Chef Arrondissement Houakpè Daho	Houakpè Daho
22	AMOUSSOU Sidonie	GBENUU indépendant		Comè	Arrondissement Comè	Hongodé
23	SOSSOUKPE Pauline	PNPD		Dogbo	Ayomi	Yanouhoué
24	AKILOTAN Jeanne	RB		42 47 82 Cotonou	11 ^{ème} arrondissement	Gbégamey
25	DADA ZINSOU Agathe	UBF		Djakotomey	Kinkinhoué	Kinkinhoué
26	HOUNWEBA Henriette	Fraternité SE-NOUDE indépendant		Allada	Ahouannonzoun	Houangbata
27	KOUKOU I Irène DEHOUMON	PRD		Porto Novo	1er arrondissement	Adjarradokodji
28	HODONOU Jeanne	UBF		Zè	Dodjibata	Zè Centre
29	NOUDEGNI Albertine	RB		Covè	Naogon	Houéton Vèmè Bossa
30	IDJIDINA Marguerite	RB		Zagnanado	Agonlin Houégbo Chef d'Arrond	Ayogo
31	PEDE Béatrice PADONOU	RB		Ouidah	Arrondissement de Gakpè Ouidah	Dokpohou
32	DIOGO Brigitte	RB		Cotonou Fifadjji	9ème Arrondissement	Fifadjji

33	TAMA PLACIDE Elise	CAR-DUNYAN	Banikoara	Banikoara	Koriré
34	ADAM ABDOULAYE Alimatou	UBF	Parakou	Parakou 1er arrondissement	Yarakinin
35	DOGO POUNAMI Clarisse	UBF	Parakou	2ème arrondissement	Nima
36	TAGALI N. Catherine	UBF	Matéri	Matéri	Matéri
37	AHOJNI Félicité DAHOUI	RB	Cotonou	13ème arrondissement	Agla
38	KOUKOU DJENGUE Bérénice	PRD	Sèmè Kpodji	Agblangandan	Agbalilamè
39	DAFIA Abiba OUASSAGARI	MADEP	Kérou	Maire de Kérou	Darounon
40	AGONGLO Elisabeth	FORCE CITOYENNE MIINOKPO indépendant	Abomey	Abomey	Djègbé
41	LAWANI Grâce	PRD	Cotonou	4ème arrondissement	
42	ODJO Clarisse	MADEP	Pobè	Maire de Pobè	
43	Safouratou MAMA		Kétou		
44	GABA Foulératou		Djougou	Conseillère	
45	TCHODO Julienne		DOGBO	CA	

Source: REFEC, 2011

Tableau 24 : Répartition des femmes élues aux élections communales de 2008 selon leur parti d'appartenance

Présentation schématique des femmes élues conseillères en 2008						
N°	Prénoms et Noms	Parti Politique	Département	Commune	Arrondissement	
1.	Abiba DAFIA	FCBE	Atacora	Kérou	Kérou	
2.	SAH-BRE BOYA	FCBE	Atacora	Pehunco	Pehunco	
3.	Mariam KORA	FCBE	Atacora	Pehunco	Pehunco	
4.	Simone Ida Reine DOGO	Indépendante	Atacora	Natitingou	Natitingou	
5.	Biba Mora Bio Bakou	FCBE	Alibori	Gogounou	Bagou	
6.	Adissatou GONNIE Bio IDRISOU	FCBE	Alibori	Banikoara		
7.	Flore Juvencio AKPACA	RB	Atlantique	Abomey-Calavi	Godomey	
8.	Germaine FAVI	RB	Atlantique	Abomey-Calavi	Godomey	
9.	Pierrette ABOUE HOUNSOU	RB	Atlantique	Abomey-Calavi	Godomey	
10.	Damienne DAGAN DONOUMASSOU	FCBE	Atlantique	Allada	Allada	
11.	Edith ASSOGBA	FCBE	Atlantique	Allada	Agbanou	
12.	Jeanne HODONOU	FCBE	Atlantique	Zè	Dodji bata	
13.	Urbaine DEGBEHOUNDE	Force Clé	Atlantique	Toffo	Dame	
14.	Mélanie MAKOU	G 13	Atlantique	Ouidah	Ouidah 2	

15.	Mariam Chabi Talata ZIME	FCBE	Borgou	Parakou	Parakou 2
16.	Mèmouna Yacoubou BABONI	FCBE	Borgou	Parakou	Parakou 1
17.	Alimata ABOUDOULAYE	FCBE	Borgou	Parakou	Parakou 1
18.	Rissikatou LASSISSI	FCBE	Borgou	Parakou	Parakou 1
19.	Azaratou Yacoubou BAGOUNOU	FCBE	Borgou	Tchaourou	Tchaourou
20.	Sidi Seybou Cessi GARYA	FCBE	Borgou	Bembèrèkè	Gamia
21.	Zenabou Oumar SANKARA AG-BOIGBA	FCBE	Borgou	Bembèrèkè	Bembèrèkè
22.	Catherine MORA	FCBE	Borgou	Bembèrèkè	Bembèrèkè
23.	Adama Yarou BIO SIKA MORA	Fard Alafia	Borgou	Nikki	Nikki
24.	Sinatoko Kingnare YAROU	FCBE	Borgou	Nikki	Nikki
25.	Kadijatou Demon DJEGA	G 13	Borgou	Kalalé	Bouka
26.	Zenabou SE OROU	G 13	Borgou	Kalalé	Péonga
27.	Adiza BROUTANI	FCBE	Borgou	Kalalé	Bouka
28.	Marian Maillam Idi BOUKARA	FCBE	Borgou	N'Dali	N'Dali
29.	Awaou Yarou Bio MORA	FCBE	Borgou	Sinendé	Sinende
30.	Eloise Ghossou CHIBAVI	PSD	Couffo	Toviklin	Toviklin
31.	Germaine Dogo ATTIN	FCBE	Collines	Dassa-Zoumè	Dassa
32.	Justine Koukponou ADDA	FCBE	Collines	Dassa-Zoumè	Paouignan

33.	Fatima AYEDOUN YACOUBA	FCBE	Collines	Save	Boni
34.	Catherine PAUL	FCBE	Donga	Djoujou	Patargo
35.	Abibatane TCHACHOU	FCBE	Donga	Bassila	Aledjo
36.	Justine MEVO	RB	Littoral	Cotonou	Cotonou XII
37.	Bernadette ZEHOUNKPE	RB	Littoral	Cotonou	Cotonou XII
38.	Delphine Geneviève AFFOKPA	RB	Littoral	Cotonou	Cotonou IX
39.	Arlette Bello SAIZONOU	PRD	Littoral	Cotonou	Cotonou I
40.	Léa YANSUNU	FCBE	Littoral	Cotonou	Cotonou IV
41.	Antoinette SOSSA	FCBE	Mono	Athiémé	Athiémé
42.	Jocelyne ZINSOU	PRD	Ouémé	Porto-Novo	Porto-Novo I
43.	Colette Agossou HOUETO	PRD	Ouémé	Porto-Novo	Porto-Novo I
44.	Fariatou Akadiré ADOGLO	PRD	Ouémé	Porto-Novo	Porto-Novo IV
45.	Gisele Reine HOUENOU	PRD	Ouémé	Porto-Novo	Porto-Novo II
46.	Marthe AFFOIGNON NOUNAHON	PRD	Ouémé	Porto-Novo	Porto-Novo I
47.	Sofiat Onifadé BABA MOUSSA	FCBE	Ouémé	Porto-Novo	Porto-Novo III
48.	Antoinette FASSINOU	PRD	Ouémé		
49.	Bérénice Djengue KOUKOU	PRD	Ouémé	Sèmè-Kpodji	Agblangandan
50.	Clarisse ODJO	MADEP	Plateau	Pobè	Towé
51.	Marie Madeleine ODJOUBE	FCBE	Plateau	Pobè	

52.	Iradata Moustafa BAKARI	MADEP	Plateau	Kétou	Kétou
53.	Lucie Sessinou TIDJANI	MADEP	Plateau	Kétou	Adakplamè
54.	Maroufatou FOLALA	FCBE	Plateau	Ifangni	Lagbé
55.	Desirée KOUHOMISSI	URD (Alliance PRD)	Plateau	Sakété	Sakété
56.	Gisèle GUEDENOU	RB	Zou	Abomey	Djègbé
57.	Léonie Olympio DOSSOU	RB	Zou	Bohicon	Bohicon II
58.	Oulématou Adjikpè FATCHINA	Force Clé	Zou	Ouinhi	Sagon II
59.	Pélagie AIHOUNTON	FCBE	Zou	Zangnando	Zangnando

Source: REFEK, 2011

Tableau 25 : Répartition des femmes candidates en 2008 aux élections des membres des conseils communaux selon les partis politiques

23 a

Partis Politiques	FCBE	RB	PRD	Force Clé	Force Clé RADO	G13	UNDP	USD	CDA FIFA	NEX MIXALODO	ANC/SOLIDARITE	ADD/MAMA-DEP	Alliance KEKE-REKE	MAC-MIT-CHITE
Titulaires	88	28	29	20	2	51	11	1	0	1	5	6	9	0
Suppléantes	134	31	37	29	1	84	13	4	3	0	8	7	8	2
Total	222	59	66	49	3	135	24	5	3	1	13	13	17	2
% de suppléantes	60.4	52.5	56.1	59.2	33.3	62.2	54.2	80	100	0	61.5	53.8	47.1	100

23 b

Partis Politiques	ADD/PSD	MO-PADE	Alliance TATA	Cauris TS	ZAMAN-AN-FANI	NOO GAN-NERA	Consensus Emergence	Nouvelle Vision	Le Grenier	RDC-MIFON	Alliance Le Réveil	AL-LE-LUIA	Alliance IYAN-SA	Rassemblement IL-OUKOYA	URD
Titulaires	9	3	0	2	4	2	3	1	4	3	6	5	1	1	2
Suppléantes	9	5	1	1	5	3	1	3	5	8	5	3	2	1	3
Total	18	8	1	3	9	5	4	4	9	11	11	8	3	2	5
Total	50	62.5	100	33.3	55.6	60	25	75	55.6	72.7	45.5	37.5	66.7	50	60

23 C

Partis Politiques	Aliance Co-lomb HE-FOU-ME	Nouvel Espoir Ouidah	UPC	Concorde & Progrès	NO-SINA	Aliance SUURU	ABE	UDPS	CTCC	DCP	FUDD	URP	UPP	KO-KARI	UTD	UBA	GISP
Titulaires	2	1	4	2	1	3	1	1	2	7	2	0	2	2	1	2	4
Suppléants	5	4	2	0	3	1	2	9	3	3	1	1	4	0	2	2	4
Total	7	5	6	2	4	4	3	10	5	10	3	1	6	2	3	4	8
Total	71.4	80.0	33.3	0.0	75.0	25.0	66.7	90.0	60.0	30.0	33.3	1000	66.7	0.0	66.7	50.0	50.0

Tableau 26 : Répartition des femmes élues à l'Assemblée Nationale selon le parti d'appartenance et la législature (1ère et 2ème législature)

n° d'ordre	1 ^{ère} législature 1991-1995			2 ^{ème} législature 1995-1999		
	Nom et prénoms des élues	Partis	Remplaçants	Nom et prénoms des élues	Partis	Remplaçants
1.	ALLISOUTIN épse LAWSON Céline	UDFP		GATA Alimatou	PRD	
2.	BABA – MOUSSA Ramatou	RDD NASSARA		VIEYRA M. Ro-sine épse SOGLO	RB	
3.	CODJIA Augustine	PRD		AHLONSOU Amoudatou	PRD	
4.	OSSENI Koubourath	MSUP	MALIKI Tidjani Ibrahima ⁵⁶	PASSO Odette Adizatou épse BABA-MOUSSA	FARD-ALAFIA	
5.				KOKODE Christine ADEGNIKA	PRD	
6.				HOUESSOU P. Aurélien ⁵⁷	RB	NICOUE E. Tanifeani E.

⁵⁶ MALIKI est suppléant de OSSENI Koubourath

⁵⁷ HOUESSOU P. Aurélien est maintenu au Gouvernement et est remplacé par NICOUE E. Tanifeani E.

Tableau 2Z : Répartition des femmes élues à l'Assemblée Nationale selon le parti d'appartenance et la législature (3^{ème} et 4^{ème} législature)

n° d'ordre	3ème législature 1999-2003			4ème législature 2003-2007		
	Nom et prénoms des élues	Partis	Remplaçants	Nom et prénoms des élues	Partis	Remplaçants
1.	AHLONSOU GBADAMASSI Amoudatou		PRD	AHLONSOU Amoudatou	PRD	
2.	KAKPO A.T. Justine épouse CHODATON		RB	KAKPO Justine épouse CHODATON	R.B	
3.	VIEYRA H. Rosine épouse SOGLO		RB	VIEYRA H. Rose-Marie	RB	
4.	LAKOUSSAN S. Béatrice		PSD	ATCHADE Madeleine	UBF	
5.	KARIMOU A. Rafiatou		MADEP	ALAZA Lamatou	MADEP	
6.				KARIMOU A. Rafiatou	MADEP	Théophile A. Baba
7.				BABA MOUSSA Ramatou ⁵⁸	UBF	

⁵⁸ BABA MOUSSA remplace SACCA KINA décédé

Tableau 28 : Répartition des femmes élues à l'Assemblée Nationale selon le parti d'appartenance et la législature (5^{ème} et 6^{ème} législature)

n° d'ordre	5ème législature 2007-2011				6ème législature 2011-2015			
	Nom et prénoms des élues	Partis	Remplaçants		Nom et prénoms des élues	Partis	Remplaçants	
1.	AHLONSOU Amoudatou	PRD			AHLONSOU Amou-datou	UN		
2.	AFFO DJOBO Amisséto	FCBE			ASSOGBA Abraoua Française	Alliance Cauris 2		
3.	KAKPO Togbé Kakli Justine	ADD			De SOUZA YAYI Chantal	FCBE	AKOFFODJI Grégoire	
4.	VIEYRA H. Rose Marie épouse SOGLO					KEKE AHOLOU Hélène	FCBE	
5.	SANNI Yibatou épouse GLELE	PRD				PRUDENCIO Claudine	FCBE	
6.	SHANOU A. M. Sofiatou	FCBE				SANNI Yibatou épouse GLELE	UN	

7.	ADJANOHOUN Célestine	FCBE				SCHANOU A. M. Sofiatou Modjissola	FCBE
8.	NOUDEGBESSI François	FCBE	KEKE AHO- LOU ADI- GNON Hélène			VIEYRA Hono- rine Rose Marie épse SOGLO	UN
9.	SOGLO Léhady Vinagnon	ADD	LEROUX Marie Ange				

Tableau 29 : Répartition des membres des gouvernements selon le sexe depuis 1990

Mandature	Président	Gouvernement	% femmes	Ministères attribués	Noms et Prénoms
1972-1989	Mathieu Kérékou	05 août 1989 au 02 mars 1990	6,66	Ministère de la Santé	Mme Karimou Rafiatou
Transition	Mathieu Kérékou	Dernier gouvernement 14 mars 1990 au 4 avril 1991	13,33	Ministère du Travail et des Affaires Sociales Ministère de la Santé	Mme AHOYO Véronique Mme Lawson-Loko Véronique Mathilde Eunice
	Mathieu Kérékou Nicéphore Soglo 1er ministre	4 avril 1991 au 29 juillet 1991	13,33	Ministère du travail et des Affaires sociales Ministère de la Santé	Mme AHOYO Véronique Mme Lawson-Loko Véronique Mathilde Eunice
1991-1996	Nicéphore Soglo	29 juillet 1991 au 08 septembre 1993	13,33	Ministère du travail et des Affaires sociales Ministère de la santé	Mme AHOYO Véronique Mme Lawson-Loko Véronique Mathilde Eunice

			20	Ministère de la Santé	Mme Loko-Lawson Véronique Mathilde Eunice
				Ministère de la Culture et des Communications	Mme Padonou Guinikoukou Félicienne Sophie
				Ministère du Commerce et du Tourisme	Mme Moustapha Lawani-Aguêmon Sikiratou
				Ministère de la Justice	Mme d'Almeida-Adamon Grâce Antonia
1996-2001	Mathieu Kérékou (1)	9 avril 1996 au 15 mai 1998	5,55	Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine	Mme d'Almeida-Massougbodji Marina
		15 mai 1998 au 7 juin 1998	22,22	Ministère de la Santé	Mme d'Almeida-Massougbodji Marina
				Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique	Mme Ouinsou -Denis Lilliane Conceptia

				Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme	Mme Gbèdo Akuavi Marie-Elise Christiane
				Ministère de la Protection Sociale	Mme Baba-Moussa Ramatou
	7 juin 1998 au 22 juin 1999	16,66		Ministère de la Santé	Mme d'Almeida-Massougboodji Marina
				Ministère du Commerce	Mme Gbèdo Akuavi Marie-Elise Christiane
				Ministère de la Protection Sociale	Mme Baba-Moussa Ramatou
	22 juin 1999 au 12 avril 2001	10,52		Ministère de la Santé	Mme d'Almeida-Massougboodji Marina
				Ministère de la Protection Sociale et de la Condition Féminine	Mme Baba-Moussa Ramatou
	12 avril 2001 au 07 mai 2001			Ministère de la Santé	Mme d'Almeida-Massougboodji Marina

2001-2006	Mathieu Kérékou (2)	7 mai 2001 au 12 juin 2003	19,04	Ministère de la Protection Sociale et de la Condition Féminine	Mme Baba-Moussa Ramatou
				Ministère de la Santé Publique	Mme Kandisounon-Seignon Céline Yvette
				Ministère de la Famille	Mme Houngan-Ayémonna Claire
		12 juin 2003 au 4 février 2005	23,81	Ministère de la Santé Publique	Mme Kandisounon-Seignon Céline Yvette
				Ministère de l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle	Mme Ahougbénon-Houngbè D. Léa
				Ministère de la Famille	Mme Latoundji-Latoundji Massiyatou
				Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Mme Karimou Rafiatou

				23,81		Ministère de la Santé Publique	Mme Kindé-Gazard Adoko Dorotheé
						Ministère de la Famille	Mme Ahougbonou-Houngbè Léa
						Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Mme Karimou Rafiatou
						Ministère de l'Industrie, Commerce et Promotion de l'Emploi	Mme Latoundji-Lauriano Massiyatou
						Ministère des Transports et des Travaux Publics	Mme Tabélé-Omichessan Jeanne Marie Christiane
2006-2011	Boni YAYI	07 avril 2006 à juillet 2006		23,81		Ministre des Affaires Etrangères- MAE	Mme Mariam Boni Diallo
						Ministre de la Santé -MS	Mme Flore Gangbo
						Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire -MEPS	Mme Colette Houéto

2006-2011	Boni YAYI	juillet 2006 au 09 janvier 2007	23,81	Ministre de la Famille et des Enfants - MFE Ministre délégué chargée des Micro-finance, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Auprès du Ministre du Développement et de l'Economie - MDMPPME,	Mme Guecadou Bawa Yorou épse Orou Guidou Mme Sakiratou Aboudou Alpha Orou
				Ministres des Affaires Etrangères- MAE	Mme Mariam Boni Diallo
				Ministre de la Santé -MS,	Mme Flore Gangbo
				Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire -MEPS	Mme Evelyne Sossouhounto-Caného ¹
				Ministre de la Famille et des Enfants - MFE	Mme Guecadou Bawa Yorou épse Orou Guidou

¹ Mme Houéto Colette a fait à peine trois mois dans le Gouvernement a été remplacée par Mme Evelyne Sossouhounto Caného

				Ministre délégué chargée des Micro- finances, de la Pro- motion des Petites et Moyennes Entreprises Auprès du Ministre du Développement et de l'Economie - MDMPPME	Mme Sakiratou Aboudou Alpha Orou
	09 janvier 2007 au 18 juin 2007	23,81		Ministre de l'Ensei- gnement supérieur et de la recherche scientifique	Mme Vicencia Boco
				Ministre des ensei- gnements maternels et primaire :	Mme Evelyne Sossouhounto- Caného
				Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Mme Clémence Gnimbé- Dan- sou
				Ministre délégué chargé de la Micro Finance de la Promo- tion des PME et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes :	Mme Sakina Aboudou Alpha Orou -Sidi

				Ministre de l'enseignement secondaire et professionnel :	Mme Bernadette Sohoundji Agbossou
	18 juin 2007 au 02 novembre 2007	23,08		Ministre de l'Enseignement primaire, de l'Alphabétisation et des langues nationales	Mme Ouinsavi Christine
				Ministre des Enseignements secondaires et de la formation technique et professionnelle	Mme Sohoudji Agbossou Bernadette
				Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	Mme Bocco Vicientia
				Ministre de la Famille et de l'Enfant	Mme Gnimbéré-Dansou
				Ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature	Mme Biaou-Koudénoukpo Juliette

				Ministre de la Microfinance et de l'Emploi des jeunes et des femmes	Mme Sakinatou Abdou Alfa Orou épouse Sidi
	02 novembre 2007 au 22 octobre 2008	23,08		Ministre de l'Enseignement Maternel et Primaire	Mme Ouinsavi Christine
				Ministre des Enseignements Secondaires et de la Formation technique et professionnelle	Mme Sohoudji Agbossou Bernadette
				Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	Mme Bocco Vicentia
				Ministre de la Famille et de l'Enfant	Mme Gnimbébé -Dansou
				Ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature	Mme Biaou-Koudénoukpo Juliette
				Ministre de la Microfinance et de l'Emploi des jeunes et des femmes	Mme Sakinatou Abdou Alfa Orou épouse Sidi

2011-2015	Boni YAYI II	27 mai 2011 au 10 avril 2012	30,76	<p>Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, porte parole du gouvernement</p> <p>Ministre de l'Economie et des Finances</p> <p>Ministre de l'Industrie, du Commerce des Petites et moyennes Entreprises</p> <p>Ministre de la Santé</p> <p>Ministre de la Fonction publique et du Travail</p> <p>Ministre chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes</p>	<p>Mme Marie-Elise Gbédo</p> <p>Mme Adidjatou Mathys</p> <p>Mme Madina Séphou</p> <p>Mme Akoko Kindé Gazard</p> <p>Mme Mémouna Kora Zaki</p> <p>Mme Réckya Madougou</p>
-----------	--------------	---------------------------------	-------	---	---

					Ministre chargé des Relations avec les Institutions et des Cultes	Mme Safiatou Bassabi
					Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age	Mme Fatouma Amadou Djibril
2011-2015	Boni YAYI II	10 avril 2012 au 10 octobre 2012	30,76		Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme porte-parole du Gouvernement	Mme Marie-Elise Gbèdo
					Ministre de l'Industrie, du Commerce des Petites et moyennes Entreprises	Ministre de l'Industrie, du Commerce des Petites et moyennes Entreprises

Mme Sofiatou Onifadé Babamoussa	Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables				
Mme Akoko Kindé Gazard	Ministre de la Santé				
Mme Mémouna Kora Zaki	Ministre de la Fonction publique et du Travail				
Mme Rékya Madougou	Ministre chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes				
Mme Safiatou Bassabi	Ministre chargé des Relations avec les Institutions				
Mme Fatouma Amadou Djibril	Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age				

2011-2015	Boni YAYI II	10 octobre 2012 à ce jour	29,92	<p>Garde des Sceaux, ministre de la Jus- tice, de la Législa- tion et des Droits de l'Homme porte</p> <p>Ministre de l'Indus- trie, du Commerce des Petites et moyen- nes Entreprises</p> <p>Ministre de la Santé</p> <p>Ministre de la Fonction publique et du Travail</p> <p>Ministre chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes</p> <p>Ministre chargé des Relations avec les Institutions</p> <p>Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité natio- nale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age</p>	<p>Mme Marie-Elise Gbèdo</p> <p>Mme Sofiatou Onifadé Baba- moussa</p> <p>Mme Akoko Kindé Gazard</p> <p>Mme Mémouna Kora Zaki</p> <p>Mme Réckya Madougou</p> <p>Mme Safiatou Bassabi</p>
-----------	--------------	------------------------------	-------	---	---

ANNEXE 2 : Les Termes De Référence de la consultation

I – Contexte et justification

La notion de genre est un outil conceptuel indispensable pour penser et analyser une société à travers les rapports hommes/femmes qui la caractérisent. Cette notion fait désormais partie du vocabulaire politique et institutionnel et paraît s'imposer comme incontournable dans les recherches au cours des dix dernières années. Mais, ce que le concept genre interroge, ce sont les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes ainsi que l'asymétrie fondamentale dans la hiérarchie des deux groupes. Ainsi, il permet d'analyser les relations entre les hommes et les femmes dans les instances sociales (famille, formations politiques, etc.) et de faire face à une construction sociale basée sur des valeurs, des responsabilités et des obligations inégalitaires entre les hommes et les femmes afin de trouver un autre modèle, plus adapté à l'époque actuelle.

Au Bénin, dans la perspective de la réduction de la pauvreté et des inégalités de genre, les différents gouvernements, depuis 1990, ont retenu la promotion de la femme comme l'un des principaux vecteurs du développement. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées, notamment :

- ✓ l'organisation en 1992, du colloque sur l'intégration de la femme au développement,
- ✓ la création en 1993, de la commission Nationale pour l'intégration de la femme au développement (CN/IFD)
- ✓ la création en 1996, de la Direction de la condition féminine (DCF) dont la mission est de coordonner les politiques et programmes qui sont orientés vers les femmes et le rapport genre.
- ✓ l'adoption en Conseil des ministres du 31 janvier 2001 du document portant Politique Nationale de promotion de la femme ;

Ces actions sont enrichies par le mouvement féministe qui s'est vu mûri et diversifié avec l'avènement de nombreuses associations qui militent pour la cause féminine (REFONGA-BENIN, Dignité Féminine, Association des Femmes Juristes, Association des Femmes Conseillères et Maires, etc.).

Cependant, malgré toutes ces prouesses, l'implication des femmes dans l'espace politique national, sous diverses formes, reste encore faible comme pourront en témoigner les statistiques du nombre de femmes dans les formations politiques et les institutions constitutionnelles où le positionnement et le traitement réservés aux femmes dans les structures où elles sont admises. C'est ce que l'Assemblée Nationale a compris en initiant, en 2005, une étude sur les freins à la participation des femmes à la vie publique au Bénin . Cette étude a permis de constater que parmi les facteurs de blocage, il y a le faible niveau d'instruction de la femme, les pesanteurs sociologiques, le manque de moyens financiers dû à la faible intégration de la femme à la vie économique et le manque de confiance en elle-même. Ainsi, des suggestions ont été formulées pour lever les obstacles à la participation de la femme à la vie publique. Ces suggestions, qui ont été faites dans le sens de l'amélioration des facteurs institutionnels et individuels, sont au centre de la problématique de la prise en compte de l'approche dans l'évolution de l'espace politique national au Bénin.

En d'autres termes, malgré l'évolution de la démocratie au Bénin, peut-on observer une amélioration de la participation des femmes aux instances de décision des différents secteurs de la vie publique ?

C'est pour apporter une réponse à cette interrogation que l'Assemblée Nationale, appuyée par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et d'autres bailleurs de fonds ont proposé à la Cellule d'Analyse des Politiques de développement de

l'Assemblée Nationale (CAPAN) de réaliser une étude sur le thème : « Femmes et pouvoir politique au Bénin ».

II - Objectifs

2.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est de contribuer à une meilleure prise en compte de l'approche genre par le Parlement dans l'encadrement et le suivi de l'évolution de l'espace politique national.

2.2. Objectifs spécifiques

Pour permettre aux Députés d'améliorer la prise en compte de l'approche genre dans l'évolution de l'espace politique national, l'étude vise, de façon spécifique, à :

- faire l'état des lieux (l'historique) de la place des femmes en politique et dans les instances de décision, à travers une analyse dynamique sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- identifier et analyser les facteurs sociologiques, économiques et juridiques qui handicapent ainsi que ceux qui favorisent la participation des femmes à la sphère politique nationale dans la perspective de la réduction de la pauvreté;
- dégager des approches de solutions parlementaires et des pistes de réflexion pour l'amélioration de la situation actuelle de sous représentativité des femmes au sein du pouvoir politique et autres instances de décision au Bénin en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

III - Résultats attendus

- ✓ La place et l'effectif des femmes dans les institutions constitutionnelles et les instances de pouvoir administratif national ou local sont connus et analysés.
- ✓ Le cadre sociologique, économique et juridique de la prise en compte de l'approche genre dans l'évolution de l'espace politique national est connu et analysé.
- ✓ Des recommandations sont formulées en vue d'une meilleure implication des femmes dans l'animation de la vie politique au Bénin.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles et abréviations	5
Liste des tableaux	11
Liste des encadrés.....	14
Avant propos	15
RESUME	17
Introduction	23
Chapitre I : Etat des lieux de la participation de la femme à la vie politique en Afrique et dans le monde	27
I. Démarche méthodologique	27
II. Les difficultés	27
III. Reines-mères et régentes	28
IV. Histoire contemporaine des femmes dans la vie politi- que	32
IV.1. Dans quelques pays du Nord	32
IV.2. En Afrique	35
Chapitre II : Les femmes dans la vie politique au Bénin (ex Dahomey)	49
I. Avant la colonisation	49
II. Historique des femmes dans le militantisme politique	51
II.1 Les actions des femmes au sein des partis politiques de 1946 à 1972	54
II1.1 Les femmes dans le parti Union Progressiste Dahoméen	54
II.1.2. La place des femmes dans l'UDD	55

II.1.3. Les femmes dans le Parti Républicain du Dahomey (PRD) 1955-1965	58
II.1.4. Les femmes du Rassemblement Démocratique Dahoméen (RDD)	60
II.1.5. Les femmes et le Parti Dahoméen de l'Unité (PDU)	60
II.1.6. La période de 1972 à 1980	63
II.2. Evolution dans les années 80	69
II.3. Femmes ayant marqué la période 1972 à 1990	71
II.4. La période de 1990 à 2011	82
II.4.1. Transition démocratique	82
II.4.2. Les partis politiques dirigés par les femmes de 1991 à 2011	83
II.4.2.1. Les partis politiques de 1991 à 2006	83
II.4.2.2. Les partis politiques de 2006 à 2011	84
II.4.3. Les élections communales	91
II.4.4. Le pouvoir législatif	96
II.4.5. Le pouvoir exécutif	111
II.4.5.1. Le poste présidentiel	111
II.4.5.2. Les postes ministériels	113
II.4.5.3. Les postes de direction	115
II.5. Les hautes institutions	117
II.6. Femmes ayant marqué la période de 1990 à 2011	120
II.6.1. Les femmes ayant marqué la période de 1990 à 2006	120
II.6.2. Femmes ayant marqué la période de 2006 à 2011	133
III. L'éclosion d'organisations féminines: espoir pour les femmes en politique ?	142
III.1. Les ONG comme moyen d'ascension des femmes vers les partis politiques	142
III.2. Femmes d'ONG et associations ayant connu une ascension politique	143

Chapitre III : Cadre sociologique, économique et juridique de la prise en compte de l'approche genre dans l'évolution de l'espace politique national	153
I Les facteurs favorables à la participation des femmes à la sphère politique nationale	153
I.1. Les textes et lois en faveur de la promotion du genre	153
I.2. Quelques textes internationaux et régionaux	155
II. Les facteurs handicapant la participation des femmes à la sphère politique nationale	157
II.1. Phase de recrutement	159
II.1.1. Les facteurs institutionnels	159
II.1.2. Les facteurs individuels	159
II.1.2.1. Facteurs structurels : niveau d'instruction et pouvoir économique	159
II.1.2.2. Facteurs au vu des situations : obligations familiales, travaux domestiques et disponibilité afférente	160
II.1.2.3. Socialisation : caractéristiques psychologiques : le manque de confiance en soi, la socialisation sexuée, la peur de prendre la parole en public	161
II.2. Phase de sélection	163
II.2.1. Facteurs institutionnels	163
II.2.1.1. La composition des listes	163
II.2.1.2. Le positionnement par rapport aux zones d'influence des partis	165
II.2.2. Les facteurs individuels : l'offre de candidature	165
II.3. Phase d'élection	166
II.3.1. Facteurs institutionnels : influence des systèmes électoraux et le nombre de sièges à pourvoir	166
II.3.1.1. L'influence des systèmes électoraux	166
II.3.1.2. Le nombre de siège à pourvoir.....	167
II.3.1.3. Le vote familial	168

II.3.2. Facteurs au vu des situations : le financement et l’animation des campagnes	169
II.3.2.1. Le financement des campagnes	169
II.3.2.2. La tenue de discours en public	170
III. Recommandations	170
Conclusion	175
Références bibliographiques	177
ANNEXES	183
Annexe 1 : tableaux 21 à 27	184
Annexe 2 : les Termes De Références de la consultation	213

